



Landes de la Poterie (FR 5300036)

Tome I: Diagnostic

Version 2021







Opérateur Natura 2000

Lamballe Terre & Mer

Direction Environnement

41, rue Saint-Martin

22400 Lamballe-Armor

Tél: 02 96 50 59 37

Rédaction du Document d'objectifs

Rédaction / Cartographie : Rozenn Guillard (Lamballe Terre & Mer), Yann Coray (CERESA)

Relecture : Claire Tréhèt (DDTM22), Thomas Dubos (Groupe Mammalogique Breton), Pierre-Alexis Rault (VivArmor Nature), Vincent Colasse (Conservatoire Botanique National de Brest)

Référence à utiliser

Lamballe Terre & Mer, 2021 – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR5300036 « Landes de la Poterie », Tome I Diagnostic.

INTRODUCTION

Après plusieurs prises de conscience sur la valeur patrimoniale et culturelle des Landes de la Poterie, le site a fait l'objet d'une première protection par la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

En novembre 2001, la Commission Européenne a inscrit le site sur la liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC) de la région biogéographique atlantique. Puis le 4 mai 2007, un arrêté ministériel classe le site « Landes de la Poterie » en Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Localement, la procédure de concertation Natura 2000 a débuté le 12 juin 2009 par l'installation d'un Comité de Pilotage (COPIL).

Lors de la première réunion, le Comité de Pilotage qui réunit les collectivités, les administrations et les acteurs socio-professionnels désigna Lamballe Terre & Mer comme opérateur technique pour conduire la concertation et rédiger le Document d'Objectifs.

La vocation du Document d'Objectifs rédigé sous le contrôle de l'Etat est de :

- Présenter l'état des lieux écologique et socio-économique,
- Définir des objectifs pour répondre aux exigences de la Directive Habitats,
- Préciser les moyens à mettre en œuvre pour assurer la conservation de ce patrimoine naturel.

Il s'agit ici de la première mise à jour du Document d'Objectifs des Landes de la Poterie, datant initialement de 2011.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Données administratives	16
Tableau 2 : Liste des propriétaires sur le site des Landes de la Poterie	18
Tableau 3 : Tableau de synthèse des habitats d'intérêt communautaire des Landes de la Poterie	47
Tableau 4 : Synthèse des habitats non d'intérêt communautaire des landes de la Poterie	50
Tableau 5 : Comptage des pieds de Spiranthe d'été	57
Tableau 6 : Liste des plantes remarquables des Landes de la Poterie	85
Tableau 7 : synthèse des dates des inventaires faunistiques sur les Landes de la Poterie	88
Tableau 8 : Odonates d'intérêt patrimonial connus sur les Landes de la Poterie et statuts de sensibilité	89
Tableau 9 : Lépidoptères rhopalocères d'intérêt patrimonial connus sur les Landes de la Poterie et statuts de	•
sensibilité	91
Tableau 10 : Amphibiens dont la reproduction est connue sur les Landes de la Poterie, statuts règlementaire	s et
de sensibilité	93
Tableau 11 : Reptiles connus sur les Landes de la Poterie et statuts règlementaires et de sensibilité	94
Tableau 12 : Oiseaux d'intérêt patrimonial observés sur le site et leurs statuts	96
Tableau 13 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats de l'annexe I de la directive « Habitat »	-
Méthode d'évaluation détaillée en Annexe VI	. 101
Tableau 14 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces inscrites aux annexes des directives	
Habitats et Oiseaux	. 102

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Réseau Natura 2000 en Europe	7
Figure 2 : Réseau Natura 2000 en France	8
Figure 3 : Schéma de constitution du Réseau Natura 2000	8
Figure 4 : Saint-Brieuc - Diagramme ombrothermique - 2000/2009	19
Figure 5 : Schéma présentant l'altération du Gabbro en argiles	20
Figure 6 : Mosaïque de bas marais alcalin et de landes humides acidiclines	23
Figure 7 : Répartition des habitats d'intérêt communautaire sur la Lande de la Poterie	25
Figure 8 : Pelouse à Hypericum elodes et Potamogeton polygonifolius	30
Figure 9 : Pelouse à Isolepis fluitans	
Figure 10 : Lande à <i>Erica cinerea</i> et <i>Ulex gallii</i> (parcelle communale)	32
Figure 11 : lande mésohygrophile à forte présence de pin sylvestre	34
Figure 12: Lande mésophile à Erica ciliaris et Ulex gallii, avec faciès à Pin sylvestre en arrière plan	34
Figure 13 : Lande mésophile à Erica ciliaris et Ulex gallii, faciès à Pdéridium aquilinum	34
Figure 14 : Lande humide à Erica tetralix et Ulex gallii	37
Figure 15 : Vue panoramique de la parcelle	
Figure 16 : Gentiane pneumonanthe	39
Figure 17 : entretien par des lycéens de la prairie humide	40
Figure 18 : Deschampsia setacea	
Figure 19 : Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne	
Figure 20 : Prairie à Choin noirâtre	
Figure 21 : Comparaison entre les photographies aériennes de 1950 et 2011 (source : GeoBretagne)	
Figure 22 : Plantation de peupliers à la Péria des Portes	
Figure 23 : Le Flûteau nageant <i>Luronium natans</i>	
Figure 24 : Evolution de la répartition communale de l'espèce avant et après 2000 (source CBNs)	54
Figure 25 : Spiranthe d'été - Spiranthes aestivalis	
Figure 26 : Triton crêté	
Figure 27 : Triton crêté en phase terrestre	
Figure 28 : Répartition du Triton crêté en France	
Figure 29 : Répartition du Triton crêté sur les Landes de la Poterie - 2020, 2011 et 2018	
Figure 30 : Barbastelle	
Figure 31 : Répartition de la Barbastelle d'Europe en France	
Figure 32 : Répartition de la Barbastelle d'Europe en Bretagne	
Figure 33 : Localisation des points d'écoutes chiroptérologiques	
Figure 34 : Grand Murin	
Figure 35 : Répartition du Grand Murin en Bretagne	
Figure 36 : Grand rhinolophe	
Figure 37 : Répartition du Grand rhinolophe en Bretagne	
Figure 38 : Petit rhinolophe	
Figure 39 : Répartition du Petit rhinolophe en Bretagne - Carte extraite de l'Atlas des Mammifères de B	_
(2005-2014)	
Figure 40 : Répartition de la Loutre d'Europe en Bretagne - Carte extraite de l'Atlas des Mammifères de	_
(2005-2014)	
Figure 41 : Genêt des teinturiers, Platanthère à deux feuilles, Littorelle à une fleur	
Figure 42 : Herbe de la pampa (Cortaderia selloana)	
Figure 43 : Laurier palme en mode libre	
Figure 44 : Symphyotrichum spp le long de la RD28	
Figure 45: Criquet des ajoncs (Chorthippus binotatus)	90

Figure 46 : Miroir (Heteroppterus morpheus)	90
Figure 47 : Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>)	92
Figure 48 : Coronelle lisse Coronella austriaca	94
Figure 49 : Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	95
Figure 50 : Sentier découverte "Au pays des mille mares"	107
Figure 51 : platelage d'accès à une mare	107
Figure 52 : visite guidée des Landes de la Poterie	109
Figure 53 : chantier de débroussaillage avec le lycée de la Ville Davy	110
Figure 54 : plaquette d'information sur les Landes de la Poterie	111
Figure 55 : maquette des Landes et de la RD28	111
Figure 56 : livret d'identification des amphibiens des Landes de la Poterie	111

SOMMAIRE

PARTIE 1: NATURA 2000 / CONTEXTE DU SITE	6
11 - PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000	7
12 – LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : FINALITES ET CONTENU	9
13 – LE SITE DES LANDES DE LA POTERIE : LE CONTEXTE, LA DEMARCHE, LE CALENDRIER	: 10
14 - FICHE D'IDENTITE DU SITE OU FSD	
15 – GESTION ADMINISTRATIVE DU SITE	
PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC	
21 - DONNEES ADMINISTRATIVES	
211- Superficie, limites et données administratives	
212 – Mesures de protection	
213 – Documents de planification ou de gestion	
214 – Le Foncier	
22 – DONNEES ABIOTIQUES	
221 – Climatologie	
222 – Géologie	
223 – Pédologie	
224 – Géomorphologie/topographie	21
225 – Hydrologie/Hydrographie/Hydrobiologie	21
23 – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	22
231 – Les habitats naturels	22
2311 - Méthode employée	
2313 - Habitats d'intérêt communautaire	
2314 - Approche des végétations sur le site par secteurs	
232 – La Faune et la Flore	
2321 - Les espèces d'intérêt communautaire	
2322 - Inventaires floristiques	
233 – Hiérarchisation des enjeux de conservation	
24 – DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES	
241 – Activités historiques et préhistoriques du site	
242 – Activités humaines actuelles	
2421 – L'agriculture	
2422 – La Populiculture	
2423 – La chasse et la pêche	
2425 – Les activités naturalistes et scientifiques.	
2426 – Les sorties naturalistes, animation, chantier	
243 – Outils de communication	
25 – OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	
251 – Qu'est qu'un objectif de développement durable ?	
251 – Qu'est qu'un objectif de développement durable ?	
EJE DEHINIOH VEJ ODIECHIJ VE VEVENDDEHIEHL VILADIE	エエム

PARTIE 1: NATURA 2000 / CONTEXTE DU SITE



11 - PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus remarquables

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- la directive 2009/147/CE du Parlement Européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux »,
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ».

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles que celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe



Figure 1 : Réseau Natura 2000 en Europe

Sources: Commission européenne baromètre Natura 2000 (décembre 2016) / ministère de l'Environnement et Muséum national d'histoire naturelle (juillet 2018).

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

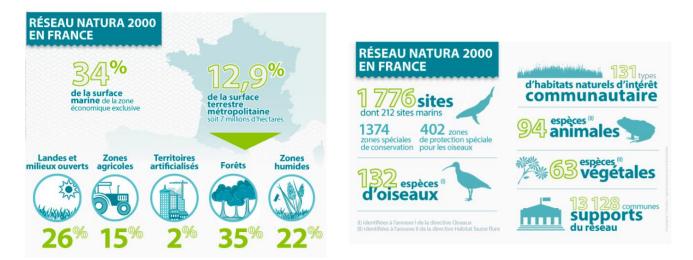


Figure 2: Réseau Natura 2000 en France

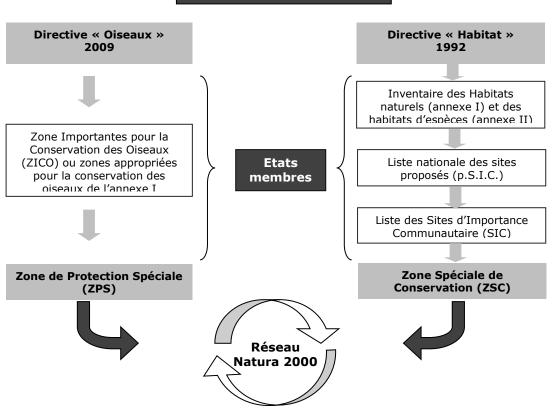
Sources : Commission européenne - baromètre Natura 2000 (décembre 2016) / ministère de l'Environnement et Muséum national d'histoire naturelle (juillet 2018).

Natura 2000 en Bretagne

Le réseau breton de sites Natura 2000 comprend 88 sites qui couvrent 103 426 ha en domaine terrestre, soit 3,77 % du territoire régional et 5 531 025 ha en domaine marin (*source : inpn 2019*) :

- 59 sites (pSIC et SIC) au titre de la DHFF. Ils couvrent 97 213 ha en domaine terrestre et 5 414 870 ha en domaine marin.
- 29 sites (ZPS) au titre de la DO. Ils couvrent 19 963 ha en domaine terrestre et 5 381 397 ha en domaine marin.

COMMISSION EUROPEENNE



Guide méthodologique d'élaboration du Document d'Objectifs - 2009

12 - LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : FINALITES ET CONTENU

Le contenu du Docob est défini à l'article R414-11 du Code de l'Environnement. Il doit contenir, un rapport de présentation décrivant :

- 1 <u>L'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la</u> désignation du site ;
 - La localisation cartographique des habitats naturels et des habitats d'espèces;
 - Les mesures et actions de protection de toute nature qui s'appliquent au site ;
 - Les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation des habitats et des espèces.
- 2 <u>Les objectifs de développement durable du site</u> permettant d'assurer la conservation des espèces et des habitats naturels et, s'y il y a lieu, leur restauration, en prenant en compte les activités économiques, sociales et culturelles et de défense qui s'y exercent, ainsi que les particularités locales ;
- 3 <u>Des propositions de mesures</u> permettant d'atteindre les objectifs fixés et indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre, notamment au regard de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414, et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;
- 4 <u>Un ou plusieurs cahiers des charges types, applicables aux contrats Natura 2000</u> et pour chacun : l'objectif poursuivi, le périmètre d'application, les habitats et espèces intéressés et le coût.
- 5 <u>La liste des engagements</u> faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site ;
- 6 <u>Les modalités de suivi des mesures</u> projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Ce document de référence doit répondre aux objectifs de la directive « Habitats » pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

13 – LE SITE DES LANDES DE LA POTERIE : LE CONTEXTE, LA DEMARCHE, LE CALENDRIER

CONTEXTE

Première prise de conscience en 1965, pour l'intérêt historique du site des Landes de la Poterie par le Maire de la Poterie, M. Baudet. Celui-ci a demandé le classement en « zone protégée » sur le premier plan sommaire d'urbanisme du canton de Lamballe et pour l'acquisition de parcelles par la commune de Lamballe. En 1970, lors de l'établissement du schéma directeur d'urbanisme de Lamballe, les landes sont inscrites en « zone définitivement protégée ».

Mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Ensuite, les Landes de la Poterie ont révélé leur intérêt écologique et biologique grâce à des inventaires floristiques et faunistiques. Ces inventaires se sont traduits par la désignation d'une ZNIEFF¹ en 1982. M. Maurice (de l'association du Groupe d'Etude pour la Protection de la Nature, devenu aujourd'hui VivArmor Nature) publia une étude visant à sensibiliser l'opinion publique et scientifique sur les menaces qui pesaient, à l'époque, sur la diversité spécifique exceptionnelle des lieux (Maurice et col, 1986). On note aussi la publication d'un article par Géhu et Géhu-Franck à un colloque international de phytosociologie (Strasbourg, 1987), sur l'originalité des communautés végétales présentes sur le site des Landes de la Poterie.

Ces prises de conscience ont permis la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en 1989, accompagné d'un groupe de travail (appelé aussi Comité de Pilotage) visant à formuler des avis et des propositions au Préfet.

Un partenariat avec le Conseil Général

En 1996, une convention est signée entre la commune de Lamballe, le Conseil Général et un propriétaire privé. Elle confie la maîtrise d'œuvre au Conseil Général des Côtes-d'Armor pour deux ans afin de réaliser les opérations à caractère urgent. Les travaux de gestion entrepris sont du débroussaillage et de la fauche, du déboisement et l'entretien de trois mares (nettoyage, coupe de saule, recreusement). En 1997, un plan de gestion très complet est rédigé par P.Péron.

En 1999, le service Randonnée et Espaces Naturels du Conseil Général rédige un avant-projet sommaire pour la gestion, l'accueil du public et le suivi scientifique du site.

Un contrat Nature est signé entre la commune de Lamballe et la Conseil Régional de Bretagne. Celui-ci a permis d'apporter des financements au projet de gestion et d'accueil du site réalisé entre 1999 et 2002.

Deux conventions sont signées en 2004 pour une période de 5 ans. La première entre le Conseil Général des Côtes-d'Armor et la commune de Lamballe concerne l'aide à la gestion du site. Elle précise la participation du Département à la conception des programmes pluriannuels d'entretien et de gestion des habitats naturels et à la définition des cahiers des charges.

La deuxième convention regroupe 4 parties : le Conseil Général des Côtes-d'Armor, la commune de Lamballe, l'Association de l'Hoté de Potier et l'Office du Tourisme de Lamballe. Elle concerne l'animation et la réalisation d'un sentier de découverte sur le site.

¹ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

NATURA 2000

Définition du périmètre engagé dans le dispositif Natura 2000

En mai 1996, un premier inventaire des sites d'importance communautaire en Bretagne propose un périmètre de 5 100 ha, sur 6 communes, appelé : « Landes de la Poterie – Forêt de la Hunaudaye ». Le classement de ces secteurs forestiers et bocagers, au sud-est des Landes de la Poterie se justifie par la présence de 4 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. Ce périmètre ne sera pas retenu.

En novembre 2001, les Landes de la Poterie font l'objet d'une proposition de site Natura 2000. Le périmètre retenu correspond cette fois-ci à celui de l'APPB. En 2002, le groupe de travail constitué lors de la mise en place de l'APPB est remplacé par un comité consultatif provisoire du site Natura 2000. Celui-ci ne se sera réuni qu'une fois, lors de sa création.

Le site des Landes de la Poterie sera désigné Zone Spéciale de Conservation par arrêté ministériel du 4 mai 2007.

Mise en place et démarche Natura 2000

La démarche a débuté le 12 juin 2009, par la première réunion du Comité de Pilotage. A cette occasion, Lamballe Communauté (ancienne communauté de communes) a été désignée opérateur technique pour conduire la concertation et rédiger le document d'objectifs.

Début 2011, le Document d'Objectifs est validé par le Comité de Pilotage du site puis par Arrêté Préfectoral (8 mars 2011).

Durant 10 ans, l'animation du Document d'Objectifs et la mise en place des actions ont été réalisées par Lamballe Terre & Mer sous l'égide du comité de pliotage du site. Aujourd'hui, il semble nécessaire d'évaluer les actions mises en œuvre et de mettre à jour le Document d'Objectifs.

Le tome 1 du Docob révisé, correspondant au diagnostic, reprendra l'architecture du premier document, enrichi des données acquises lors de ces dix dernières années.

Le tome 2 correspondant aux objectifs et propositions d'actions sera revu afin de prendre en compte les nouveaux enjeux et les mesures de gestion mises en place jusqu'ici.

14 - FICHE D'IDENTITE DU SITE OU FSD

Le Formulaire Standard de Données (FSD) est la fiche d'identité du site. C'est le document officiel remis à la Commission européenne par chaque Etat membre, accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient sa désignation. Une mise à jour des données du FSD est réalisée à la suite des travaux d'inventaire et de cartographie (première étape du Docob).

Nom officiel du site Natura 2000 : Landes de la Poterie Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC): 30/04/2002

Date d'actualisation du FSD: 20/09/2017

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore »92/43/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 53 000 36

Localisation du site Natura 2000 : **Bretagne**Localisation du site Natura 2000 : **Côtes-d'Armor**

Commune : Lamballe-Armor (22400), commune associée de La Poterie

Région biogéographique : Atlantique

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore »

92/43/CEE: 60 ha

Habitats d'intérêt communautaire :

	Superficie (ha)	% du site
3110	0,82	1,37
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses		
(Littorelletalia uniflorae)		
4020 *	4,07	6,78
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix		
4030	14,7	24,5
Landes sèches européennes		
6410	0,52	0,87
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion		
caeruleae)		
7230	0,42	0,7
Tourbières basses alcalines		

^{*}Habitat d'intérêt prioritaire

Espèces d'intérêt communautaire :

		Annexe II de la DHFF	Annexe IV de la DHFF
Loutre d'Europe	Lutra lutra	✓	✓
Triton crêté	Triturus cristatus	✓	✓
Flûteau nageant	Luronium natans	✓	~

Spécificité du site :

L'intérêt du site relève de considérations à la fois floristiques, faunistiques, paysagères, géologiques et culturelles. La nature du substrat est à l'origine d'une exploitation millénaire du site par des potiers. L'extraction de l'argile ainsi que l'entretien et l'exploitation de la lande par les potiers ont donné naissance à un complexe de landes, de bas-marais et de mares artificielles abritant un ensemble de plantes, amphibiens, odonates et insectes aquatiques exceptionnel. On note en particulier la présence d'espèces d'intérêt communautaire telles que *Luronium natans* et *Triturus cristatus*.

L'ensemble de landes et de boisements récents (pins, épicéas) est enclavé dans un environnement fortement anthropisé (agriculture intensive, hors-sol, industrie agroalimentaire, zones urbanisées). La zone se situe sur le massif gabbro-dioritique de Trégomar, complexe magmatique rare en Bretagne intérieure de part la nature essentiellement basique des minéraux le constituant (plagioclases, pyroxènes). L'altération de ces minéraux a produit des argiles relativement basiques (Ca, Na) à l'origine de la présence d'espèces floristiques à répartition essentiellement littorale en Bretagne.

Vulnérabilité: Le secteur retenu n'est plus soumis à exploitation depuis plusieurs décennies. Il bénéficie par ailleurs d'un arrêté préfectoral de protection de biotope depuis 1989. Les 3/4 de la surface sont propriété communale et le secteur privé devrait faire l'objet de convention entre propriétaire et gestionnaire (commune et/ou département des Côtes-d'Armor). La vulnérabilité des habitats et des espèces tient essentiellement dans la faible surface du site, dans le degré d'isolement des populations animales et végétales, et dans l'absence d'entretien/gestion pouvant conduire à un comblement progressif des mares, une fermeture du milieu, puis une banalisation de la faune et de la flore associées.

Carte 1 : Périmètre N2000 du site des Landes de la Poterie au 1/25 000

15 - GESTION ADMINISTRATIVE DU SITE

Structure porteuse et opérateur technique :

Depuis le comité de pilotage du 12 juin 2009, Lamballe Terre & Mer (anciennement Lamballe Communauté) a été désignée pour élaborer le document d'objectifs du site des Landes de la Poterie. Réalisant en régie les opérations confiées par convention par l'Etat, Lamballe Terre & Mer est structure porteuse et opérateur du site.

Président du Comité de Pilotage : Jean-Luc BARBO (Vice-Président chargé de la transition écologique et énergétiques à Lamballe Terre & Mer)

Liste des membres du Comité de Pilotage

En qualité de représentants de l'Etat :

- Préfet(e) des Côtes-d'Armor,
- Directeur ou directrice Régional(e) de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne,
- Directeur ou directrice Départemental(e) des Territoires et de la Mer,
- Délégué(e) Régional(e) de l'Office Français de la Biodiversité,

Ou de leurs représentants respectifs

En qualité de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés :

- Président(e) du Conseil Régional de Bretagne,
- Président(e) du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor,
- Maire de Lamballe-Armor,
- Président(e) de Lamballe Terre & Mer,

Ou leurs représentants respectifs

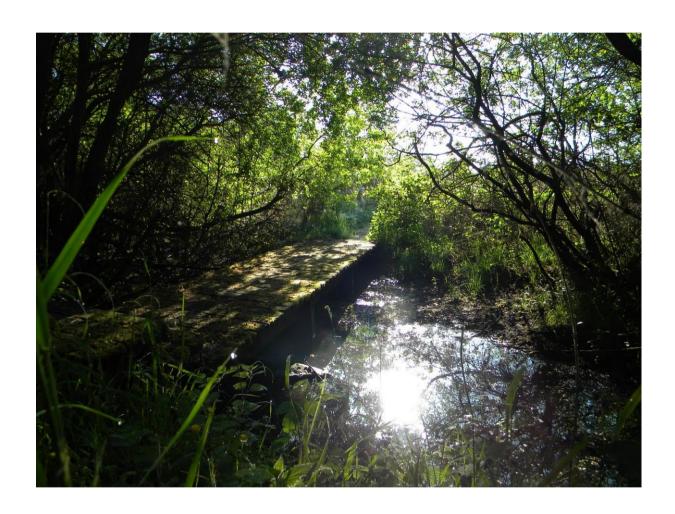
En qualité de représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements publics, associations de protection de la nature, scientifiques :

- Président(e) de l'association de la propriété agricole,
- Président(e) de la Chambre d'Agriculture des Côtes-d'Armor,
- Président(e) de la Fédération des Chasseurs des Côtes-d'Armor,
- Président(e) de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Côtes-d'Armor,
- Président(e) de l'association « La Gaule Lamballaise »,
- Président(e) de l'association Bretagne Vivante SEPNB,
- Président(e) de « Côtes-d'Armor Nature Environnement FAPEN »,
- Président(e) du Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA),
- Président(e) de l'association « Eau et Rivières de Bretagne »,
- Président(e) du Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricains (GRETIA),
- Président(e) de Vivarmor Nature,
- Président(e) du Groupe Mammalogique Breton (GMB),
- Président(e) du centre équestre « Lamballe Equitation »,
- Président(e) de l'association « Jogging rando » de Lamballe,

- Président(e) du Club des aînés de la Poterie,
- Président(e) de l'Office du Tourisme,
- Directeur ou directrice du Conservatoire Botanique National de Brest,
- Président(e) de l'Association des Cavaliers Extérieurs des Côtes-d'Armor (ACECA),
- Président(e) de l'association La Poterie, Nature et Patrimoine,
- Président(e) de l'Atelier de la Marouette,
- Président(e) de la Société de Chasse de La Poterie-Trégomar.

Ou leurs représentants respectifs

PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC



21 - DONNEES ADMINISTRATIVES

211- Superficie, limites et données administratives

Le site des Landes de La Poterie couvre une superficie réelle de 60 ha. Il est situé en région Bretagne, au nordest du département des Côtes-d'Armor, sur la commune de Lamballe-Armor.

La commune de Lamballe-Armor fait partie de la communauté d'agglomération de Lamballe Terre & Mer et du Pays de Saint-Brieuc.

Le site est localisé à environ 2 km de la ville de Lamballe-Armor et à 300 m du bourg de La Poterie. Les visiteurs peuvent accéder au site ouvert au public en traversant le bourg par la rue de Saint-Yves et en empruntant, après le cimetière, un chemin communal. L'entrée de service est accessible depuis la départementale 28 Lamballe/Pléven, dont la présence délimite le secteur à l'Est. Le site est délimité à l'ouest et au nord par la ligne de chemin de fer St Brieuc/Dinan.

Le périmètre du site Natura 2000 a été calqué sur celui de l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) des Landes de La Poterie. Sa forme irrégulière proviendrait d'une volonté de créer une continuité écologique entre les parties est et ouest du site, plus intéressantes biologiquement, reliées ensemble par une bande boisée.

Malgré quelques secteurs boisés à l'est du site, les Landes de La Poterie constituent un espace naturel relictuel, dans un paysage surtout marqué par une agriculture d'élevage hors-sol et de culture céréalière.

<u>Tableau 1 : Données administratives</u>

		Nombre d'habitants	Surface de la collectivité
Pays	Pays de Saint-Brieuc	225 795 (2019)	1 165 km²
Communauté d'agglomération	Lamballe Terre & Mer	67 348 (2017)	900 km²
Commune	Lamballe-Armor	16 578 (2017)	130 km²

Carte 2 : Localisation du site des Landes de la Poterie

212 - Mesures de protection

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en date du 29 décembre 1989 couvre la totalité du site Natura 2000 des Landes de La Poterie. L'APPB (FR3800299) vise :

- à protéger le milieu naturel existant,
- à sauvegarder 3 espèces protégées : le Triton de Blasius (*Triturus blasii*), la Pilulaire (Pilularia globulifera) et la Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*),
- à préserver un milieu recensant une gamme unique en Bretagne d'associations végétales typiques de landes armoricaines.

Sur le site, les principales réglementations mises en place par l'APPB concernent l'interdiction de toutes actions ou travaux susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique du milieu, à l'alimentation, la reproduction, le repos et la survie des espèces protégées présentes (moto, usage du feu, boisement, dépôts, constructions, extractions, drainage, camping, etc.).

Celui-ci a été modifié par Arrêté préfectoral du 21 juin 2016 concernant l'autorisation de la chasse et la suppression définitive du comité de gestion (remplacé désormais par le COPIL Natura 2000 des Landes de la Poterie).

Annexe I : Arrêtés préfectoraux

Le site est concerné par une **ZNIEFF de type 1** dont la dernière mise à jour date de 2016 (périmètre fortement remanié). Le périmètre de 87,79 ha comprend le secteur couvert par le périmètre du Site d'Intérêt Communautaire (à l'exception d'une petite parcelle en prairie artificielle au nord-ouest de la zone) et retient dans la partie Est de la ZNIEFF précédente le complexe de bois et landes méso-hygrophiles au lieu-dit « lande du Bois Rimo » au nord de la Départementale D 28, incluant l'actuelle piste de décollage d'ULM en prairie naturelle encore fortement influencée floristiquement par les landes de bordure. (Annexe II : ZNIEFF 2016).

Carte 3: Protection réglementaire et inventaire patrimonial

213 - Documents de planification ou de gestion

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Lamballe a été validé en 2010 et classe l'ensemble du périmètre Natura 2000 en zone naturelle protégée (Np). Il détermine des secteurs naturels à enjeux écologiques forts où il est interdit toute occupation du sol, ainsi que tout aménagement susceptible de compromettre leurs existences, leurs qualités et leurs équilibres hydrauliques et biologiques.

Certains boisements dans l'emprise du périmètre Natura 2000 sont inscrits en éléments du paysage en application de l'article L.123-1 7 ° du Code de l'Urbanisme. Aussi tous travaux ayant pour effet de détruire ou modifier ces élements doivent faire l'objet d'une Demande Préalable dans les conditions prévues aux articles R.421-17, R.421-23 et R.421-28 du Code de l'Urbanisme.

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays de Saint-Brieuc a été approuvé le 27 février 2015. Il s'agit d'un document d'urbanisme qui fixe à l'échelle du Pays de St Brieuc, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

Le SCOT n'apporte pas de protection supplémentaire au site des Landes de La Poterie qui s'inscrit déjà dans un dispositif national (APPB) et européen (ZSC).

214 - Le Foncier

Le site étant de petite taille, il est aisé de recenser tous les propriétaires fonciers. De plus, la commune de Lamballe-Armor est le principal propriétaire en possédant 67 % de la surface du site.

Tableau 2 : Liste des propriétaires sur le site des Landes de la Poterie

Nature des propriétés	Surface (ha)	Parcelles concernées	Enjeux par rapport à Natura 2000
Propriétés publiques comm unales de Lamballe-Armor	40,52 ha	Section A: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 593, 610, 746 Section D: 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43	Partie centrale du site ouverte au public avec l'enjeu de conservation le plus important. + Secteur au nord-ouest composé essentiellement de boisement.
Propriétés privées	4,36 ha	D19 et D20	Zone principalement composée de boisement. Relique d'une tourbière basse alcaline disparissant sous les ligneux.
	1,06 ha	D285	Zone très intéressante pour la gentiane pneumonanthe. Il existait autrefois une convention de gestion entre la commune, le Conseil Général et le propriétaire.
	1,35 ha	D284	Présence d'une lande mésophile et de fourrés
	8,73 ha	A684 et A686	Une partie est cultivée, l'autre est composée de landes mésophiles (nord-ouest de la parcelle).

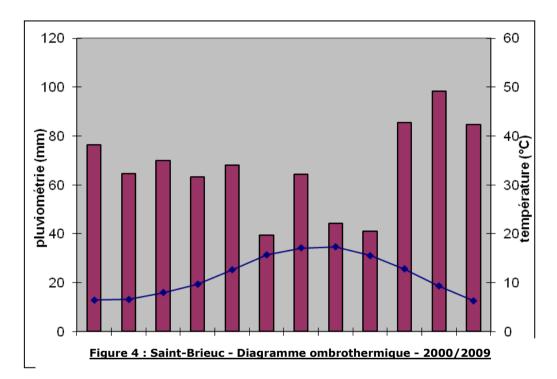
Carte 4 : Foncier sur le site des Landes de la Poterie

22 - DONNEES ABIOTIQUES

221 - Climatologie

Le site des Landes de La Poterie est sous influence de la côte. Les hauteurs moyennes annuelles des précipitations sont relativement faibles.

Les températures moyennes annuelles oscillent entre 10°C et 11.5°C. L'influence de la mer, se manifeste au niveau des températures minimales restant relativement douces : températures annuelles minimales comprises entre 6,3 et 8,7°C, soit un 1 à 2 degrés de plus que dans l'arrière pays. On compte 10 à 25 jours de gelée par an. Ce climat est confirmé par la présence d'espèces liées au littoral dans la région bretonne (frange côtière située à environ 13 km au nord).



222 – Géologie

Le sous-sol des Landes de la Poterie est composé d'un massif intrusif appelé « gabbro de Trégomar ».

Elle forme un massif d'environ 12 km², bien individualisé au nord des localités de La Poterie et de Trégomar. Le gabbro est une roche assez rare et reste tout à fait exceptionnel dans le contexte du Massif Armoricain (les roches mères basiques ne représentent qu'1% de la superficie du Massif Armoricain).

Le véritable gabbro est une roche cristalline, de teinte sombre, provenant d'un refroidissement, en profondeur, d'un magma pauvre en silice.

Le gabbro de Trégomar présente des cristaux de grande taille. On y reconnait essentiellement : un feldspath, le labrador, à reflets bleutés ; des cristaux noirâtres (amphiboles et pyroxènes). La roche est donc riche en magnésium et calcium.

L'altération du gabbro de Trégomar s'est produite de façon très irrégulière, variant très vite, aussi bien latéralement que verticalement. Cette altération conduit généralement à la formation de smectites, argiles riches en cations, qui représentent la quasi-totalité de la fraction fine. Dans les zones où le drainage est meilleur, la smectite est remplacée par le mélange de kaolinite-illite. Ces processus d'altération et de lessivage différenciés entraînent des variations locales des teneurs en Ca et Mg du substrat.



Figure 5 : Schéma présentant l'altération du Gabbro en argiles

La mise en place du gabbro est ancienne d'environ - 570 millions d'années (formation au cours de l'orogène cadomien). Cela explique les restes de phtanites présents en enclaves au sein du gabbro, utilisés par ailleurs, par les hommes pour en faire des éclats et des bifaces au cours du paléolithique moyen (soit entre -100 000 et - 80 000 ans).

Il convient d'affirmer le rôle essentiel du substrat géologique particulier du site de la Poterie, à la fois en tant que facteur de développement économique et culturel local (activité ancestrale d'extraction d'argile pour la Poterie) et comme facteur écologique déterminant l'originalité et la répartition des communautés végétales.

Carte 5 : Géologie du site des Landes de la Poterie

223 - Pédologie

Les gabbros de Trégomar sont des roches grenues basiques dont l'altération, toujours très poussée, est très riche en argiles.

Les sols qui se développent sur cette altération argileuse sont des sols bruns hydromorphes. Les textures sont limono-argilo-sableuses à limono-moyen-sableuses très localement. Les horizons du sol et les premiers centimètres de l'horizon d'altération sont très nettement structurés.

Les landes sont perturbées depuis des siècles par les activités humaines entraînant l'extraction d'argile, le prélèvement de litière et le pâturage du bétail. Avec cette extraction régulière de la matière organique, la matière minérale ne retourne pas au sol et appauvrit celui-ci en différents éléments.

L'altération du gabbro n'étant pas homogène, la nature chimique des argiles et des eaux a donc varié au gré de la topographie et des écoulements. De ce fait, il est courant, sur le site de la Poterie, de voir se côtoyer des habitats naturels relevant de milieux acides, à proximité de groupements plutôt alcalins.

224 - Géomorphologie/topographie

L'étude de la topographie montre des altitudes comprises approximativement entre 70 et 95 mètres. Le relief aux pentes assez douces et régulières est peu accidenté dans son ensemble malgré quelques affleurements de gabbro formant des petites buttes rocheuses.

Néanmoins, une analyse plus fine révèle une microtopographie conséquente provenant des caves d'extraction de l'argile creusées à l'époque de l'industrie potière et de la prospection de nouveaux gisements.

225 – Hydrologie/Hydrographie/Hydrobiologie

Lors de son étude, P. PERRON a recensé 410 dépressions artificielles sur la parcelle 746. Leurs surfaces (du m² à 1800 m²) et leurs profondeurs (entre quelques décimètres à 3 mètres) sont très variables.

Certaines dépressions sont sèches la plus grande partie de l'année (absence de végétation hydrophyte ou amphibie), d'autres se comportent comme de véritables mares dont la localisation, les dimensions et la nature du substrat conditionnent le remplissage.

On peut observer des mares en eau avec une végétation aquatique qui surplombe d'autres mares totalement sèches, à substrat nu. Cette observation démontre des communications entre mares, essentiellement par trop plein (et non par nappe). S'agissant globalement d'un plateau, les apports en eau proviennent quasi-exclusivement des précipitations.

Une étude mésologique de Maurice et al. distingue des secteurs plus « alcalins » en bas de pente, plus humide et collectant des eaux de lessivage à des secteurs plus « acidophile » en haut de pente. La présence d'intermédiaires résulte des interactions du sous-sol, du sol, de l'hygromorphie et du couvert végétal.

Toutes d'origine anthropique, seule la mare à Canne n'est pas issue directement de l'extraction d'argile mais plutôt d'une retenue collinaire crée en 1982 par les chasseurs pour favoriser la présence de canards. Cette mare a été recreusée en 1989 afin d'étendre la durée de submersion.

Carte 6 : Localisation des mares et topographie sur le site des Landes de la Poterie

23 - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

231 - Les habitats naturels

Le terme « habitat » désigne les différents types de milieux naturels ou semi-naturels que l'on peut rencontrer sur le site. Cette notion dépasse la simple description de la végétation présente, pour décrire un ensemble constitué d'un biotope (conditions climatiques régionales et locales, nature du sol, propriétés physiques et chimiques du milieu) et d'une biocénose (communauté d'organismes vivants, animaux ou végétaux).

2311 - Méthode employée

La méthode usitée pour la cartographie des habitats naturels s'appuie sur le cahier des charges national adapté à la Bretagne (1) et complété récemment pour une application plus large à l'ensemble des espaces naturels (2) :

- identification des groupements végétaux par la méthode des relevés phytosociologiques (au sens sigmatiste, Braun Blanquet, 1965), à raison de 1 à 3 relevés par groupement végétal floristiquement et physionomiquement homogène. Les relevés sont réalisés sur une aire minimale pertinente (10 à 50 m² en milieu ouvert et 50 à 200 m² ou plus en milieu forestier), avec reconnaissance de l'ensemble des communautés végétales et mise en évidence de celles présentant un intérêt européen au regard de la directive « Habitats » ;
- repérage d'espèces végétales d'intérêt patrimonial (espèces protégées, liste rouge, statut départemental ou régional ...) par recherches ciblées, en parallèle de l'élaboration de la cartographie des habitats et lors d'une visite tardive. Une attention particulière a été apportée à la recherche d'espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » (Spiranthe d'été et Fluteau nageant, pour ce site).

La dénomination taxonomique s'appuie sur le référentiel Taxref (v 7.0) et sur le Référentiel des Noms de la Végétation et des habitats de l'Ouest (RNVO) mis à disposition par le CBNB (http://www.cbnbrest.fr/rnvo/). La réflexion du Conservatoire Botanique sur les formations végétales, et des référentiels qui en découlent (RNVO notamment), a entraîné une évolution de la classification et de la dénomination des habitats du site depuis la cartographie de 2008.

La zone d'étude correspond au périmètre d'importance communautaire sensu stricto, transmis par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bretagne, mais certains habitats présents à l'extérieur de ce périmètre ont également été pris en compte.

L'ensemble du site a été parcouru à quatre reprises :

- 1 première visite le 8 juin 2015, afin de réaliser des premiers relevés pour d'élaborer la typologie préliminaire des communautés végétales susceptibles d'être rencontrées et de rechercher d'éventuelles espèces végétales d'intérêt patrimonial précoces. Cette visite a été réalisée avec Vincent Colasse du Conservatoire botanique national de Brest;
- 1 visite le 24 juin 2015 (en compagnie de Vincent Colasse), permettant de cartographier les communautés végétales et de réaliser d'autres relevés phytosociologiques ;
- 2 visites plus tardives, le 9 juillet et le 8 octobre 2015, pour la recherche d'espèces à floraison plus tardive (Spiranthe d'été, Gentiane penumonanthe) et afin de compléter la cartographie.

La cartographie de terrain a été réalisée au 1/2 500ème.

Carte 7: Localisation des secteurs de l'aire d'étude et des principaux points de repères

2312 - Description des habitats

Les Landes de la Poterie, une rare complexité d'habitats

Les Landes de la Poterie s'insèrent dans un complexe de landes autrefois plus vaste (Peron, 1997). Ce site constitue donc un territoire relictuel, caractéristique des landes costarmoricaines. Ce site est par ailleurs, considéré comme représentant un exemple remarquable de diversité phytocoenotique par Géhu & al. 1988.

Le site des Landes de la Poterie bénéficie de plusieurs influences qui conditionnent les caractéristiques floristiques locales :

- conditions édaphiques, liées au substrat géologique local particulier (cf. ci-avant) ;
- humidité (alimentation du site quasi-exclusive par les eaux de pluie, phénomènes locaux de ruissellements etc.);
- influence plus ou moins marquée du littoral (frange côtière située à environ 13 km au nord).

A cela, vient s'ajouter la grande complexité des milieux liés aux activités passées : extraction d'argile par les potiers, fauche de litière, pâturage, plantation, etc.

La topographie du site est notamment particulièrement tourmentée du fait de l'existence d'affleurements rocheux, de dépressions et de mares liées à l'extraction de l'argile. De plus, les allées piétonnes, formées au cours du temps, ont permis la création d'habitats spécifiques (pelouses landicoles, groupements des prairies humides).

Il en résulte une mosaïque d'habitats particulièrement diversifiés et présentant une grande originalité.

Globalement, le site peut être scindé en deux sous-secteurs :

<u>La lande de la Poterie</u> (parcelle communale n° 746)

Cette parcelle constitue une unité de lande nettement différenciée du reste du site. Elle représente le cœur du site de la Poterie. C'est à ce niveau que se concentre la grande majorité des habitats de valeur patrimoniale (landes, mares, dépressions alcalines, etc.).

<u>Les boisements périphériques</u> (parcelles communales et privées)

Ces parcelles correspondent à un ensemble de parcelles agricoles et surtout de délaissés. Si quelques surfaces de landes sont encore présentes, ces secteurs ont largement été plantés (principalement de conifères) ou sont laissés à l'abandon, ce qui a favorisé le développement de fourrés d'ajoncs ou de saules.

Sur le site des Landes de la Poterie, les habitats d'intérêt communautaire se concentrent surtout sur les secteurs de landes ouvertes (hors zones boisées), c'est-à-dire principalement au niveau de la grande parcelle communale. Ailleurs, les habitats d'intérêt apparaissent beaucoup plus localisés et sont, pour la plupart, en régression (évolution vers des stades dynamiques ne relevant plus des habitats de la directive).

Il convient de rappeler que la grande complexité du site, liée à la présence de conditions variées (humidité, minéralisation, profondeur des sols, acidité, etc.), rend particulièrement difficile l'interprétation des communautés végétales rencontrées. Si



Figure 6 : Mosaïque de bas marais alcalin et de landes humides acidiclines

certains habitats se rattachent aisément à des communautés d'ores et déjà décrites (habitats de landes hyperatlantiques à *Ulex gallii*); d'autres, sont beaucoup plus difficiles à rattacher du fait de l'extrême imbrication des habitats et de l'originalité de certains d'entre eux :

- aux abords des mares et dans les secteurs très humides, s'associent les communautés de landes et celles de prairies acides humides ;
- sur les secteurs où les argiles basiques se sont accumulées, les formations des landes humides acidiclines se mêlent aux groupements des bas marais alcalins à Choin noirâtre. Maurice & al. 1986 considère d'ailleurs, que d'un point de vue phytosociologique, le site de la Poterie offre matière à élaborer de nouvelles combinaisons (originalité des groupements liée aux conditions particulières de ce site).

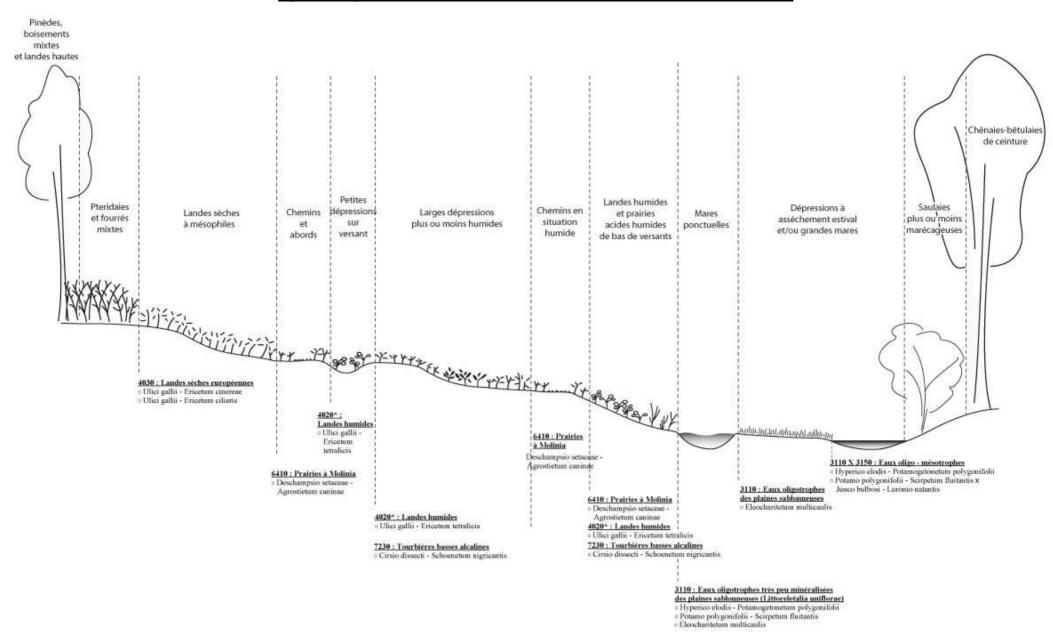
À cela s'ajoute le nombre particulièrement élevé de mares et dépressions creusées par les potiers (nombre estimé à plus de 400 d'après Péron, 1997). Certaines sont notamment de dimensions très réduites et ne permettent donc pas d'être différenciées.

La typologie, établie dans le cadre de notre étude, ne peut donc traduire que partiellement la complexité des communautés végétales présentes sur le site des Landes de la Poterie.

Organisation des communautés végétales sur la parcelle communale

Le schéma présenté ci-après (adapté du schéma de la cartographie de 2008) essaie de traduire l'organisation des communautés végétales en fonction du gradient topographique sur la parcelle communale.

Figure 7 : Répartition des habitats d'intérêt communautaire sur la Lande de la Poterie



Carte 8 : Les Formations végétales du site des Landes de la Poterie



- Eau stagnante oligotrophe à pelouse amphibie (22.313)

 Eau stagnante oligotrophe à pelouse amphibie x Lande humide à Ulex gallii et Erica tetralix (22.313 x 31.12)

 Eau stagnante oligotrophe à pelouse amphibie x Herbier dulçaquicole à Luronium natans et Potamogeton polygonifolius (22.313) x Groupements oligotrophes de Potamots (22.433)
- Eau stagnante oligotrophe à pelouse amphibie x Saussaie hygrophile eutrophe (22.313)
- Eau stagnante oligotrophe à pelouse amphibie x Prairie flottante à Glyceria fluitans (22.313 x 53.4)
- Eau stagnante oligotrophe à pelouse amphibie x Herbier dulçaquicole à Myriophyllum alterniflorum (22.432 x 22.313)
- Prairie flottante à Glyceria fluitans (53.4)
- Eau stagnante eutrophe (22.13)
- Lande humide à Ulex gallii et Erica tetralix (31.12)
- Mosaïque de lande humide / petites gouilles (31.12)
- Mosaïque de prairie de bas-marais alcalin et lande humide (54.21 x 31.12)
- Mosaïque de lande mésophile et de lande humide (31.2351 x 31.12)
- Lande humide à Ulex gallii et Erica ciliaris (31.2352)
- Lande subsèche à Erica cinerea et Ulex gallii (31.2351)
- Prairie des bas-marais à Cirsium dissectum et Schoenus nigricans (54.21)
 - Pelouse landicole des chemins (37.32)
- Pelouse mésohygrophile à Carex panicea et Platanthera bifolia (37.32)
- Prairie marécageuse à Deschampsia setacea et Agrostis canina (37.312)
 - Prairie marécageuse à Carum verticillatum et Juncus acutiflorus (37.312)
- Prairie mésophile (38.1)
- Prairie mésophile piétinée à Anthemis nobilis et Agrostis capillaris (87.1)
- Prairies mésohygrophiles (37.21)
- Mégaphorbiaie à Juncus acutiflorus et Angelica sylvestris (37.1)
- Ptéridaie (31.86)
- Fourré préforestier humide / Saussaie hygrophile eutrophe (31.81)
- Fourré mésophile à Ulex europaeus et Prunus spinosa (31.85)
- Forêt pionnière à chêne pédonculé x saussaie marécageuse (41.1 x 31.81)
- Forêt pionnière à chêne pédonculé et bouleau pubescent (41.1)
- Forêt hygrocline à chêne pédonculé et frêne élevé (41.51)
- Chênaie mésophile (41.1)
- Boisement mixte (43.H)
- Plantation de résineux / Forêt issue de régénération naturelle de Pinus sylvestris / P. pinaster (83.31))
- Peupleraie (83.321)
- Labour, culture (82)
- Décombres à orties (87.2)
- Voirie sans végétation



2313 - Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire sont les habitats figurant dans l'annexe I de la directive « Habitats ». Ces habitats doivent être maintenus ou rétablis dans un état de conservation favorable.

A chaque habitat d'intérêt communautaire, qu'il soit terrestre ou marin, correspond une typologie bien précise, et un code, appelé code EUR 15 ou code Natura 2000. Ce code a été établi afin de pouvoir caractériser chacun des habitats au niveau européen, et de s'affranchir de la barrière de la langue, évitant ainsi tout risque de confusion. Tous les habitats d'intérêt communautaire sont décrits dans le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, version EUR15/2 (Commission Européenne, oct. 1999). Chaque habitat peut être décliné en sous-habitats, pour plus de précision.

Parmi ces habitats, certains sont classés prioritaires. L'Europe leurs accorde une responsabilité particulière visà-vis de leur conservation, plus forte que pour les autres habitats d'intérêt communautaires.

En dehors du cadre de Natura 2000, il existe d'autres typologies, avec d'autres types de codes caractérisant une gamme plus large d'habitats, et non plus seulement les habitats d'intérêt communautaire :

- la typologie CORINE: Elle servit à décrire les habitats aussi bien dans le cadre du programme NATURA 2000 que pour d'autres programmes de connaissance sur la biodiversité comme l'inventaire des zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ou bien encore la réalisation de listes rouges d'habitats dans certaines régions. Si le champ biogéographique de cette typologie s'étendait à toute l'Europe, elle ne concernait que les habitats terrestres. De plus, la mise en correspondance avec les couvertures végétales montrait des lacunes et des incohérences au sein de cette typologie CORINE Biotopes.
- La typologie **EUNIS**: cette typologie couvre l'ensemble des naturels, semi-naturels et anthropiques des secteurs terrestres, dulçaquicoles et marins d'Europe. Elle est plus précise et complète que la typologie CORINE. C'est cette typologie qui est mise en œuvre dans le cadre du programme d'inventaire continu des ZNIEFF. C'est également sur la base de cette même typologie que l'Union européenne étudie la faisabilité d'une liste rouge des habitats au niveau européen.

Carte 9 : Localisation des habitats d'intérêt communautaire

Pelouses amphibies des eaux stagnantes oligotrophes	CORINE	22.313
	EUR Gén.	3110
Potamo polygonifolii - Scirpetum fluitantis Allorge 1922, Hyperico helodis —	EUR Décl.	3110-1
Potametum oblongi Allorge ex Braun-Blanquet & Tüxen 1952, Eleocharitetum multicaulis Allorge ex Tüxen 1937	EUNIS	C3.413

DESCRIPTION DES FORMATIONS VEGETALES

Description et faciès

Cet ensemble de formations regroupe l'ensemble des pelouses se développant au niveau des eaux pauvres en éléments nutritifs des dépressions et mares du site. On distingue sur le site plusieurs formations végétales dans ce groupe, qui se différencient en fonction de la longueur d'assec :

- Pelouses amphibies à subaquatiques à *Potamogeton polygonifolius* (et/ou *P. natans*) et *Isolepis fluitans* (*Potamo polygonifolii Scirpetum fluitantis* Allorge 1922), des secteurs en eau de manière permanente ou presque ;
- Pelouses amphibies à subaquatiques à *Hypericum elodes* et *Isolepis fluitans* (*Hyperico elodis Potametum oblongi* Allorge *ex* Braun-Blanquet & Tüxen 1952), des secteurs longuement inondés ;
- Pelouses amphibies à *Eleocharis multicaulis (Eleocharitetum multicaulis* Allorge *ex* Tüxen 1937), des secteurs courtement inondés (souvent deux à trois mois, parfois plus).

Répartition sur le site

Ces groupements sont présents sur la très grande majorité des mares du site.

Souvent, les marges des mares accueillent les pelouses à Eléocharis et à Millepertuis, les parties plus profondes permettant le développement des formations à Potamot et Scirpe flottant. Par endroits, les dépressions moins profondes et à assec long présentent seulement des formations à Eléocharis.

Surface de l'habitat sur le site	% de la surface du site
1,18 ha	1,71

Espèces indicatrices

- Potamo polygonifolii Scirpetum fluitantis Allorge 1922 : Potamogeton polygonifolius, P. natans, Isolepis fluitans ;
- Hyperico helodis Potametum oblongi Allorge ex Braun-Blanquet & Tüxen 1952: Hypericum elodes, Isolepis fluitans,
 Potamogeton polygonifolius;
- Eleocharitetum multicaulis Allorge ex Tüxen 1937 : Eleocharis multicaulis

État dynamique, atteintes potentielles ou avérées

Ces formations sont généralement dans un état dynamique stable dans l'environnement peu perturbé des Landes de la Poterie.

Cependant, les pelouses de la mare à la Cane montrent une tendance à la colonisation par le Saule roux-cendré. Un cordon de saules est notamment présent en partie centrale de la mare. Bien qu'ayant fait l'objet d'une coupe en 2012, ces saules ont repris à partir des souches et atteignent en 2015 une hauteur de 2-3 m.

Aspects patrimoniaux

Ces formations d'intérêt communautaire sont rarement aussi développées et stables que sur le site des Landes de la Poterie. A ce titre, le site représente un enjeu particulier pour leur conservation.

ILLUSTRATIONS



Figure 8 : Pelouse à Hypericum elodes et Potamogeton polygonifolius



Figure 9 : Pelouse à Isolepis fluitans

Relevés phytosociologiques:

Formation végétale	Α	В	С
Hauteur de végétation	0,15	0,15	0,5
Recouvrement (%)	80	85	90
Surface du relevé (m²)	2	2	20

Fankasa	Coefficient d'abondance-		dance-	
Espèces	dominance			
Hypericum elodes	2			
Potamogeton polygonifolius	3	4		
Isolepis fluitans	3	2		
Eleocharis multicaulis			4	
Salix repens			1	
Ranunculus flammula			+	
Lycopus europaeus			+	
Hydrocotyle vulgaris			2	
Mentha aquatica			+	
Molinia caerulea			1	
Carum verticillatum			r	
Betula pubescens			r	
Carex viridula subsp.			+	
oedocarpa			T	
Salix atrocinerea			+	

A: Hyperico helodis – Potametum oblongi Allorge ex Braun-Blanquet & Tüxen 1952

B: Potamo polygonifolii - Scirpetum fluitantis Allorge 1922

C: Eleocharitetum multicaulis Allorge ex Tüxen 1937

GESTION PASSEE SUR LE SITE

Des coupes de saules à l'intérieur et sur les rives des mares ont été réalisées en 2012 et 2013 permettant la remise en eau et la réouverture de certaines mares. Ces opérations ont été positives pour ce type d'habitat même si la forte dynamique des saules leurs à permis de recoloniser rapidement certains secteurs (mare à la Cane par exemple).

RECOMMANDATIONS DE GESTION

Aucune recommandation particulière de gestion ne concerne cet habitat qui se maintient principalement par la variation des niveaux d'eau et la stabilité des milieux. Cependant, les opérations d'ouverture de milieux (mares embroussaillées) sont de nature à favoriser l'expression de ces communautés végétales héliophiles.

Pour ce qui concerne le cas particulier de la mare à la Cane, les habitats présents semblent également en grande partie stables, à l'exception cependant d'une formation linéaire en cours de fermeture par des saules. La présence de cette ligne de saules est due à un exhaussement ponctuel du terrain.

Il convient *a minima* d'exercer une surveillance sur ce cordon de saules, accompagné d'un contrôle de son expansion si nécessaire. Mais une mesure définitive consisterait à engager des travaux pour extraire une partie des sédiments à cet endroit, afin de défavoriser le dynamisme des saules par l'augmentation de la profondeur.

Landes hyperatlantiques subsèches à <i>Erica cinerea</i> et <i>Ulex gallii</i>	CORINE	31.2351
	EUR Gén.	4030
Ulici gallii – Ericetum cinereae (Vanden Berghen 1958) Gloaguen & Touffet 1975	EUR Décl.	4030-5
	EUNIS	F4.235

DESCRIPTION DES FORMATIONS VEGETALES

Description et faciès

Ces formations de lande sont caractérisées par la présence de *Erica cinerea* (bruyère dominante) et *Ulex gallii*. Sur le site, ces deux espèces sont accompagnées d'autres espèces telles que *Calluna vulgaris, Scorzonera humilis*, etc.

Ces formations de lande subsèches se développent sur des sols acides, généralement peu épais et bien drainés à assèchement estival.

Sur le site, la présence minoritaire d'*Erica ciliaris* et *Scorzonera humilis* au sein des landes subsèches montrent que les formations présentes se rattachent à la variante des sols un peu plus épais (à réserve en eau plus élevée) qu'en situation typique.

Répartition sur le site

Les formations de landes subsèches ne sont présentes qu'au sommet de buttes terreuses et à proximité des affleurements de gabbros du centre de la grande parcelle communale. Elles ne représentent que de petites surfaces à l'échelle du site.

Surface de l'habitat sur le site	% de la surface du site
0,05 ha	0,07

Espèces indicatrices

Erica cinerea, Ulex gallii

État dynamique, atteintes potentielles ou avérées

Ces formations sont vulnérables sur le site en raison des faibles surfaces qu'elles occupent.

Elles sont particulièrement sensibles à une évolution vers l'embuissonnement à travers l'apparition de l'Ajonc d'Europe ou de la Bourdaine.

Aspects patrimoniaux

La répartition de cette communauté végétale est limitée à l'ouest de la Basse-Bretagne et au nord du Cotentin. Sa présence sur le site, proche de la limite d'aire de répartition, présente donc un intérêt patrimonial particulier.

ILLUSTRATIONS



Figure 10 : Lande à Erica cinerea et Ulex gallii (parcelle communale)

Relevés phytosociologiques :	
Hauteur de végétation	0,7
Recouvrement (%)	90
Surface du relevé (m²)	25

	Coefficient
Espèces	d'abondance-
	dominance
Erica cinerea	3
Ulex gallii	3
Festuca gpe rubra	+
Agrostis curtisii	+
Calluna vulgaris	2
Potentilla erecta	r
Scorzonera humilis	r
Molinia caerulea	1

GESTION PASSEE SUR LE SITE

Sur la partie centrale de la parcelle communale, au niveau des affleurements de gabbro, une coupe des ajoncs d'Europe a été réalisée en 2013 mais ils se sont redeveloppés depuis. Concernant les autres stations de landes sèches, celles-ci sont relativement stables et n'ont pas bénéficié de travaux particuliers.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

Une fauche peu fréquente, comme elle est déjà appliquée sur le site, permettra de limiter l'évolution de la communauté végétale vers des formations préforestières (à Ajonc d'Europe, Bourdaine ou Prunellier).

Ce mode de gestion est plus particulièrement adapté aux landes sèches dans une optique de limitation de la Fougère aigle. Cette dernière espèce est en effet plus vulnérable à ces opérations dans les habitats à sol moins profonds que dans les landes plus humides.

Un intervalle de temps minimal de 4-5 ans entre deux interventions est préconisé afin de retrouver une dominance des éricacées. Cependant, la fréquence des interventions doit être modulée en fonction de l'évolution du milieu, et elles pourront être moins fréquentes si les habitats atteignent à une certaine stabilité.

Lande mésophile à <i>Ulex gallii</i> et <i>Erica ciliaris</i>	CORINE	31.2351
	EUR Gén.	4030
Ulici gallii – Ericetum ciliaris Gloaguen & Touffet 1975	EUR Décl.	4030-8
	EUNIS	F4.235

DESCRIPTION DES FORMATIONS VEGETALES

Description et faciès

Cette lande est caractérisée par *Ulex gallii* et *Erica ciliaris*. *Molinia caerulea* est souvent présente. Les deux autres espèces de bruyères peuvent être présentes, mais *E. ciliaris* reste dominante. La présence d'*Erica tetralix* définit généralement un faciès de transition vers l'*Ulici gallii* – *Ericetum tetralicis* (cf. fiche suivante). Ce faciès est présent ça et là sur le site (et notamment dans la parcelle située au nord de la Grande Sente). Le faciès typique reste le plus répandu (hors faciès de recolonisation décrit ci-après).

Un faciès de recolonisation faisant suite à des travaux de rajeunissement et de désenrésinement est également présent et constitue une proportion importante de la surface occupée par cet habitat. Il est caractérisé par un faible recouvrement, une présence importante de litière, une physionomie imprimée par la molinie, et la présence de repousses d'*E. ciliaris*.

Par endroits, des faciès dégradés sont présents :

- à Pin sylvestre : ce faciès résulte de l'ensemencement naturel du Pin sylvestre, à partir de semenciers présents en bordure voire au sein de l'unité de végétation. Il se caractérise par la présence de pins en densité variable. C'est le principal facteur d'évolution de ces landes sur le site ;
- à Ajonc d'Europe : il s'agit des premiers stades d'évolution vers les fourrés préforestiers, marqué par le développement d'*Ulex europaeus, Frangula alnus, Teucrium scorodonia*. Il est peu présent sur le site (abords de la mare à la Cane notamment) ;
- à Fougère aigle : ce faciès correspond au second facteur de dégradation de l'habitat vers des formations préforestières en termes de surface. Il est notamment présent en lisière de boisements, en situation ensoleillée.

Répartition sur le site

C'est la formation végétale qui occupe la plus grande surface sur le site. Elle occupe la majorité de la grande parcelle communale, et est également présente au nord de la Grande Sente et à la Péria des Portes.

Surface de l'habitat sur le site	% de la surface du site
14,70 ha	21,37

Espèces indicatrices

Ulex gallii, Erica ciliaris

État dynamique, atteintes potentielles ou avérées

Les atteintes pouvant dégrader cet habitat correspondent potentiellement :

- à l'évolution vers des formations forestières ;
- à des modifications du régime hydraulique du système ;
- à des actions anthropiques (arrêt de l'entretien, entretien trop intense, modification de l'usage des terres et notamment boisement).

Sur le site des Landes de la Poterie, les principales atteintes observées correspondent à l'évolution vers des formations préforestières.

En effet, divers foyers de développement de pins se sont développés au cœur de la grande parcelle communale, et si les travaux menés depuis 2008 ont permis de réduire sensiblement l'enrésinement, il reste encore des secteurs où la présence des pins est forte.



Figure 11 : lande mésohygrophile à forte présence de pin sylvestre

Aspects patrimoniaux

Cette formation végétale n'est documentée que de Basse-Bretagne. Elle est considérée comme vulnérable en raison d'une forte régression des surfaces qu'elle occupe dans la région, à mettre en lien avec son instabilité et de la mise en culture ou de l'enrésinement des parcelles qui la contenaient.

A ce titre, le site des Landes de la Poterie présente un intérêt patrimonial certain pour ces landes, en raison de la stabilité des communautés observées sur le site et de l'absence de perturbation anthropique.

ILLUSTRATIONS



Figure 12: Lande mésophile à *Erica ciliaris* et *Ulex gallii*, avec faciès à Pin sylvestre en arrière plan



Figure 13 : Lande mésophile à Erica ciliaris et Ulex gallii, faciès à Pdéridium aquilinum

Relevés phytosociologiques:

Formation végétale	Α	В
Hauteur de végétation	0,4	0,35
Recouvrement	95	100
Surface du relevé	30	35

Espèces	Coefficient of	d'abondance-
Lspeces	domi	nance
Molinia caerulea	2	2
Ulex gallii	2	3
Ulex europaeus	1	
Erica cinerea	2	1
Erica ciliaris	3	3
Calluna vulgaris	3	
Scorzonera humilis	+	
Salix repens	+	r
Erica tetralix		1
Cirsium dissectum		r
Pinus sylvestris		+

A : sous association typicum

B: sous association *Ericetosum tetralicis*

Sur la parcelle communale, des opérations de rajeunissement de landes (fauche avec export) et de coupe et abattage ont été réalisées entre 2011 et 2014 afin de maintenir des habitats naturels ouverts. Des essais de pâturage ont également été effectués sur deux secteurs avec des poneys du centre équestre mais n'ont pas été satisfaisants, à la fois pour les animaux et pour la végétation.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

Sur une partie des landes du site (unités stables), la meilleure gestion consiste à ne pas intervenir dans l'immédiat. Le maintien du stade de lande pourrait nécessiter des opérations à plus long terme, mais qui ne semblent pas nécessaires à court terme. Des opérations de gestion pourraient au contraire, en créant des ouvertures dans les milieux, favoriser l'apparition ou le développement d'espèces non désirées (pins, Fougère aigle, etc.).

Sur les habitats moins stables plusieurs problématiques de gestion doivent être dégagées : gestion des ligneux (Pin sylvestre et Erable sycomore), évolution vers des formations préforestières, dynamique de la Fougère aigle.

Gestion des ligneux

La gestion des ligneux comporte deux volets : enlèvement des semenciers (individus suffisamment âgés pour produire des graines) existant au sein des habitats de lande, et contrôle des jeunes individus issus des semis. Il paraît improbable de parvenir à enlever l'ensemble des semenciers du site (hors parcelles de landes), pour des raisons de coût des opérations engagées. Des semenciers sont par ailleurs présents à l'extérieur du site. Par conséquent, l'objectif de gestion est ici de maintenir la présence de ligneux au niveau le plus bas possible dans les parcelles de landes et les formations herbacées.

Lorsque l'enrésinement est ancien, la dynamique peut arriver à un point où le retour à la lande apparaît très difficile à mettre en œuvre, pour un résultat incertain. C'est notamment le cas sur les parcelles de la Grande Sente, et la majeure partie du secteur au nord du chemin du Pré Neuf.

Sur ce dernier secteur, cependant, pour deux petites unités, il semble persister un potentiel de retour à la lande (plus faible couvert de ligneux et diversité herbacée un peu plus élevée avec des plantes caractéristiques qui persistent). Toutefois, ces opérations pourraient être coûteuses à réaliser.

Maintien du stade de landes

La limitation de l'évolution des communautés vers des formations préforestières peut être effectuée par un pâturage extensif ou par des fauches avec exportation.

Gestion de la Fougère aigle

La méthode la plus efficace pour limiter la dynamique de la Fougère aigle est l'utilisation de rouleaux qui, en passant sur les fougères, cassent les tiges et obligent la plante à épuiser ses rhizomes. Cette opération doit être menée plusieurs années de suite (au moins 2 ans, mais souvent plutôt 3-4 ans) pour être efficace, et parfois plusieurs fois par an : la période idéale de passage est juin-juillet, lorsque la troisième période de fronde est développée, puis en fin d'été s'il y a repousse (notamment après des pluies estivales). En fonction des milieux, une gestion par fauche ou pâturage peut être installée ensuite.

Lande humide à <i>Ulex gallii</i> et <i>Erica tetralix Ulici gallii – Ericetum tetralicis</i> (Vanden Berghen 1958) Gloaguen et Touffet 1975	CORINE	31.12
	EUR Gén.	4020*
	EUR Décl.	4020*-1
Onci guini – Ericetuni tetruncis (vanuen berghen 1938) Gloaguen et Touriet 1975	EUNIS	F4.12

DESCRIPTION DES FORMATIONS VEGETALES

Description et faciès

Il s'agit d'une lande dominée par *Ulex gallii* et *Erica tetralix*. Sur le site, la Bruyère ciliée est systématiquement présente (mais en recouvrement moindre par rapport à *E. tetralix*), et *Molinia caerulea* est quasiment toujours présente.

L'habitat comprend assez fréquemment Scorzonera humilis, Potentilla erecta, Salix repens, etc.

Un faciès dominé par *Molinia caerulea* apparaît généralement après intervention d'une fauche. Il est alors caractérisé par la présence de pousses de jeunes individus d'*E. tetralix*.

Par endroits, de petites dépressions sont présentes. Ces dépressions sont généralement peu végétalisées. Lorsque de la végétation est présente, elle est souvent dominée par la molinie et/ou la bruyère à quatre angles. Le fond de certaines de ces dépressions est tapissé de sphaignes (*Sphagnum cf. denticulatum*). Cependant, les caractéristiques de ces dépressions ne permettent pas de les rattacher au *Sphagno compacti – Ericetum tetralicis* (Clément 1981) Thébaud 2011. Elles ont donc été rattachées aux landes humides.

Répartition sur le site

Cet habitat est présent en partie basse de la grande parcelle communale, et au niveau de la parcelle de lande située au nord de la Grande Sente. Sur cette dernière localité, elle est en mosaïque spatiale avec une lande mésophile à *E. ciliaris*, sur une grande partie de la parcelle.

Surface de l'habitat sur le site	% de la surface du site
4,97 ha	7,22

Espèces indicatrices

Erica tetralix, Ulex gallii

État dynamique, atteintes potentielles ou avérées

Les habitats de lande hygrophile semblent relativement stables sur le site.

Aspects patrimoniaux

Ces formations d'intérêt communautaire sont considérées comme prioritaires au niveau de la directive Habitats. Elles représentent donc un enjeu particulier au niveau européen. Par ailleurs, elles sont synendémique de Basse-Bretagne

En outre, les landes humides sont susceptibles d'accueillir de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial. Sur le site des Landes de la Poterie, elles accueillent notamment *Gentiana pneumonanthe, Epipactis palustris*, etc. signalées par ailleurs dans d'autres formations végétales.

ILLUSTRATIONS



<u>Figure 14 : Lande humide à Erica tetralix et Ulex gallii</u>

Relevés phytosociologiques:

Formation végétale	
Hauteur de végétation (m)	0,4
Recouvrement (%)	90
Surface du relevé (m²)	50

Espèces	Coefficient d'abondance- dominance
Erica tetralix	3
	5
Salix repens	2
Ulex gallii	3
Molinia caerulea	2
Erica ciliaris	2

GESTION PASSEE SUR LE SITE

Sur la parcelle communale, des opérations de rajeunissement de landes (fauche avec export) et de coupe et abattage ont été réalisées entre 2011 et 2014 afin de maintenir des habitats naturels ouverts. Des essais de paturage ont également été effectués sur deux secteurs avec des poneys du centre équestre mais n'ont pas été satisfaisants, à la fois pour les animaux et pour la végétation.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

De la même manière que pour les landes mésophiles, une partie importante des landes humides du site apparaît stable. Il paraît inutile d'intervenir sur ces espaces.

Les landes humides ayant fait l'objet d'opérations de rajeunissement pourront être gérées par la suite par fauche ou pâturage (cf. détail des opérations de gestion au paragraphe spécifique).

Prairie marécageuse à Carum verticillatum et Juncus acutiflorus	CORINE	37.312
	EUR Gén.	6410
Caro verticillati – Juncetum acutiflori (Lemée 1937) Korneck 1962	EUR Décl.	6410-6
Caro verticinati – Junicetum acatigion (Leinee 1937) Kometk 1962	EUNIS	E3.512

DESCRIPTION DES FORMATIONS VEGETALES

Description et faciès

Cette prairie humide se caractérise notamment par la forte présence des plantes des prairies humides acides oligotrophes, telles que *Carum verticillatum*, *Carex panicea*, *Cirsium dissectum*, etc.

Cependant, les caractéristiques basiques des eaux qui circulent sur la parcelle entraînent la présence de plusieurs espèces neutroclines : Samolus valerandi, Carex hostiana, Carex flacca...

Répartition sur le site

Cette formation végétale n'est présente qu'au niveau de la parcelle prairiale de la Péria des Portes.

Surface de l'habitat sur le site	% de la surface du site
0,16 ha	0,23

Espèces indicatrices

Juncus acutiflorus, Carum verticillatum, Carex panicea, Hydrocotyle vulgaris, Cirsium dissectum

État dynamique, atteintes potentielles ou avérées

Deux facteurs d'évolution peuvent altérer l'intérêt patrimonial fort de cette parcelle :

- l'évolution vers une mégaphorbiaie du type Junco acutiflori Angelicetum sylvestris Botineau et al. 1985. Cette évolution est marquée par la forte présence de plantes de mégaphorbiaies (Eupatorium cannabinum, Angelica sylvestris notamment);
- la colonisation de la partie nord de la parcelle par la Fougère aigle.



Figure 15 : Vue panoramique de la parcelle

Aspects patrimoniaux

Cette parcelle abrite un certain nombre d'espèces d'intérêt patrimonial fort (*Carex hostiana, Gentiana pneumonanthe, Epipactis palustris*), ou dont la présence sur le site est originale eu égard à leur répartition régionale (*Samolus valerandi*).

Pour certaines espèces, cette localité est la seule du site.



Figure 16: Gentiane pneumonanthe

ILLUSTRATIONS

Relevés phytosociologiques :	
Hauteur de végétation (m)	0,3
Recouvrement (%)	100
Surface du relevé (m²)	30

Fanàsas	Coefficient d'abondance-	
Espèces	dominance	
Molinia caerulea		4
Carex pulicaris	2	
Eupatorium cannabinum	2	
Juncus acutiflorus	2	
Carex demissa	1	
Carex flacca	1	
Carex hostiana	1	
Cirsium dissectum	1	
Potentilla erecta	1	
Agrostis canina	+	
Angelica sylvestris	+	
Carex panicea	+	
Carum verticillatum	+	
Cirsium palustre	+	
Dactylorhiza maculata	+	
Holcus lanatus	+	
Poa trivialis	+	
Pulicaria dysenterica	+	
Rubus sp.	+	
Scorzonera humilis	+	
Serratula tinctoria	+	
Succisa pratensis	+	
Betula pubescens (pousses)	r	
Betula sp. (pousses)	r	
Daucus carota	r	
Hypericum pulchrum	r	
Quercus robur (pousses)	r	
Ulex europaeus	r	
Ulex minor	r	

GESTION PASSEE SUR LE SITE

Après des travaux importants d'ouverture en 2011 (coupe, abattage, débroussaillage), une fauche avec exportation a été réalisée presque tous les ans. Ce mode de gestion semble légèrement insuffisant pour contrer la dynamique de la végétation. En effet, malgré les interventions, on observe la progression régulière d'espèces préforestières (fougère, ronce, eupatoire...).



<u>Figure 17 : entretien par des lycéens de la</u> prairie humide

RECOMMANDATIONS DE GESTION

Afin de conserver l'intérêt patrimonial de cette prairie, il conviendrait d'effectuer une fauche annuelle avant fructification de l'Eupatoire (août) pour ainsi limiter son envahissement sur la parcelle. Les produits de fauche devront être exportés.

Cependant, il convient de prendre en compte la présence d'espèces d'intérêt patrimonial à floraison tardive (Gentiane pneumonanthe en particulier), qui ne doivent pas pâtir de la gestion effectuée. Les stations de cette espèce devront donc être balisées et exclues de la gestion avant la fauche. Étant donné la petite taille de ces exclos, les individus d'Eupatoire présents pourront être traitées par du matériel léger, ou à la main.

Si la dynamique de l'Eupatoire et de l'Angélique se maintient, il pourra être nécessaire d'effectuer deux fauches annuelles périodiquement, afin de limiter leur expansion, favorisée par une plus grande richesse en nutriments du milieu.

Prairie marécageuse à Agrostis canina et Deschampsia setacea	CORINE	37.312
France marecageuse a Agrostis tuliniu et Deschumpsiu setuceu	EUR Gén.	6410
Deschampsio setaceae - Agrostietum caninae (Lemée 1937) de Foucault 2008 (sous-	EUR Décl.	6410-8
association caricetosum hostianae de Foucault 1984)	EUNIS	E3.512

DESCRIPTION DES FORMATIONS VEGETALES

Description et faciès

La communauté végétale se caractérise par "la juxtaposition d'espèces des bas marais atlantiques et d'espèces amphibies transgressives des *Littorelletea* " (de Foucault, 1984). C'est une prairie, parfois éparse, qui se développe sur le site en contact avec des landes humides et généralement des formations de pelouses exondables de mares.

Elle est notamment caractérisée par la présence d'Agrostis canina, et souvent de Deschampsia setacea, et l'expression de plantes des Caro – Juncenion ou des Molino – Juncetea (Carum verticillatum, Molinia caerulea, Carex panicea) et des Littorelletea (Juncus bulbosus, Hypericum elodes). La présence d'espèces basophiles comme Carex flacca définit la sous-association du caricetosum hostianae.

Répartition sur le site

Cette association se retrouve au niveau des niveaux hauts des berges exondables de la mare à la Cane, mais est également présente au niveau des chemins de la grande parcelle communale, en contexte landicole (dans les niveaux topographiques intermédiaires).

Surface de l'habitat sur le site	% de la surface du site
0,31 ha	0,45

Espèces indicatrices

Deschampsia setacea, Carex demissa, Agrostis canina, Carum verticillatum, Cirsium dissectum, Eleocharis multicaulis, Juncus

État dynamique, atteintes potentielles ou avérées

Cet habitat semble stable à l'échelle du site. Les communautés des chemins sont moins caractéristiques et plus éparses qu'au niveau de la mare à la Cane, en raison du piétinement liée à la fréquentation du chemin, mais présentent tout de même des combinaisons d'espèces caractéristiques par endroits.

Aspects patrimoniaux

C'est une association dont la répartition est limitée au quart nord-ouest de la France, et qui est relativement peu répandue en Bretagne.

Son intérêt patrimonial sur le site réside dans la présence d'espèces peu communes en Bretagne, soit en raison d'une sensibilité biologique particulière (*Deschampsia setacea*) ou parce qu'elle contient des espèces calciclines peu présentes en Bretagne (*Carex flacca*, potentiellement *Carex hostiana*).



Figure 18 : Deschampsia setacea

ILLUSTRATIONS

Relevés phytosociologiques:

Formation végétale		
Hauteur de végétation (m)	0,15	0,25
Recouvrement (%)	60	70
Surface du relevé (m²)	5	10

Espèces	Coefficient d'abo	cient d'abondance-		
Lspeces	dominance			
Agrostis canina	1	1		
Deschampsia setacea		1		
Molinia caerulea	2	2		
Carex panicea	2	2		
Carum verticillatum	+	r		
Carex demissa	1	2		
Cirsium dissectum	+	+		
Juncus bulbosus	1	1		
Danthonia decumbens	r	+		
Juncus articulatus	2			
Isolepis setaceus	1			
Plantago major	+			
Juncus bufonius	+			
Carex flacca	+			
Ranunculus flammula	+			
Scorzonera humilis	r			
Succisa pratensis	r			
Potentilla erecta	r	r		
Taraxacum sp.	r			
Poa annua	r			
Juncus articulatus		1		
Juncus tenageia		+		
Eleocharis multicaulis		+		
Salix atrocinerea (p)		+		
Serratula tinctoria		+		
Hypericum elodes		r		
Leontodon saxatilis	1	+		

GESTION PASSEE SUR LE SITE

Les abords des chemins sont débroussaillés une à deux fois par an.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

L'association est sensible aux variations de niveaux d'eau et au pâturage. En l'état actuel de la gestion du site, aucune recommandation particulière ne semble de nature à améliorer la situation pour cet habitat.

Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne	CORINE	37.715
Wegaphorbiale mesotrophe commeenite	EUR Gén.	6430
Junco acutiflori – Angelicetum sylvestris Botineau et al. 1985	EUR Décl.	6430-1
Junto acutifion – Angentetum sylvestris Botilleau et al. 1985	EUNIS	E5.412

DESCRIPTION DES FORMATIONS VEGETALES

Description et faciès

Il s'agit d'une formation herbacée, dominée par les grandes ombellifères (Angelica sylvestris, Oenanthe crocata), accompagnées de Filipendula ulmaria, Calystegia sepium, Juncus effusus, Iris pseudacorus.

Répartition sur le site

Cette formation végétale n'est présente qu'en un point, au sud de l'ensemble des Portes de la Péria, au contact de l'affluent du Gouessant qu'il rejoint au niveau de l'étang de la Ville Gaudu.

Surface de l'habitat sur le site	% de la surface du site
0,28 ha	0,41

Espèces indicatrices

Angelica sylvestris, Juncus acutiflorus, Filipendula ulmaria

État dynamique, atteintes potentielles ou avérées

Cette formation, déjà observée en 2008, semble être maintenue par une fauche périodique. En l'absence de gestion, elle évolue en effet naturellement vers des fourrés à saules, puis des forêts humides.

Aspects patrimoniaux

Ces mégaphorbiaies ne sont pas rares en Bretagne, et résultent souvent de l'abandon d'entretien des berges ou des parcelles situées en bord de cours d'eau.

ILLUSTRATIONS



Figure 19 : Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne

Relevés phytosociologiques:

Hauteur de végétation	1
Recouvrement	100
Surface du relevé	50

Fankasa	Coefficient d'abondance-
Espèces	dominance
Juncus acutiflorus	3
Oenanthe crocata	2
Cirsium palustre	2
Iris pseudaccorus	2
Calystegia sepium	2
Filipendula ulmaria	1
Ranunculus flammula	1
Mentha aquatica	1
Rumex crispus	1
Angelica sylvestris	1
Festuca arundinacea	1
Galium palustre	+
Holcus lanatus	+
Achillea ptarmica	+
Carum verticillatum	+
Juncus conglomeratus	+
Myosotis laxa subsp.	+
caespitosa	
Plantago lanceolata	+
Pulicaria dysenterica	+
Rumex acetosa	+
Stellaria graminea	+

RECOMMANDATIONS DE GESTION

La gestion optimale de ce type d'espaces correspond à une fauche tardive avec exportation, tous les deux à quatre ans en fonction de la dynamique de la végétation.

Prairies des bas-marais à Cirsium dissectum et Schoenus nigricans	CORINE	54.21
Figures des bas-marais à chistum dissectum et schoenus myricuns		7230
Cirsio dissecti – Schoenetum nigricantis (Allorge 1922) Braun-Blanquet & Tüxen 1952		7230-1
Cirsio dissecti – schoenetum nigricantis (Allorge 1922) Braun-Blanquet & Tuxen 1952		D4.11

DESCRIPTION DES FORMATIONS VEGETALES

Description et faciès

Ces prairies sont caractérisées par la présence de *Schoenus nigricans*, accompagné d'espèces des prairies humides neutrophiles (*Carex hostiana, Carex flacca*) et des prairies humides paratourbeuses (*Carex pulicaris, Carex panicea, Cirsium dissectum*). Des espèces landicoles sont également présentes (*Potentilla erecta, Serratula tinctoria*).

Il ne s'agit pas ici de l'habitat « type » des tourbières alcalines, mais d'un habitat intermédiaire entre les communautés de landes humides et les formations de bas-marais alcalins à Choin.

La physionomie de la formation végétale est nettement marquée par le Choin noirâtre, qui apparaît en touffes bien différenciées au sein des landes.

Répartition sur le site

Les prairies de bas-marais sont présentes en divers points du site, sous la forme de petites taches. Elles se trouvent généralement au niveau de replats en situation topographique intermédiaire, ainsi que sur les secteurs où les eaux de ruissellement s'accumulent, en périphérie du site. La présence de ces groupements est liée à la nature alcaline des eaux de lessivage qui s'accumulent dans les bas des versants (Blais, 1979 et Maurice & al., 1986).

Cet habitat couvre des surfaces relativement faibles car il disparaît aisément sous les habitats de landes. Le rajeunissement récent de certains secteurs a permis l'expression des communautés calcicoles, au détriment des habitats moins diversifiés de landes.

Contrairement à l'étude de 2008, l'habitat à Choin noirâtre n'a pas été retrouvé, en marge de la butte boisée de la « Péria des portes » (parcelles privées à l'ouest).

Surface de l'habitat sur le site	% de la surface du site
0,51 ha	0,74

Espèces indicatrices

Schoenus nigricans, Carex panicea, Carex flacca, Cirsium dissectum, Molinia caerulea

État dynamique, atteintes potentielles ou avérées

L'état des communautés présentes sur le site est varié : si l'habitat semble stabilisé par endroits, du fait des opérations de rajeunissement qui ont été menées par le passé, certaines unités paraissent évoluer vers d'autres communautés.

Aspects patrimoniaux

Cet habitat d'intérêt communautaire est présent dans une grande partie de la France, mais est considéré dans les Cahiers d'Habitats comme un des plus menacés du territoire.

Il est considéré comme rare en Bretagne, en raison de l'acidité du socle géologique de la majeure partie de la région. Les Landes de la Poterie constituent actuellement le seul site Natura 2000 de la région pour cet habitat car les formations arrière-dunaires sont caractéristiques d'un autre habitat (UE 2190). D'autres sites sont concernés sur la région mais hors site Natura 2000.

Leur situation à cet endroit constitue donc une originalité, et donne au site un intérêt patrimonial particulier.

Par ailleurs, ce type de communautés végétales peut accueillir de nombreuses plantes d'intérêt patrimonial (*Epipactis palustris, Spiranthes aestivalis*, etc.).

ILLUSTRATIONS



Figure 20 : Prairie à Choin noirâtre

Relevés phytosociologiques:

Formation végétale		
Hauteur de végétation	0,7	
Recouvrement	90	
Surface du relevé	35	

F	Coefficient d'abondance-
Espèces	dominance
Schoenus nigricans	3
Genista anglica	1
Dactylorhiza maculata	+
Erica tetralix	2
Cirsium dissectum	1
Potentilla erecta	+
Carex pulicaris	+
Eupatorium cannbinum	+
Molinia caerulea	3
Pulicaria dysenterica	+
Salix repens	1
Carex hostiana	1
Carex flacca	1
Salix atrocinerea (p)	+

GESTION PASSEE SUR LE SITE

Aucune gestion particulière n'a été réalisée sur cet habitat.

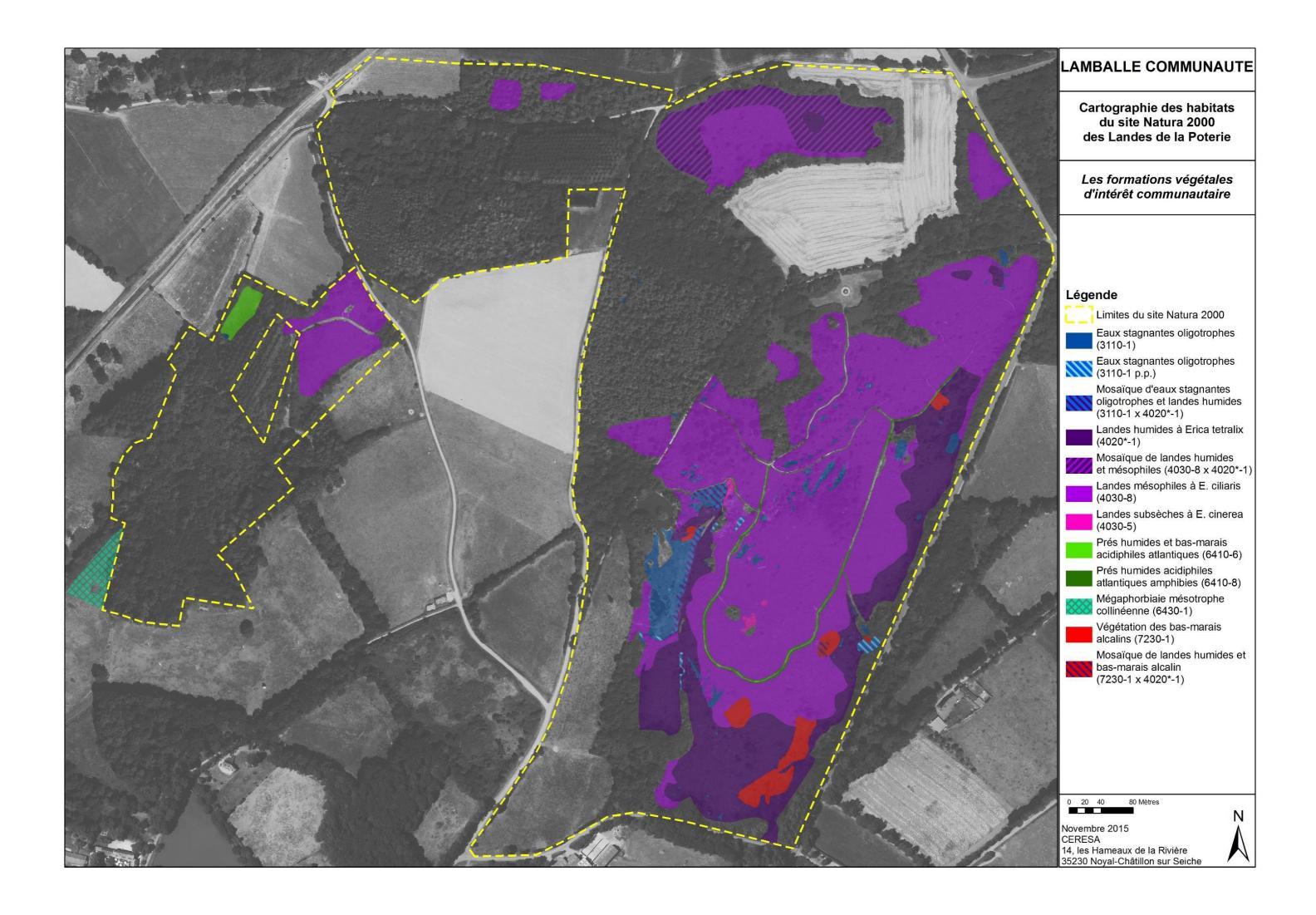
RECOMMANDATIONS DE GESTION

Une fauche peu fréquente est de nature à favoriser le maintien, voir l'extension de cet habitat.

Une surveillance est à prévoir pour éviter la colonisation de ces habitats après fauche par des espèces très dynamiques (Fougère aigle notamment).

<u>Tableau 3 : Tableau de synthèse des habitats d'intérêt communautaire des Landes de la Poterie</u>

Nom de l'habitat	Correspondance phytosociologique	Code Corine	Code EUNIS	Code UE générique	Intitulé UE	Code UE décliné	Surface (ha)
Pelouse amphibie à <i>Eleocharis multicaulis</i>	Eleocharitetum multicaulis Allorge ex Tüxen 1937	22.313	C3.4131	3110		3110-1	1,18
Pelouse amphibie à <i>Hypericum elodes</i> et <i>Potamogeton polygonifolius</i>	Hyperico elodis - Potametum oblongi Allorge ex Braun-Blanquet & Tüxen 1952	22.313	C3.413	3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	3110-1	
Pelouse amphibie à <i>Potamogeton</i> polygonifolius et <i>Scirpus fluitans</i>	Potamo polygonifolii - Scirpetum fluitantis Allorge 1922	22.313	C3.4135	3110		3110-1	
Lande humide à <i>Ulex gallii</i> et <i>Erica tetralix</i>	Ulici gallii - Ericetum tetralicis (Vanden Berghen 1958) Gloaguen & Touffet 1975	31.12	F4.12	4020*	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4020*-1	4,97
Lande sèche à <i>Ulex gallii</i> et <i>Erica cinerea</i>	Ulici gallii - Ericetum cinereae (Vanden Berghen 1958) Gloaguen & Touffet 1975	31.2351	F4.235	4030	- Landes sèches européennes	4030-5	0,05
Lande mésophile à <i>Ulex gallii</i> et <i>Erica ciliaris</i>	Ulici gallii - Ericetum ciliaris (Gloaguen & Touffet 1975)	31.2351	F4.235	4030		4030-8	14,70
Prairie marécageuse à Carum verticillatum et Juncus acutiflorus	Caro verticillati - Juncetum acutiflori (Lemée 1937) Korneck 1962	37.312	E3.512	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols - calcaires, tourbeux ou argilo- limoneux (<i>Molinion coeruleae</i>)	6410-6	0,16
Prairie marécageuse à <i>Deschampsia setacea</i> et <i>Agrostis canina</i>	Deschampsio setaceae - Agrostietum caninae (Lemée 1937) de Foucault 2008	37.312	E3.512	6410		6410-8	0,31
Mégaphorbiaie à Juncus acutiflorus et Angelica sylvestris	Junco acutiflori - Angelicetum sylvestris Botineau et al. 1985	37.1	E5.412	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles acidiphiles atlantiques	6430-1	0,28
Prairie des bas-marais à <i>Cirsium dissectum</i> et <i>Schoenus nigricans</i>	Cirsio dissecti - Schoenetum nigricantis (Allorge 1922) Braun- Blanquet & Tüxen 1952	54.21	D4.11	7230	Tourbières basses alcalines	7230-1	0,51



2313 - Les groupements ne relevant pas de la Directive Européenne « Habitats »

Si la grande parcelle communale est principalement occupée par des habitats d'intérêt communautaire, il n'en est pas de même pour les habitats présents en périphérie de cette dernière et sur les autres parties du site (Pré-Neuf, Péria des Portes, Grande Sente).

En effet, la majeure partie de ces secteurs s'est boisée naturellement, faute d'entretien ou suite à des opérations de plantations. Les boisements ont débuté dans les années 1920 et se sont renforcés après la guerre (Peron, 1997).

La comparaison des photographies aériennes de 1950 et 2011 sur les parcelles actuellement boisées montre qu'en 1950, les plantations de résineux sont encore limitées à une parcelle située à la Grande Sente.

A cette époque, les parcelles du Pré Neuf semblent correspondre à des prairies bocagères ; seule la partie située au nord du chemin correspond potentiellement à des landes.

Sur le secteur de la Grande Sente, hormis la parcelle plantée évoquée plus haut, la majorité des terrains semblent correspondre en 1950 à des landes, peut-être en cours de boisement naturel. La présence des ligneux sur la grande parcelle communale est nettement moins importante.



Figure 21 : Comparaison entre les photographies aériennes de 1950 et 2011 (source : GeoBretagne)

Diverses essences ont été plantées mais essentiellement des conifères (Sapins de Douglas, Pins, Epicéas de Sitka, Mélèze), ce qui a conduit à la banalisation de surfaces importantes.

Ces parcelles, dont l'enrésinement, artificiel ou par semis issus des arbres plantés, est très fort, ont majoritairement perdu le caractère de lande et ne peuvent désormais plus être considérées comme telles. Seuls deux secteurs peuvent être considérés comme des landes dégradées pour lesquelles un retour à un bon état est encore possible.

Les pins sont aujourd'hui bien implantés sur le site et tendent à s'étendre sur les secteurs de landes, notamment par les marges.

Sur les secteurs les plus humides, souvent situés en périphérie des parcelles, les saules et les bouleaux ont progressivement fermé le milieu. Ces boisements frais à humides ceinturent notamment la quasi-totalité de la grande parcelle communale en formant un rideau arboré qui participe à l'isolement paysager de ce site.

Ces boisements se retrouvent également sur les marges du secteur de la Péria des Portes avec cependant un cortège floristique plus diversifié (*Sanicula europaea, Circaea lutetiana*, etc.) du fait d'un environnement boisé plus riche (bois de feuillus).

Quelques plantations de peupliers ont également été effectuées sur les secteurs humides. Ces plantations tendent à évoluer aujourd'hui spontanément (développement des saules en sousbois), notamment sur les secteurs de la Péria des Portes et du Pré Neuf.

Par endroits, les boisements humides abritent des mares. En contexte forestier, très ombragées, ces mares sont généralement peu végétalisées, pouvant comprendre, selon les situations, des herbiers à glycérie, des ceintures à molinie.

Dans les secteurs plus secs apparaissent des végétations préforestières : fourrés à Ajonc d'Europe, à Prunellier.

<u>Figure 22 : Plantation de peupliers à la Péria des Portes</u>

Les abords du calvaire, au nord de la grande parcelle communale, comprennent des formations prairiales et des pelouses mésohygrophiles.

La Fougère aigle colonise ces secteurs herbacés, ainsi que les landes à partir des marges boisées. La forte dynamique de cette espèce entraı̂ne par endroits la disparition du caractère initial de la végétation et donne lieu à l'apparition de formations quasi-monospécifiques (ptéridaies).

On relèvera également, dans le périmètre Natura 2000, la présence de deux secteurs agricoles paturés ou cultivés.

Tableau 4 : Synthèse des habitats non d'intérêt communautaire des landes de la Poterie

Formation végétale	Surface (ha)	%
Plantation de conifères / forêt issue de régénération naturelle de pins	7,30	10,62
Boisement mixte	2,51	3,66
Boisements de feuillus	12,34	17,94
Fourrés de saules	4,13	6,01
Labours	4,72	7,91
Pelouses	0,27	0,40
Peupleraies	2,88	4,19
Prairies mésophiles	9,95	14,47
Ptéridaie	0,80	1,17
Prairies flottantes à glycérie	0,04	0,04
Herbiers à Flûteau nageant	0,003	0,005
Herbiers à myriophylle à feuille alterne	0,01	0,01
Végétation des chemins	0,41	0,59
Voirie sans végétation / chemins	0,70	1,02

2314 - Approche des végétations sur le site par secteurs

• La Péria des Portes

Ce secteur est en grande partie boisée (peupleraies, chênaies fraîches à frênes, fourrés préforestiers à saules). Les deux seules parcelles ouvertes correspondent :

- à la prairie de M. Erhel, qui comprend des formations de prairie humide oligotrophe en voie d'évolution vers des mégaphorbiaies (à Eupatoire chanvrine, Angélique des bois), une mare et des dépressions ponctuelles. La dynamique de la Fougère aigle est forte en périphérie de la prairie, sur la partie haute et moins humide;
- o à une parcelle de lande mésophile, comprenant une partie en cours de colonisation par la Fougère aigle, et un tas de décombres colonisé par des espèces rudérales (Ortie dioïque notamment).

La petite surface de bas-marais alcalin observée en 2008 (décrite comme déclinante) n'a pas été retrouvée.

• Le Pré Neuf

A l'exception d'une parcelle de prairie ensemencée, ce secteur est quasiment intégralement boisé. Ces boisements résultent de plantations (peupleraies, plantations de résineux) ou de recolonisation de landes à partir des semenciers présents aux abords (notamment les parcelles jouxtant la prairie). La plupart de ces boisements sont trop avancés pour qu'un retour de la lande soit possible (à court et moyen terme). Deux petites surfaces pourraient potentiellement faire l'objet d'opérations de restauration, mais dont le coût serait probablement élevé pour un résultat incertain.

Ce secteur comprend une mare forestière.

Parcelles au nord du chemin : la Grande Sente, labours et parcelles de lande

L'ensemble des parcelles à vocation agricole correspond actuellement à des labours.

Les anciennes landes de la Grande Sente ont été presque totalement colonisées par des boisements, à l'exception d'une petite surface résiduelle au sud. Cette petite surface est en cours de fermeture par les pins.

Au nord-est de ce secteur (à l'est des labours), une petite parcelle de lande persiste. Si la partie centrale de cette parcelle présente encore une végétation assez caractéristique, les marges sont en voie de fermeture (évolution vers des fourrés préforestiers).

Le principal intérêt biologique de ce secteur réside dans la présence d'une vaste parcelle comprenant des landes mésophiles et humides imbriquées, à tel point qu'il est difficile d'identifier des unités bien définies.

• Parcelles communales et abords (parcelles au sud du chemin)

Il s'agit de l'ensemble le plus diversifié du site. Il comprend le plus vaste ensemble de landes du site, les petites surfaces de bas-marais alcalin et la majorité des mares temporaires du site, ainsi que les formations végétales de pelouses hygrophiles associées.

Si les parties hautes de cet ensemble contiennent surtout des landes et boisements plus ou moins stables, les parties les plus basses comprennent notamment l'ensemble formé de la mare à la Cane et des pelouses liées aux variations de niveaux d'eau, des formations de bas-marais, etc.

C'est l'ensemble sur lequel la plus grande partie des interventions de gestion ont été menées, afin de maintenir l'intérêt patrimonial élevé du secteur.

La partie sud-ouest de cet ensemble est occupé par des prairies pâturées.

2321 - Les espèces d'intérêt communautaire

Le **Flûteau nageant** (*Luronium natans*) a été notée en 1993 (R. PRELLI) et a été revue tous les ans depuis 2010 dans deux mares (R.PRELLI, R.GUILLARD).

La bibliographie mentionne une régression généralisée de l'espèce sur le territoire français, Bretagne exceptée (cf. fiche spécifique), sans réelles explications, mise à part la disparition de nombreuses zones humides.

La **présence de la Spiranthe d'été** (*Spiranthes aestivalis*), inscrite à l'annexe IV de la directive « Habitat »², est connue depuis plusieurs années, à l'ouest de la mare n°388. Cependant, des quelques 50 pieds observés dans la décennie 1990, il n'en reste que quelques pieds observés, de moins en moins nombreux et observés de plus en plus rarement.

Le **Triton crêté** (*Triturus cristatus*), inscrit en annexe II de la directive « Habitat », est présent sur le site des Landes de la Poterie. Une prospection batrachologique effectuée en 2001 dénombre la présence du Triton crêté dans 4 mares sur 27 prospectées. Par ailleurs, l'étude met en évidence une mauvaise situation des tritons en général, due principalement à la mauvaise connectivité entre les mares et plus particulièrement à l'impénétrabilité de la lande. Les prospections menées en 2018 confirment la présence de cette espèce en plusieurs points du site.

On retient la présence du Triton de Blasius (*Triturus blasii*), hybride issue du croisement entre *Triturus cristatus* et *Triturus marmoratus*.

La **Barbastelle** (*Barbastella barbastellus*), est une chauve-souris inscrite à l'annexe II de la directive « habitat ». Elle a été repérée lors de l'étude d'impact pour l'implantation des éoliennes au nord-est du site.

Le **Grand murin** (*Myotis myotis*) et le **Grand rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*), également inscrits à l'annexe II de la directive Habitats, ont été contactés le 10 août 2017 au détecteur à ultrasons. Cette unique donnée, si elle certifie que ces espèces exploitent le site au moins ponctuellement, ne permet pas de caractériser leur fréquentation du site.

La **Loutre** (*Lutra lutra*) noté dans le FSD et inscrite dans les annexes 2 et 4 de la directive Habitats, mais dont il n'y a pas de donnée de présence effective sur le site des Landes de la Poterie. Néanmoins, sa présence est avérée à proximité et est bien présente sur le bassin versant du Gouessant.

La **Fauvette pitchou** (*Sylvia undata*), nicheuse sur le site, est inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ». D'après P. PERON – 1997, au moins 4 couples reproducteurs occupent les 25 ha de la parcelle communale. L'espèce est considérée comme commune en Bretagne, dès lors qu'elle possède un biotope favorable composé de lande haute à ajoncs et de plantations de jeunes résineux.

C'est pourquoi, afin de concilier au mieux les exigences de cette espèce et la restauration et l'entretien des habitats communautaires, il serait souhaitable de refaire une étude sur le dénombrement des Fauvettes pitchou.

Les fiches descriptives détaillées de ces espèces sont à suivre.

Carte 13 : Localisation des espèces d'intérêt communautaire

² Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant d'une protection stricte

	Code UE	1831
Luronium natans (L.) Raf.	Directive Habitats	An. II et IV
	Statut de protection	Protection nationale
Flûteau nageant	Liste rouge nationale	LC
	Liste rouge régionale	LC

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Description

- Plante herbacée glabre, hémicryptophyte vivace, à tiges fines et submergées de taille variable, de 10 à 50-60 cm, parfois jusqu'à 1 mètre (en fonction de la profondeur des eaux); enracinée au fond, mais à nombreuses racines adventives aux nœuds de la tige.
- Stolons partant de la rosette.
- Feuilles trimorphes: feuilles de la base submergées, linéaires (5-15 cm de long et 2- 3 mm de large), se rétrécissant vers l'apex pointu, aplaties, groupées en rosette, vert pâle, translucides, avec une large nervure centrale plus épaisse et plus verte;

Feuilles caulinaires flottantes, ovales à elliptiques, longues de 1 à 3 cm, à pétiole long et mince, lisses et luisantes, à trois nervures principales arquées-parallèles, limbe obovale, elliptique à lancéolé (1-4 cm de long sur 1-2 cm de large);



Figure 23 : Le Flûteau nageant Luronium natans

feuilles aériennes courtes, à limbe ovale, ou lancéolé en cas d'exondation prolongée.

- Fleurs petites (1 à 1,5 cm de diamètre), hermaphrodites, souvent solitaires (rarement verticillées par 3 ou 5), émergées sur des pédoncules de 3-10 cm, fragiles, naissant à l'aisselle des bractées des noeuds de la tige ; fleurs trimères ; 6 étamines épisépales. Floraison de mai à septembre.
- Fruit : polyakène. Fructification en automne.

Biologie de la reproduction

Le Flûteau nageant se reproduit à la fois par la reproduction sexuée et par la reproduction asexuée.

Reproduction sexuée: la pollinisation est effectuée par des insectes. Les graines produites, nombreuses, sont en grande partie viables et présentent un taux de germination élevée. L'autofécondation est possible pour les fleurs immergées. Les graines flottent, mais pas les fruits.

La reproduction asexuée met en œuvre plusieurs types de propagules :

- Les bourgeons végétatifs, situés au niveau des inflorescences, et qui se développeraient au printemps (Barrat-Segretain et al. 2000) ;
- Les parties aériennes détachées de la rosette basale ;
- Les parties souterraines de la rosette (le système racinaire) ;
- La plante entière ;
- Les stolons : les stolons naissent de la rosette basale, ont une largeur de 1 mm environ (Lansdown et al. 2003), mesurent en moyenne 20 cm (Rich & Jermy 1998) et peuvent atteindre 1 mètre de longueur (Darwell, pers. comm.). Les rosettes formées sur les stolons sont facilement libérées dans la colonne d'eau (Nielsen et al. 2006). En effet, toutes les rosettes nouvellement produites ne s'enracinent pas près du ramet parent (Willby et al. 1993). Aucune donnée sur la durée de vie de ces rosettes détachées du stolon n'est disponible dans la littérature.

Les stolons peuvent aussi se casser. Les fragments alors détachés ont une durée de vie qui ne dépasse pas huit semaines ;

 Par ailleurs, l'espèce peut s'enraciner à partir des nœuds de la tige, quand celle-ci est durablement en contact avec le substrat.

Écologie

Le Flûteau nageant est une espèce aquatique, fortement héliophile, se développant dans des eaux stagnantes ou faiblement courantes, généralement acides (pH préférentiel entre 6,1 et 7) mais pouvant supporter des eaux oligotrophes légèrement calcaires (pH jusqu'à 8,8).

C'est une espèce qui préfère les eaux pauvres en nutriments, notamment parce qu'elle supporte peu la compétition avec des espèces des milieux plus riches.

Le Flûteau nageant se développe de préférence dans des eaux de 1 à 2 m de profondeur, la valeur maximale connue étant de 4 m.

En France, les habitats dans lesquels l'espèce a été observée sont des eaux stagnantes quel que soit le niveau trophique (codes UE 3110, 3130, 3140, 3150), des eaux courantes du *Callitricho-Batrachion* (code UE 3260), des magnocariçaies à *Carex elata* (code CORINE 53.2142).

Répartition géographique

Espèce rare et très inégalement répartie en France : rare dans le nord et dans l'est, plus commune dans le centre et dans l'ouest (Normandie, Bretagne), très rare dans le sud-ouest et nulle dans la région méditerranéenne. Le Flûteau nageant est en forte régression partout, à l'exception du Massif armoricain, qui semble donc devoir constituer un bastion pour le maintien de l'espèce. L'aire générale couvre l'Europe occidentale et centrale tempérée, du sud de la Scandinavie au nord de l'Espagne, de la Pologne à la Bulgarie.

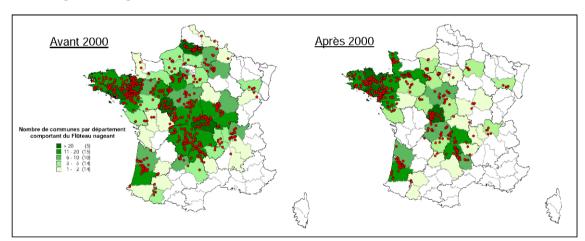


Figure 24 : Evolution de la répartition communale de l'espèce avant et après 2000 (source CBNs)

Description des populations du site

Signalé en 1993 par Rémy Prelli sur une mare située au sud de la grande parcelle communale, le Flûteau nageant a été revu en divers points du site depuis. En 2015, trois stations ont été repérées, dans des mares de la grande parcelle communale.

La population la plus importante sur le site se situe au niveau d'une mare récemment débroussaillée, au sud de la grande parcelle communale. La plante occupe des surfaces de quelques mètres carrés, à la fois dans l'eau et sur les berges exondées de la mare.

Les deux autres stations sont plus petites : un ou deux pieds dans une mare proche de la première station, et environ 1 m² dans une mare située à quelques mètres au nord-est de la mare à la Cane.

État des populations sur le site et menaces

Le Flûteau nageant n'a jamais été abondant sur le site, mais depuis sa découverte, de nouvelles stations ont été régulièrement retrouvées. Il ne semble pas menacé sur le site.

Étant donné les prospections effectuées par le passé (notamment dans la décennie 1980), il est probable que la protection du site et la gestion menée aient favorisé cette espèce.

État dynamique, atteintes potentielles ou avérées

Aucune atteinte particulière n'a été notée pour cette espèce, dont les habitats sont en bon état de conservation sur le site.

Il convient par ailleurs de noter que l'expression de cette espèce apparaît irrégulière sur les Landes de la Poterie : observé en 2010 ou 2012 sur certaines mares, il n'a pas été observé à ces endroits en 2015, alors que de nouvelles stations ont été trouvées.

Cependant, il est peut-être significatif que la plus grosse station observée en 2015 ait été récemment débroussaillée, l'apport de lumière ayant favorisé son développement.

Aspects patrimoniaux

Le Flûteau nageant est inscrit aux annexes II et IV de la directive Habitats et à l'annexe I de la liste rouge du Massif armoricain. Il est protégé en France, mais considéré « Préoccupation mineure » sur les listes rouges nationale et régionale.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

En termes de stratégies d'intervention, trois solutions sont proposées dans le Plan National d'Actions :

- Réaliser une coupe de l'herbier deux fois par an. Cela permet en même temps de maintenir une couverture importante du substrat par le Flûteau nageant et de favoriser la production de graines. Parallèlement, les autres espèces sont préservées ce qui permet une biodiversité maintenue à un niveau satisfaisant. Il est possible d'obtenir le même effet avec une seule coupe par an, ce qui permettrait de maintenir les espèces intolérantes à une fréquence plus élevée, de même que le coût de la gestion en serait diminué. Si les populations de *Luronium* tendaient à décroître, une gestion plus fréquente pourrait être réalisée au moins temporairement (pendant une année), pour favoriser les populations du Flûteau nageant et maintenir une pression élevée sur les autres espèces concurrentielles. Cependant, il faudra veiller à ne pas procéder à une gestion si forte qu'elle ferait obstacle à la reproduction sexuée.
- Maintenir une pression de coupe élevée (quatre coupes annuelles) pour favoriser le recouvrement de populations dominantes de *Luronium* et éliminer la compétition avec les autres macrophytes. Il faudra alors prendre soin de ne réaliser aucune gestion sur une partie de la surface de la population, de façon à favoriser au moins localement la reproduction sexuée. On veillera alors à faire tourner cette zone tampon de façon à éviter la compétition interspécifique sur cette zone tampon.
- Procéder à des dragages ou curages pour enlever la grande partie de la biomasse, ce qui laisse de grandes possibilités au
 Luronium de recoloniser le substrat nu à partir des graines ou des stolons, et ce qui maximise la diversité génétique
 intrapopulation. Ce type de gestion radicale a cependant le désavantage d'uniformiser les conditions écologiques du
 milieu et de détruire une partie des biotopes pour certaines espèces animales et végétales, désavantage auquel s'ajoute
 le risque de destruction de l'habitat si les travaux sont mal menés.

Pour le cas des Landes de la Poterie, où les populations semblent stables, il est proposé de n'intervenir qu'en cas de besoin avéré mis au jour par le suivi des espèces (cf. plus bas chapitre concernant le suivi des espèces).

Par ailleurs, il conviendra de poursuivre les opérations favorisant l'ensoleillement des mares.

BIBLIOGRAPHIE

La plupart des éléments présentés ci-dessus sont issus du PNA concernant cette espèce :

BARDIN P. et al. Plan national d'actions en faveur du Flûteau nageant *Luronium natans* L. 2012-2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. 184 p.

BARRAT-SEGRETAIN M.H., HENRY C.P. & BORNETTE G., 1999. Regeneration and colonization of aquatic plant fragments in relation to the disturbance frequency of their habitats, Arch. Hydrobiol. 145 (1999), pp. 111–127

LANSDOWN R.V. & WADE P.M., 2003. Ecology of the Floating Water-plantain, *Luronium natans*. Conserving Natura 2000 Rivers. Ecology Series N°9. English Nature, Peterborough.

NIELSEN U.N., RIIS T. & BRIX H., 2006a. The importance of vegÉtat ive and sexual dispersal of *Luronium natans*. Aquat. Bot. 84 (2006) 165-170.

RICH T.C.G. & JERMY, A.C., 1998. Plant Crib. Botanical Society of the British Isles, London. WILLBY N. & EATON J. W., 1993. The Distribution, Ecology and Conservation of *Luronium natans* (L.) Raf. in Britain. J. Aquat. Plant Manage. 31: 70-76.

Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich.	Directive Habitats	An. IV
	Statut de puete etien	Protection
	Statut de protection	nationale
Spiranthe d'été	Liste rouge nationale	VU
	Liste rouge régionale	NT

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Description

Plante vivace de 10 à 30 cm de hauteur, à tige dressée, munie de 2 à 5 racines tubérisées, fuselées.

Rosette de 4 à 6 feuilles basales étroitement lancéolées ; 1 à 3 feuilles caulinaires, appliquées, à limbe lancéolé linéaire.

Epi florifère lâche, spiralé ; 6 à 24 fleurs zygomorphes, disposées horizontalement, munies d'une bractée lancéolée plus longue que l'ovaire ; sépales lancéolés-linéaires ; labelle en forme de languette ovale oblongue, à bords crénelés; ovaire infère pubérulent, sessile, dressé et un peu courbé au sommet; fleurs peu odorantes.

Floraison estivale, entre juin et août.

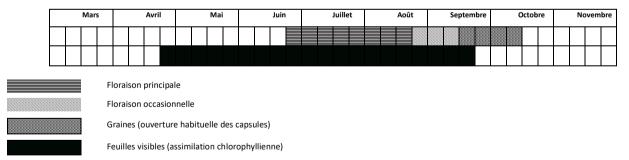




Biologie de la reproduction

La spiranthe d'été est entomogame, la pollinisation étant essentiellement assurée par des abeilles et des syrphidés. En cherchant à atteindre le nectar, ces dernières touchent le rostellum, décrochant les pollinies qu'elles iront déposer sur une autre plante.

Phénologie de la Spiranthe d'été



La reproduction asexuée est moins importante pour les *Spiranthes* que pour d'autres genres d'orchidées, mais elle existe (par les organes souterrains).

Écologie

La Spiranthe d'été se développe en milieu humide et faiblement acide, dans les marais, les tourbières, les prairies humides, en bord de petits cours d'eau ou dans les landes à proximité d'étangs : Caricion davallianae, Anagallido-Juncion, Rhynchosporion ; parfois aussi dans les trouées des landes tourbeuses de l'Ericion tetralicis.

Répartition géographique

Espèce méditerranéo-atlantique, présente de la péninsule ibérique à l'Asie mineure, au nord jusqu'aux Pays-Bas et à la Hongrie insi qu'au Maghreb. Encore assez bien représentée en France, de la Bretagne au Centre et aux Alpes.

Le site des Landes de la Poterie possède la seule station de Spiranthe d'été récemment observée dans les Côtes-d'Armor (source : eCalluna).

Description des populations du site

L'unique population du site est cantonnée aux abords de la mare n° 388.

Les descriptions de R. Prelli et de Vivarmor Nature font état de 10 à 15 pieds dans les années 1990, mais il n'a jamais été observé plus de 3-4 pieds depuis le début des comptages effectués par Lamballe Communauté depuis 2011.

1997 50 pieds P.Péron 2006 2 pieds Vivarmor Nature 2007 17 pieds Vivarmor Nature 2008 17 pieds G.Camberlein 2010 3 pieds R.Guillard 2 pieds 2011 R.Guillard 2012 8 pieds R.Guillard 2013 2 pieds R.Guillard 2014 1 pied R.Guillard 2015 4 pieds R. Guillard, V.Colasse, Y.Coray 2016 0 pied R.Guillard 2018 R.Guillard 1 pied 2019 1 pied R.Guillard 2020 R.Guillard 0 pied

Tableau 5 : Comptage des pieds de Spiranthe d'été

État des populations sur le site

La diminution continuelle du nombre de pieds observés depuis 2008 laisse penser que cette espèce est en cours de disparition sur le site, malgré des opérations visant à maintenir la population.

État dynamique, atteintes potentielles ou avérées

La fermeture du milieu (évolution vers des formations hautes à ajoncs, ronces, saules) est un facteur de déclin de cette population, mais il est également possible que le petit nombre d'individus qui la composent limite de fait le développement de l'espèce.

En effet, des effectifs réduits peuvent limiter les brassages génétiques nécessaires au maintien et au développement d'une espèce donnée sur un site.

Aspects patrimoniaux

La Spiranthe d'été est inscrite à l'annexe IV de la directive Habitats, et est protégée en France.

Elle est par ailleurs considérée « vulnérable » sur la liste rouge des plantes de France³, et quasi-menacée (NT) sur la liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (QUERE, MAGNANON, BRINDEJONC 2015). Elle est enfin inscrite à l'annexe I de la Liste rouge du Massif Armoricain (Magnanon, 1993).

³ UICN France, FCBN, AFB & MNHN (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

Il semble nécessaire d'ouvrir de nouveau les milieux proches de la station connue de Spiranthe, afin de favoriser l'ensoleillement et de limiter la concurrence avec les ligneux (cf. description des propositions de gestion dans le chapitre VII.2.).

BIBLIOGRAPHIE

A. LOMBARD, R. BAJON, octobre 2000. *Spiranthes aestivalis (Poir.) Rich., 1817*. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. http://www.mnhn.fr/cbnbp.

Société Française d'Orchidophille, L'Orchidophille n°142, Les orchidées sauvages de Bretagne, Bilan de l'année 1999, juillet et août 2000, 5p.

Société Française d'Orchidophilie, Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg, Edition Biotope (collection Parthénope), 2002,416p.

J.ALLAIN, J.P.BARDOUL, 2006, Dénombrement annuel des orchidées des placettes de fauche expérimentales des Landes de la Poterie – Lamballe, septembre 2006, 10p.

J.ALLAIN, J.P.BARDOUL, A.BARDOUL, 2007, Dénombrement annuel des orchidées des placettes de fauche expérimentales des Landes de la Poterie – Lamballe, septembre 2007, 10p.

Daniel PHILIPPON, Rémy PRELLI, Laurent POUX, Atlas de la Flore des Côtes-d'Armor, 2006, 5570p.



LAMBALLE COMMUNAUTE

Cartographie des habitats du site Natura 2000 des Landes de la Poterie

La flore d'intérêt communautaire

Espèces

- Spiranthes aestivalis (2015)
- Luronium natans (2015)
- Luronium natans (2010-2012)
- Périmètre du site Natura 2000

0 25 50 100 Mètres

Janvier 2016 CERESA 14, les Hameaux de la Rivière 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche



Triturus cristatus Laurenti, 1768	Code UE	1166
	Directive Habitats	An. II et IV
	Statut de protection	Protection nationale
Triton crêté	Liste rouge nationale	LC (Préocupation mineure)
	Liste rouge régionale	LC (Préocupation mineure)

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Description

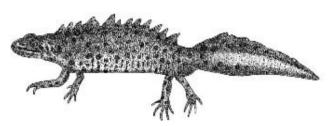


Figure 26: Triton crêté

Le Triton crêté est un urodèle de grande taille, mesurant environ 115 à 140 mm chez le mâle et 120 à 145 mm chez la femelle.

Son aspect général est relativement svelte. <u>La tête</u> est aussi large que longue. Les narines sont plus proches de l'extrémité du museau que de l'œil. L'iris est clair. Les glandes parotoïdes sont absentes ou indistinctes. <u>Les membres</u> sont plutôt minces et longs. <u>La queue</u> est comprimée, plutôt épaisse, pointue à l'extrémité.

<u>La peau</u> dorsale est granuleuse. La coloration de la face supérieure du corps est brun noir, habituellement ponctuée de gros ronds

noirs, et recouverte de granulations blanchâtres sur les flancs. Le ventre est jaune vif fortement ponctué de noir et la gorge noirâtre.

<u>Le mâle reproducteur</u> possède une crête dorsale plus ou moins élevée, bien dentelée. Un miroir blanchâtre parcourt la partie postérieure du muscle caudal.

Caractères particuliers des pontes, des œufs et de larve

Les larves sont de grande taille, atteignant plusieurs centimètres de long suivant le stade de développement.

La coloration de la face supérieure de la larve est souvent plus sombre que chez celle du Triton marbré. La nageoire est plus uniformément tachetée de sombre.

Caractères écologiques et stationnels

Le Triton crêté est plutôt une espèce de paysages ouverts et plats. On le trouve principalement dans les zones bocagères avec prairies.

Il y fréquente des biotopes aquatiques de nature variée: mares, mares abreuvoirs, sources, fontaines, fossés, bordures d'étangs, voire de petits lacs, ornières. Les mares demeurent toutefois son habitat de prédilection. Celles-ci sont généralement vastes, l'espèce s'accommodant mal de petites surfaces d'eau, relativement profondes (de l'ordre de 0,5 à 1m), pourvues d'une abondante végétation et bien ensoleillées. Il est important qu'elles présentent, sur au moins une partie de leur pourtour, des berges en pente douce, de manière à permettre les déplacements du Triton. Des observations ont montré qu'il était capable de coloniser des milieux récents relativement pauvres en végétation.

Triturus cristatus occupe généralement des eaux stagnantes (ou très faiblement courantes) oligotrophes ou oligomésotrophes, riches en sels minéraux et en plancton.

Il peut cohabiter avec d'autres amphibiens : Triton palmé (*Triturus vulgaris*) et alpestre (*Triturus alpestris*), Rainette verte (*Hyla arborea*), Grenouille verte.

Les prédateurs du Triton crêté sont nombreux. En milieu aquatique, il s'agit notamment des poissons carnivores. En phase terrestre, les corvidés et le Héron cendré sont des prédateurs occasionnels, de même que les reptiles tels que la Couleuvre à collier.

Caractères biologiques

Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 2-3 ans. La reproduction se déroule dans l'eau, au printemps. Les tritons crêtés adultes reviennent pondre dans leur mare de naissance ou dans des milieux proches de quelques centaines de mètres.

La femelle effectue une seule ponte par an ; les œufs, au nombre de 200-300 sont déposés un à un et cachés sous les feuilles repliées des plantes aquatiques.

Après un développement embryonnaire de 15 jours environ, la jeune larve mène une vie libre. Sa croissance est rapide et après trois à quatre mois, en moyenne, elle atteint 80 à 100 mm. La métamorphose survient alors : elle consiste extérieurement en une perte progressive des branchies. Les jeunes vont ensuite quitter le milieu aquatique et devenir terrestres.

La durée de vie est voisine de 10 ans en plaine.

Activité

Les jeunes et les adultes Triton crêté hivernent d'octobre à mars dans des galeries du sol, sous des pierres ou des souches.

Durant cette période, ils sont en vie ralentie et ne se nourrissent pas. L'estivation a lieu sous les pierres en période de sécheresse et on peut observer des concentrations d'individus mâles et femelles dans des zones un peu plus humides.

Alors que les larves de Triton crêté sont aquatiques, les adultes mènent principalement une vie terrestre. Leur phase aquatique est limitée à 3-4 mois dans l'année, au moment de la reproduction ; ils peuvent rester dans l'eau jusqu'au début de l'été.

Le Triton crêté est une espèce diurne au stade larvaire, mais il devient nocturne après la métamorphose. En période de reproduction, les adultes passent la journée le plus souvent en eau profonde, cachés parmi les plantes aquatiques.



Figure 27 : Triton crêté en phase terrestre

Régime alimentaire

<u>Les larves</u> sont carnivores, elles mangent des larves planctoniques au début de leur développement puis, progressivement, capturent des proies plus volumineuses (copépodes, larves d'insectes, vers). Extrêmement voraces, elles chassent principalement à vue ou à l'affut. <u>Les adultes</u> sont également des prédateurs, aussi bien dans le milieu aquatique que sur la terre ferme. La mobilité des proies et leur abondance conditionnent le régime alimentaire constitué principalement de petits mollusques, vers, larves diverses, auxquels peuvent s'ajouter des têtards de grenouille ou de tritons.

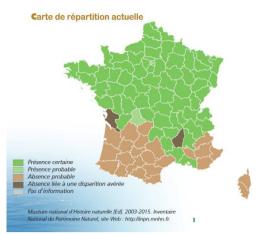
Répartition géographique

L'aire de répartition du Triton crêté couvre une grande partie de l'Europe. En France, plus fréquent en plaine, il est présent dans le nord du pays. En dehors d'une expansion dans le Massif Central, l'espèce ne dépasse guère une ligne La Rochelle-Grenoble.

Cette limite semble déterminer par les conditions climatiques et par la compétition avec le Triton marbré.

Dans le département des Côtes-d'Armor, l'espèce est considérée comme très rare à exceptionnelle (moins de 5 stations connues).

Figure 28 : Répartition du Triton crêté en France



Habitats communautaires associés

3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses

ÉTAT DE L'ESPECE SUR LE SITE

Distribution

Une analyse batrachologique complète a été menée en 2018 sur le site des Landes de la Poterie (Faguet Riquier M., 2018). Cette étude a notamment compris l'inventaire de 32 mares sur le site, au cours de 42 nuits de prospection entre le 22 mars et le 26 juillet 2018.

Note : l'étude prend des précautions quant à la comparaison par rapport aux études précédentes, car les protocoles d'échantillonnage sont différents.

Le Triton crêté est présent sur l'ensemble du site mais en plus faible répartition en 2018 par rapport aux années précédentes. À noter que le site est en limite d'aire de répartition du Triton crêté. L'espèce semble ne plus fréquenter les mares 15, 21-23, 36 depuis 2000 ainsi que les mares 13 et 35 par rapport à 2011. Par contre, l'espèce est apparue dans les mares 12 et 33. Ceci peut être expliqué par la capacité de dispersion de l'espèce. Par ailleurs la présence du Triton crêté reste constante sur la mare 26 depuis 2000 et sur les mares 9,17-18-19-22,34 et 30.

La carte ci-après, issue de cette étude, montre l'évolution de la répartition du Triton crêté sur le site depuis 2000.

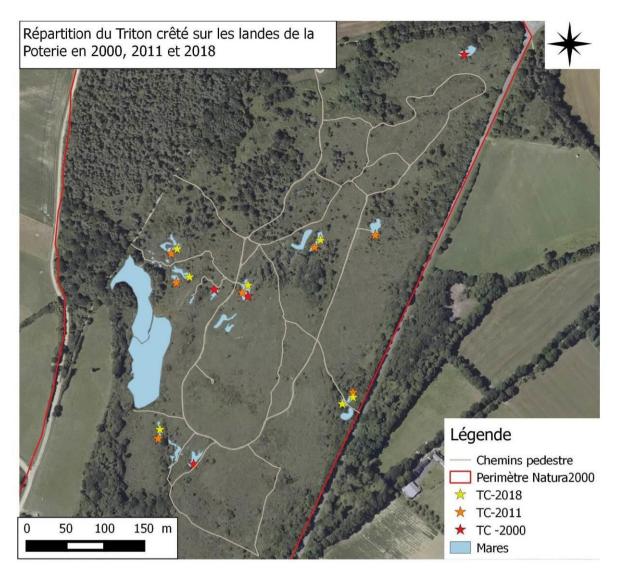


Figure 29 : Répartition du Triton crêté sur les Landes de la Poterie - 2020, 2011 et 2018

État de conservation et évolution de l'espèce

En France et en Europe :

Il est généralement reconnu que l'espèce est en régression un peu partout en Europe. Elle apparaît particulièrement menacée dans les pays voisins de la France : Suisse, Allemagne, Bénélux.

En France, la situation varie en fonction des situations locales : *Triturus cristatus* n'est pas particulièrement menacé dans le Massif central et dans des régions riches en prairies (Orne, Mayenne). Dans d'autres régions, marquées par une agriculture intensive, l'espèce est beaucoup plus rare.

Sur le site:

L'effectif du Triton crêté est globalement plus élevé en 2018 par rapport aux études précédentes. La probabilité de détection est de 13% en 2011 et de 12% en 2018, ce qui démontre la stabilité de la population.

Le faible nombre de données ne permet pas d'estimer l'occupation de l'espèce sur le site.

Facteurs favorables

L'atout principal du site pour le Triton réside dans la présence des nombreuses mares (environ 400 selon P.PERON), qui permettent un fonctionnement en métapopulation.

Facteurs défavorables

Le manque d'entretien du site est une menace pour le Triton. En effet, le couvert végétal, dominé par les chaméphytes et les espèces ligneuses basses, est dense et se traduit par un effet de « barrière ». Les Tritons sont confrontés à l'impénétrabilité de plus en plus importante de la lande, contrariant leurs déplacements et leur mobilité. Cependant, les landes représentent également un enjeu de conservation sur le site et doivent également être préservées.

La présence de l'Ecrevisse américaine dans certaines mares des Landes de la Poterie peut être source de prédation pour les tritons (œufs, larves) ou de dégradation des habitats (herbiers).

La présence de poissons dans 5 mares (1,2,71,15,17) constitue également une pression potentielle sur l'espèce (prédation des œufs et larves).

L'impact de la route départementale 28 le long du site Natura 2000 a été évalué entre le 3 février et le 6 avril 2016. Lors de cette étude, une centaine d'amphibiens ont été retrouvés. Parmi cette centaine d'individus, un seul Triton crêté a été relevé, le 23 février. Si cette unique mortalité constitue un chiffre peu élevé en soi, il représente cependant une mortalité significative eu égard au faible effectif de la population locale (les mentions de l'espèce sur le site concernent très majoritairement l'observation d'individus isolés). À la suite de cette étude, une barrière piège a été placée le long de cette route et a permis d'observer 2 individus durant l'hiver 2016-2017, 5 individus durant l'hiver 2017-2018 et 10 individus durant l'hiver 2018-2019.

Enfin, l'isolement supposé et le faible effectif de la population de Triton crêté des Landes de la Poterie peut également constituer un facteur de déclin de cette population. En effet, en-dessous d'un certain seuil de population, des phénomènes génétiques (dérive génétique, entre autres) entraînent l'appauvrissement génétique de la population et, à terme, sa disparition.

Mesures de protection actuelle

Suite au constat de l'impact de la route départementale 28 sur la mortalité des amphibiens lors de leurs migrations prénuptiales (hiver 2016), des mesures de protection fortes ont été mises en place : 3 hivers de crapaudrôme (2017-2019) puis 2 hivers de fermeture de la route (2019-2021). Une convention de partenariat entre Lamballe Terre & Mer, Lamballe-Armor, VivArmor Nature et le CEREMA a été signée en 2020 pour deux ans afin d'aboutir à une solution pérenne et partagée de protection des amphibiens vis-à-vis des infrastructures routières environnantes.

GESTION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Lors de son étude sur les populations batrachologiques, le bureau d'étude a fait différentes propositions de gestion :

- Assurer un bon ensoleillement sur les 2/3 de la surface au moins,
- Ne maintenir que peu d'arbres à proximité (ombrage et humification défavorables),
- Profiler une partie des berges en pente douce (pente de 5/1 à 10/1), si possible au sud (meilleure exposition favorable à l'activité et au développement de plusieurs espèces),
- Assurer par curage, une profondeur suffisante pour qu'une partie plus creuse soit encore en eau (0,60 m à 0.80 m) en période d'étiage,
- Éviter l'empoissonnement,
- Contrôler l'envahissement des plantes de pleine eau par étiage, des hélophytes par faucardage, des algues filamenteuses par râtelage.

Toutes ces opérations sont à effectuer à la période la moins problématique à l'égard de la phénologie de la reproduction de la plupart des batraciens, c'est-à-dire en fin d'été.

Une réflexion est à mener à propos de l'Écrevisse américaine : cette espèce invasive ne semble pas pour l'instant avoir d'incidence négative sensible sur la population locale de Triton crêté. Il est possible qu'une telle incidence ne survienne jamais. Cependant, nous préconisons au minimum une surveillance de l'Écrevisse américaine en parallèle de la surveillance de la population du Triton crêté.

Il est également nécessaire de trouver une solution pérenne au franchissement de la route départementale 28 par les amphibiens durant leur période de migration prénuptiale intervenant durant l'hiver et cela afin de les protéger de la mortalité routière.

Avec les dispositifs mis en place ces dernières années le long de la RD28, il apparait évident que certains individus de Triton crêté ont leurs habitats terrestres hors périmètre Natura 2000. Il est donc important de préserver les prairies, haies et boisement présents à l'est du site Natura 2000.

ANNEXES

Bibliographie

ACEMAV coll., Duguet R. & Melki F. ed., 2003 – Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480p.

FAGUET RIQUIER M. 2018. État des lieux de la batrachofaune et propositions de gestion du le site Natura 2000 des Landes de la Poterie. Rapport de Licence professionnelle MNA – Université de Franche Comté. 41 p.

OUEST AMENAGEMENT, Prospection batrachologique sur les Landes de La Poterie, DIREN Bretagne, 2001, 57p.

Barbastella barbastellus Schreber, 1774	Code UE	1308
	Directive Habitats	An. II et IV
	Statut de protection	Protection nationale
Barbastelle d'Europe	Liste rouge nationale	LC (Préocupation mineure)
	Liste rouge régionale	NT (Quasi-menacée)

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Description

La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne.

Tête + corps : 4,5-6 cm ; avant-bras : 3,1-4,3 cm ; envergure : 24,5-28 cm ; poids : 6-13,5 g.

La face noirâtre est caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. La bouche est étroite et la mâchoire faible.

Le pelage est noirâtre, l'extrémité des poils est dorée ou argentée sur le dos.

Les femelles sont plus grandes que les mâles.

Avec une charge alaire de 2,17 kg/m2 pour les mâles, et 2,35 kg/m2 pour les femelles, la Barbastelle fait partie des espèces au vol manœuvrable (capable d'évoluer en milieu encombré de végétation).



Figure 30 : Barbastelle

Caractères biologiques

Reproduction

Les femelles peuvent atteindre leur maturité sexuelle au cours de leur première année. La période d'accouplement débute dès l'émancipation des jeunes, en août, et peut s'étendre jusqu'en mars, même si la majorité des femelles sont fécondées avant la léthargie hivernale. Les colonies de mise bas comptent le plus souvent 5 à 20 femelles, changeant de gîte au moindre dérangement.

Les jeunes (un par femelle et par an) naissent généralement dans la seconde décade de juin.

Longévité: 23 ans (maximale connue en Europe).

Activité

L'espèce est généralement solitaire durant la léthargie hivernale (seulement cinq cas connus en France de gîtes accueillant plusieurs dizaines à centaines d'individus). Pour de nombreux auteurs, l'espèce est peu frileuse et sa présence n'est généralement constatée que par grand froid dans les sites souterrains.

Les déplacements semblent faibles, les populations apparaissant fragmentées en sous-groupes exploitant une aire restreinte.

Régime alimentaire

L'espèce est une des plus spécialisées chez les chiroptères d'Europe. Les microlépidoptères représentent toujours une part prépondérante (99 à 100% d'occurrence, 73 à 100% du volume). Au sein de ce vaste groupe, les espèces dont la consommation a été observée ou s'avère potentielle appartiennent aux familles suivantes :

- Arctiidés du genre Eilema, dont les chenilles se nourrissent de lichens ou de feuilles sèches (Chêne et Hêtre) ;
- Pyralidés, genre Catoptria, Scoparia, liés aux mousses des arbres ; genre Dyorictria, lié aux cônes d'Épicéa et de Pins ;
- Noctuidés, genre Orthosia, lié aux arbres à feuilles caduques.

Les proies secondaires les plus notées sont les trichoptères, les diptères nématocères et les névroptères.

Caractères écologiques et stationnels

La Barbastelle est une espèce également spécialisée quant aux habitats fréquentés. Ses exigences, associées à une adaptabilité faible face aux modifications de son environnement, rendent l'espèce très fragile.

La Barbastelle en Europe semble liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif).

On note la présence de sous-strates (buissonnantes et arbustives surtout) dans plus de 80% des cas. Près de la moitié des contacts (n = 76) sont relevés à moins de 50 m d'une rivière ou d'un étang. Elle fréquente aussi des milieux plus ouverts lors de ces déplacements ou en chasse (cols à végétation rase, littoral).

D'une façon générale, les peuplements forestiers jeunes, les monocultures de résineux exploitées intensivement (Sapin de Douglas, Épicéa, Mélèze d'Europe), les milieux ouverts et les zones urbaines sont évitées. L'espèce chasse préférentiellement en lisière (bordure ou canopée) ou le long des couloirs forestiers (allées en sous-bois), d'un vol rapide et direct, en allées et venues de grande amplitude.

En léthargie hivernale, les animaux, généralement solitaires, occupent des sites très variés, parfois peu protégés : tunnels désaffectés, grottes, fissures de roches, arbres creux, anciennes mines ou carrières souterraines, caves, linteaux de portes ou de fenêtres, aqueducs souterrains...

Les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles (linteaux en bois de portes de grange par exemple), des maisons (derrière des volets), des cavités dans les troncs ou bien des fissures ou sous les écorces de vieux arbres.

Répartition géographique

<u>En Europe</u>: La Barbastelle est présente du Portugal au Caucase, et du sud de la Suède à la Grèce, mais aussi au Maroc et dans les îles Canaries.

<u>En France</u>, elle est rencontrée dans la plupart des départements, du niveau de la mer (Charente-Maritime) jusqu'à 2035 m dans les Alpes-Maritimes.

Les observations sont cependant très rares en bordure méditerranéenne. En voie d'extinction dans plusieurs régions de la moitié nord de la France, les effectifs sont plus rassurants dans certaines zones du Doubs, de Dordogne, de Vendée, de l'Allier et de Haute-Marne.

<u>En Bretagne</u>, l'espèce est présente partout, bien que rarement contactée en effectifs élevés. La seule exception semble être le Bas Léon, où elle est très rare.



Figure 31 : Répartition de la Barbastelle d'Europe en France



Figure 32 : Répartition de la Barbastelle d'Europe en Bretagne

ÉTAT DE L'ESPECE SUR LE SITE

Distribution

L'extension d'un parc éolien à proximité du site des Landes de la Poterie a permis lors de l'étude d'impact, une réactualisation du diagnostic sur les chiroptères.

L'aire d'étude considérée se trouve au nord-est du site (en rouge sur la carte).

On retiendra de l'étude de 2013, la présence de la Barbastelle d'Europe aux points d'écoute 1 et 3 et de l'étude de 2016, la détection omniprésente de l'espèce sur les quatre points d'enregistrement.

L'affinité de l'espèce pour les milieux frais, voire ponctuellement ouverts comme les landes, contrairement à la pluspart des autres chauves-souris arboricoles de la région, pourrait faire des Landes de la Poterie un secteur d'intérêt notable pour l'espèce.

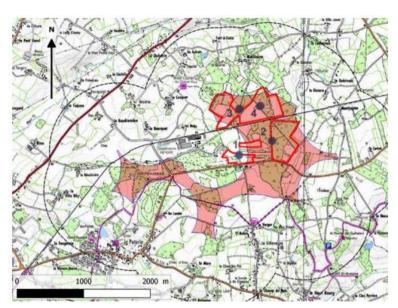


Figure 33 : Localisation des points d'écoutes chiroptérologiques

État de conservation et évolution de l'espèce

<u>En Europe</u>: Les populations de Barbastelle subissent un déclin général depuis le milieu du XXe siècle. La situation la plus critique se rencontre dans la partie nord de l'Europe de l'ouest alors que dans l'Est de l'Europe, la situation est plus contrastée.

<u>En France</u>, la Barbastelle est menacée d'extinction en Picardie et en Île-de-France. Ailleurs sur le territoire, elle n'est notée que sur un nombre très faible de sites, à raison de 1 à 5 individus par site en général, hormis cinq sites hivernaux accueillant régulièrement entre 100 à 900 individus. Dans de nombreux départements, aucune colonie de mise bas n'est connue.

<u>En Bretagne</u>: l'espèce est présente dans toute la région. En 2004, la région accueillait 0.4% des effectifs hivernants et 12% des effectifs reproducteurs de Barbastelle de l'hexagone. La population estivale bretonne est estimée à 600 individus (2008).

Sur le site : manque d'information

Facteurs favorables

Présence de boisement d'âges différents, de landes et de réseaux de haies encore bien présent sur le milieu agricole.

Facteurs défavorables

Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, en monocultures intensives d'essences importées.

Destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles.

Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...)

Circulation routière (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France).

Développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes).

GESTION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Afin de protéger la Barbastelle, il est nécessaire de mieux connaître la fréquentation de l'espèce sur le site des Landes de la Poterie. D'après la bibliographie, on peut néanmoins proposer les préconisations suivantes :

Gestion sylvicole

Les boisements constituant les habitats les plus favorables pour les Barbastelles, il conviendra pour le maintien des espèces et des populations, d'y appliquer une gestion adaptée. Dans la mesure du possible, la gestion des boisements implique les pratiques suivantes :

- Maintien des arbres sénescents existants ou en devenir pour un maintien important des cavités arboricoles,
- Conservation des chablis, des souches à laisser sur place afin de favoriser l'entomofaune,
- Abandon sur place des souches, arbres morts sur pieds ou couchés,
- Mise en place de la naturalité (libre évolution, gestion hors-sylviculture, îlots de sénéscence) dans les boisements feuillus ou mixtes afin de conserver ou d'améliorer l'offre en gîtes sylvestres des peuplements.

• Considérations générales

Éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante. Favoriser la lutte intégrée et les méthodes biologiques.

Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres.

Limiter l'emploi des éclairages publics aux deux premières heures de la nuit (le pic d'activité de nombreux lépidoptères nocturnes se situe en milieu de nuit).

Mise en protection, réglementaire et physique, des gîtes d'importance nationale.

ANNEXES

Bibliographie

Bensettiti, F. & Gaudillat, V. 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales. La Documentation française. 353 pp.

Olivier Farcy, Projet de parc éolien de Lamballe – Diagnostic chiroptères, Bretagne Vivante, Octobre 2005, 11p.

Arnaud Le HOUEDEC - Etude avifaune, chiroptères (étude d'impact éolienne – extension) – SEPNB Bretagne Vivante -2012-2013

	Code UE	1324
Myotis myotis Borkhausen, 1797	Directive Habitats	An. II et IV
	Statut de protection	Protection nationale
Grand murin	Liste rouge nationale	LC
Granu murm	Liste rouge régionale	NT

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Description

Longueur (T+C): 6,7-8,4 cm. Longueur avant-bras: 5,5-6,8 cm. Envergure: 35,0-45,0 cm. Poids: 20-45 g. Dents (38): 12/3, C1/1, P3/3, M3/3. Oreilles longues, 2,44-2,78 cm, et larges, 0,99-1,3 cm. Museau, oreilles et patagium brun-gris. Les mensurations crâniennes, la longueur condylobasale (CB) et la rangée dentaire supérieure (CM3) fournissent également de bons critères pour distinguer les deux espèces. Pour le Grand murin, les valeurs extrêmes de ces deux mensurations sont: CB: 19,5-20,7 mm, CM3: 8,3-9,4 mm. Pelage épais et court, de couleur grisbrun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris. Cas d'albinisme partiel (pointe des ailes blanches).

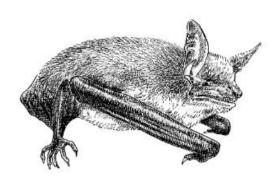


Figure 34: Grand Murin

Écholocation (fréquence terminale) : entre 20 et 25 kHz.

C'est une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Le pelage est épais, court, brun clair sur le dos contrastant nettement avec le ventre presque blanc. Les oreilles et museau sont de couleur clair avec des nuances rosées et les membranes alaires marron. Elle est quasi identique au Petit Murin, une clé de détermination est nécessaire pour une identification rigoureuse. Elle est également très semblable au Murin du Maghreb présent uniquement en Corse, mais les aires géographiques ne se chevauchent pas.

Caractères biologiques

Reproduction

Pour la mise-bas, les femelles se regroupent en essaims, entre 30 et 1000 individus, dans les charpentes chaudes des bâtiments. Plus au sud, elles peuvent rester en gîte souterrain. Les femelles donnent naissance à un jeune, de fin mai jusqu'à fin juin, qui sera sevré à neuf semaines. Elles sont très fidèles à leur colonie de naissance. La saison des accouplements a lieu de mi-août à début octobre, les mâles constituent des harems de 4 à 7 femelles.

Activité

L'envol se fait quand la nuit est bien noire, le plus souvent au-delà d'une heure après le coucher du soleil.

Régime alimentaire

Ses proies sont essentiellement des insectes terrestres (<1cm) : Carabidés, Bousiers et Acrididés. Une partie des captures se fait au sol mais elle chasse parfois au vol ou en rase-mottes, se nourrissant de coléoptères, Lépidoptères, Tipullidés, Orthoptères, Araignées et Opilions.

Caractères écologiques et stationnels

Chauve-souris de basse et de moyenne altitude, elle est essentiellement forestière mais fréquente aussi les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois. Pour la chasse, elle affectionne particulièrement les vieilles forêts, voire le bocage et les pâtures. Le domaine vital est en moyenne d'une centaine d'hectares pour un individu, le rayon moyen de dispersion est de 10 à 15 km. Essentiellement cavernicole, elle hiberne dans les grottes, mines, carrières, souterrains, falaises, tunnels...

L'hibernation a lieu de fin octobre à fin mars, en solitaire, en binôme ou agglomérés en grappes, parfois en mixité avec d'autres espèces.

Considérée comme semi-sédentaire, elle peut effectuer de grands déplacements mais couvre habituellement seulement quelques dizaines de kilomètres entre ses gîtes d'été et d'hiver. L'espérance de vie se situe entre trois et cinq ans, le plus ancien individu européen portait une bague vieille de 25 ans.

Répartition géographique

<u>En Europe</u>, le Grand murin se rencontre de la Péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des Îles Britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord.

<u>En France</u>, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements métropolitains, hormis certains départements de la région parisienne.

<u>En Bretagne</u>, l'espèce semble avoir fortement régressé en partie ouest de la région. Désormais quasiment absent du Finistère, le grand murin est essentiellement réparti dans l'est de la région, où il a également régressé. Cependant, les populations semblent s'être stabilisées depuis le début du XXI^{ème} siècle.



Figure 35 : Répartition du Grand Murin en Bretagne

ÉTAT DE L'ESPECE SUR LE SITE

Un seul contact de cette espèce a été obtenu sur le site. Il est donc impossible de caractériser la fréquentation du site par cette espèce.

Le grand murin a tendance à privilégier les milieux arborés, de préférence en feuillus, où le sol est accessible (chasse par glanage). Le site des Landes de la Poterie est donc a priori relativement peu favorable à l'espèce, à l'exception de quelques endroits ponctuels (prairie de la Péria des Portes).

GESTION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Les données sur cette espèce sont trop fragmentaires pour qu'il soit possible de définir des objectifs de conservation. Comme pour l'ensemble des chauves-souris, la priorité semble l'acquisition de connaissances sur la fréquentation du site.

ANNEXES

Bibliographie

Bensettiti F. & Gaudillat V. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p. + cédérom.

Simonnet F. coord. 2015. Atlas des mammifères de Bretagne. Éd. Locus Solus. 305 p.

	Code UE	1304
Rhinolophus ferrumequinum Schreber, 1774	Directive Habitats	An. II et IV
	Statut de protection	Protection nationale
Grand rhinolophe	Liste rouge nationale	LC
Grand minotophe	Liste rouge régionale	EN

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Description

Le Grand rhinolophe est le plus grand des Rhinolophes européens avec une taille augmentant de l'ouest vers l'est de l'Europe.

Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm ; avant-bras : (5) 5,4-6,1 cm ; envergure : 35-40 cm ; poids : 17-34 g. Oreille : 2-2,6 cm, large se terminant en pointe, dépourvue de tragus. Appendice nasal caractéristique en fer à cheval, appendice supérieur de la selle court et arrondi, appendice inférieur pointu, lancette triangulaire.

Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon. Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teintée de roux (gris cendré chez les jeunes), face ventrale gris-blanc à blanc-jaunâtre. Patagium et oreilles gris-brun clair (cas d'albinisme total ou partiel). Deux faux tétons dès la 3^{time} année (accrochage du jeune par succion). Aucun dimorphisme sexuel.



Figure 36: Grand rhinolophe

Caractères biologiques

Reproduction

Maturité sexuelle : femelles, 2 à 3 ans ; mâles : au plus tôt à la fin de la 2^{ème} année. Rut : copulation de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes), parfois associées au Rhinolophe euryale ou au Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus). De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune qui ouvre les yeux vers le 7_ejour. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Dès le 28_e-30_ejour, les jeunes apprennent à chasser seuls près du gîte. Mais leur capacité de vol et d'écholocation est réduite. Ils sont sevrés vers 45 jours. Le squelette se développe jusqu'au 60^{ème} jour. Longévité : 30 ans

Activité

Dès la tombée de la nuit, le Grand rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse en suivant préférentiellement des corridors boisés. Plus la colonie est importante, plus ces zones sont éloignées du gîte (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km). La première phase de chasse est suivie d'une phase de repos dans un gîte nocturne, puis alternent de courtes phases de chasse et des phases de repos. Chez les jeunes, la survie dépend de la richesse en insectes dans un rayon de 1 km. En août, émancipés, ils chassent dans un rayon de 2-3 km autour du gîte.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays (aucune étude menée en France). Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents. Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (≥1,5 cm), voire très grandes (Herse convolvulli). Selon la région, les lépidoptères représentent 30 à 45% (volume relatif), les coléoptères 25 à 40%, les hyménoptères (ichneumonidés) 5 à 20%, les diptères (tipulidés et muscidés) 10 à 20%, les trichoptères 5 à 10% du régime alimentaire. En Suisse, l'essentiel de la biomasse est constitué de lépidoptères d'avril à septembre, puis de trichoptères de la mi-septembre au début octobre. Les coléoptères sont capturés surtout en juillet, les tipules en septembre, les hyménoptères régulièrement en toutes saisons. Les chenilles de lépidoptères, ainsi que les syrphidés, arachnides et opilions sont glanés au sol ou sur la végétation. Parmi les coléoptères, les Géotrupes sont consommés jusqu'à la mi-mai (90% à la mi-avril), les Melolonthade la mi-avril à la mi-juin, puis les Aphodius de la mi-juin à l'automne. En Grande-Bretagne, ils chassent les hyménoptères (Netelia, Ophion luteus), les tipules et les Géotrupes d'avril (40%) à mi-juin, et les Melolonthade fin avril à mi-juin (24 à 65%), les lépidoptères (40 à 90% des proies) de fin mai à fin août : les femelles gestantes chassent les proies faciles (90% lépidoptères), les jeunes les Aphodius rufipes (90%). Puis ils se nourrissent essentiellement d'Aphodius rufipes (40 à 70%), tipules, Geotrupes, Ophion luteus jusqu'à l'automne

Caractères écologiques et stationnels

Le Grand rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, parcs et jardins...

Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus (30 à 40%), d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins (30 à 40%) et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins (30 à 40%). Il fréquente peu ou pas du tout les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres.

La fréquentation des habitats semble varier selon les saisons et les régions. Dans les prairies intensives, l'entomofaune est peu diversifiée mais la production de tipules, proie-clé, est forte. Le pâturage par les bovins est très positif par diversification de structure de la végétation et apport de fèces, qui favorisent le développement d'insectes coprophages. La présence de nombreux *Aphodius* autour des gîtes offre une nourriture facile pour les jeunes de l'année. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.

Répartition géographique

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux Îles de l'Égée.

Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie). Le grand rhinolophe est essentiellement présent dans la moitié ouest de la Bretagne, il est absent du centre de la Bretagne et du centre et de l'est d'Ille-et-Vilaine.

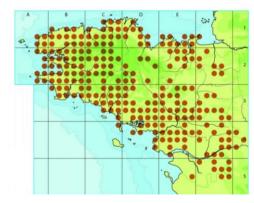


Figure 37 : Répartition du Grand rhinolophe en Bretagne

ÉTAT DE L'ESPECE SUR LE SITE

Un seul contact de cette espèce a été obtenu sur le site. Il est donc impossible de caractériser la fréquentation du site par cette espèce.

Le grand rhinolophe a tendance à privilégier les prairies bocagères, et à éviter les secteurs de landes. Le site des Landes de la Poterie est donc a priori relativement peu favorable à l'espèce, à l'exception de quelques endroits ponctuels (prairie de la Péria des Portes).

GESTION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Les données sur cette espèce sont trop fragmentaires pour qu'il soit possible de définir des objectifs de conservation. Comme pour l'ensemble des chauves-souris, la priorité semble l'acquisition de connaissances sur la fréquentation du site.

ANNEXES

Bibliographie

Bensettiti F. & Gaudillat V. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p. + cédérom.

BOIREAU J. 2006. Étude des terrains de chasse d'une colonie de grands rhinolophes Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774) en basse Bretagne (France) et propositions conservatoires. Groupe Mammalogique Breton, Sizun (France). 60 p.

SIMONNET F. coord. 2015. Atlas des mammifères de Bretagne. Éd. Locus Solus. 305 p.

	Code UE	1304
Rhinolophus hipposideros Borkhausen, 1797	Directive Habitats	An. II et IV
	Statut de protection	Protection nationale
Datit uhimalanda	Liste rouge nationale	LC
Petit rhinolophe	Liste rouge régionale	EN

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Description

Le Petit rhinolophe est le plus petit des Rhinolophes européens. Tête + corps : 3,7-4,5 (4,7) cm ; avant-bras : (3,4) 3,7-4,25 cm ; envergure : 19,2-25,4 cm ; poids : (4) 5,6-9 (10) g. Oreille : (1,3) 1,5-1,9 cm, large se terminant en pointe, dépourvue de tragus.

Appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval ; appendice supérieur de la selle bref et arrondi, appendice inférieur beaucoup plus long et pointu de profil ; lancette triangulaire.

Au repos et en hibernation, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un petit sac noir pendu.

Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun sans teinte roussâtre (gris foncé chez les jeunes), face ventrale grise à gris-blanc. Patagium et oreilles gris-brun clair (cas d'albinisme total ou partiel). Deux faux tétons dès la 2 année (accrochage du jeune par succion). Aucun dimorphisme sexuel.

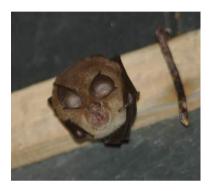


Figure 38: Petit rhinolophe

Caractères biologiques

Reproduction

La maturité sexuelle des femelles est probablement atteinte à un an. Copulation de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (de 10 à des centaines d'adultes), parfois associées au Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Grand murin (*Myotis myotis*), Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ou Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*) sans toutefois se mélanger.

De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune qui ouvre les yeux vers le 10^{ème} jour. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines. Longévité : 21 ans ; âge moyen : 3-4 ans.

Activité

Il hiberne de septembre-octobre à fin avril en fonction des conditions climatiques locales, isolé ou en groupe lâche sans contact suspendu au plafond ou le long de la paroi, de quelques centimètres à plusieurs mètres du sol. L'hibernation est entrecoupée de réveils qui lui permettent d'uriner, de déféquer, de boire et de chasser des insectes lors des belles journées d'hiver.

Sédentaire, le Petit rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km (exceptionnellement jusqu'à 30 km) entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver (déplacement maximal connu : 146-153 km). Il peut même passer l'année entière dans le même bâtiment en occupant successivement le grenier puis la cave.

Animal nocturne, l'activité générale s'étend du crépuscule tardif au début de l'aube avec plusieurs temps de repos et une décroissance de l'activité tout au long de la nuit. Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit et les femelles retournent au moins deux à trois fois au gîte pendant la nuit pour nourrir les jeunes lors de la période de lactation. Une pluie moyenne à forte et du vent durant la nuit provoquent un retour prématuré des individus.

Le vol est rapide, papillonnant lors des déplacements. Il peut être plus lent, plané et entrecoupé de brusques demi-tours lors de la chasse. La hauteur de vol est généralement faible, jusqu'à 5 m, mais peut atteindre 15 m selon la hauteur de la végétation. La chasse peut être solitaire ou en petits groupes (jusqu'à 6 individus sur 2 000 m pendant 30 minutes).

Pour se déplacer, l'espèce évite généralement les espaces ouverts en évoluant le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres, particulièrement à l'intérieur ou en bordure de la végétation. Au crépuscule, ces corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse qui se situent dans un rayon moyen de 2-3 km autour du gîte. Le vol de chasse se situe principalement dans les branchages ou contre le feuillage d'écotones boisées ne s'écartant généralement pas de plus d'un mètre, mais l'espèce exploite aussi les étendues d'eau ou les cours de ferme. Les phases de chasse sont entrecoupées par des phases de repos dans le gîte, dans des gîtes secondaires (grenier, grotte...) ou accrochées à une branche. Certains auteurs envisagent que les jeunes, à leur émancipation, ne chassent pas au-delà d'1 km du gîte, ceci pouvant expliquer le regain d'activité nocturne observé près de ce dernier. Le Petit rhinolophe repère obstacles et proies par écholocation. Les insectes sont capturés après poursuite en vol (piqués sur les proies), contre le feuillage et parfois au sol (glanage), puis ils sont ensuite ingérés en vol, au sol ou sur un reposoir, notamment pour les plus volumineux. Certains auteurs ont remarqué l'utilisation de la chasse à l'affût, technique rentable en cas de faible densité de proies pour les femelles en fin de gestation.

Régime alimentaire

Insectivore, le régime alimentaire du Petit rhinolophe varie en fonction des saisons. Il n'y a pas de sélection apparente dans la taille des proies consommées, dont l'envergure varie de 3 à 14 mm.

Dans les différentes régions d'étude, les diptères, lépidoptères, névroptères et trichoptères, associés aux milieux aquatiques ou boisés humides, apparaissent comme les ordres principalement consommés. L'espèce se nourrit également des taxons suivants : hyménoptères, araignées, coléoptères, psocoptères, homoptères et hétéroptères. Aucune différence n'est constatée dans le régime alimentaire entre les gîtes de mise bas et les gîtes de mâles.

Dans l'ouest de l'Irlande (différents sites d'études), l'espèce semble avant tout exploiter les ressources locales les plus abondantes. Le régime est dominé par les diptères (culicidés, tipulidés, psychodidés, chironomidés, cératopogonidés) et les trichoptères en juin ; par les lépidoptères et coléoptères en juillet ; par les lépidoptères, coléoptères et araignées en août ; par les diptères (tipulidés, anisopodidés), trichoptères, hyménoptères et coléoptères en septembre. Le Petit rhinolophe consomme donc principalement diptères et trichoptères en début et fin de saison et diversifie son régime en été avec l'abondance des lépidoptères, coléoptères, névroptères et aranéidés.

Dans le sud-ouest de la Suisse, les diptères apparaissent en grand nombre dans le régime du Petit rhinolophe avec une majorité d'anisopodidés; les névroptères sont plus présents en mai et août qu'en avril; les coléoptères sont bien représentés en mai. À travers les variations saisonnières du régime constaté sur le site d'étude, l'espèce semble traduire une tendance claire à la polyphagie et au caractère généraliste en se calquant sur l'offre en insectes

Caractères écologiques et stationnels

Le Petit rhinolophe se rencontre de la plaine jusqu'en montagne, il a été noté en chasse à 1 510 m dans les Alpes (où il atteint 2 000 m) et des colonies de mise bas sont installées jusqu'à 1 200-1 450 m dans le sud des Alpes et jusqu'à 1 050 m dans les Pyrénées. Le Petit rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante car un vide de 10 m semble être rédhibitoire. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies pâturées ou prairies de fauche. Les cultures de vigne avec des friches proches semblent également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs, estuaires) est une constante du milieu préférentiel dans plusieurs études, et semble notamment importante pour les colonies de mise bas, les femelles y trouvant l'abondance de proies nécessaires à la gestation et à l'élevage des jeunes.

Il fréquente peu ou pas du tout les plaines à cultures intensives, les plantations de résineux sans strate basse de feuillus et les milieux ouverts sans végétation arbustive. L'espèce est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau de sites locaux. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs, forts militaires, blockhaus)

souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.

Au nord de l'aire de répartition, les gîtes de mise bas du Petit rhinolophe sont principalement les combles ou les caves de bâtiments à l'abandon ou entretenus (maisons particulières, fermes, granges, églises, châteaux, moulins, forts militaires...), milieux assez chauds et relativement clairs. Au sud, il utilise aussi les cavités naturelles ou les mines. Des bâtiments ou cavités près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes secondaires où les jeunes sont parfois transportés. D'une manière certaine, le Faucon pèlerin et l'Effraie des clochers sont des prédateurs du Petit rhinolophe. En général, les rapaces diurnes et nocturnes, les mammifères dont la Martre, la Fouine, le Putois, le Blaireau, le Renard, le Lérot, le Mulot sylvestre, le Chien domestique et le Chat domestique sont des prédateurs potentiels des chauves-souris. La présence de Chat domestique, de Fouine ou de l'Effraie des clochers dans un grenier ou une toiture peut être particulièrement néfaste pour les colonies de mise bas.

Répartition géographique

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crête au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux Îles de l'Égée. Connue dans presque toutes les régions françaises, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Belgique, Suisse, est de l'Allemagne, Espagne, Italie), le Petit rhinolophe est absent de la région nord et la limite nord-ouest de sa répartition se situe en Picardie (avec notamment le Noyonnais).

En Bretagne, sa répartition est orientale. En Côtes-d'Armor, l'espèce est concentrée sur les paysages plus fortement boisés et bocagers (ouest et est). Le Petit rhinolophe est quasi absent sur l'arrière-pays de Saint-Brieuc. Cette situation est à rapprocher d'un pays rural fortement remembré ayant entraîné une perte des habitats occupés. Des colonies de mise-bas sont connues sur les communes de Quinténic, Hénanbihen, et Plédéliac.



<u>Figure 39 : Répartition du Petit rhinolophe en Bretagne - Carte extraite</u> <u>de l'Atlas des Mammifères de Bretagne (2005-2014)</u>

ÉTAT DE L'ESPECE SUR LE SITE

Les données concernant cette espèce sur le site sont trop ponctuelles pour qu'une analyse puisse être effectuée sur sa fréquentation du site.

GESTION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT SUR LE SITE

Les données sur cette espèce sont trop fragmentaires pour qu'il soit possible de définir des objectifs de conservation. Comme pour l'ensemble des chauves-souris, la priorité semble l'acquisition de connaissances sur la fréquentation du site.

ANNEXES

Bibliographie

Bensettiti F. & Gaudillat V. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales.* MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p. + cédérom.

SIMONNET F. coord. 2015. Atlas des mammifères de Bretagne. Éd. Locus Solus. 305 p.

	Code UE	1355
Lutra lutra (L., 1758)	Directive Habitats	An. II et IV
	Statut de protection	Protection nationale
Lautes d'Europe	Liste rouge nationale	LC (Préocupation mineure)
Loutre d'Europe	Liste rouge régionale	LC (Préocupation mineure)

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Description

La Loutre représente un des plus grands mustélidés d'Europe. Taille moyenne : de 70 à 90 cm pour le corps ; 30 à 45 cm pour la queue. Poids moyen : de 5 à 12 kg. Chez cette espéce, il existe un dimorphisme sexuel bien marqué ; les mâles sont plus corpulents que les femelles et ont des caractères faciaux bien typés (crâne plus large, front convexe, lèvre épaisse, rhynarium épais et large...). Le pelage de la Loutre est en général de couleur brunâtre à marron foncé, avec des zones grisâtres plus claires, sur la gorge, la poitrine et le ventre. De petites marques blanches irrégulières, dont la forme est propre à chaque individu, ornent la lèvre supérieure, le menton et parfois le cou. La fourrure est extrèmement dense. Forme du corps fuselée, particulièrement visible pendant la nage ; membres courts et trapus ; doigts des pattes avant et arrière reliés par une palmure large et épaisse : les adaptations physiologiques et morphologiques de la Loutre au milieu aquatique lui permettent de maîtriser parfaitement la nage en surface et en plongée. Les laissées, appelées épreintes, sont de formes variables et de couleur verdâtre quand elles sont fraîches, de couleur noire quand elles sont sèches. Elles dégagent une odeur de poisson et de miel, très caractéristique. Les traces de pas sur le sol laissent apparaître l'empreinte de 4 doigts, parfois 5, aux pelotes digitales parfaitement ovales, terminées par une griffe courte et obtuse ; celle de la palmure est rarement visible.

Caractères biologiques

• Reproduction

Les loutres sont en général solitaires, elles ne vivent en couples que pendant la période du rut. L'appariement peut durer quelques semaines. Les mâles atteignent leur maturité sexuelle vers 2 à 3 ans, les femelles, vers 3-4 ans. Les femelles peuvent se reproduire à n'importe quel moment de l'année, néanmoins certaines périodes préférentielles d'accouplement ont été mises en évidence dans certaines régions. L'accouplement se passe dans l'eau. La gestation dure de 60 à 62 jours. La mise-bas a généralement lieu dans un terrier (catiche) ou dans une couche à l'air libre. Dans la nature, les portées comptent généralement deux, rarement trois, exceptionnellement quatre loutrons. La portée annuelle moyenne d'une femelle est de 1,78 jeunes. Le sevrage des jeunes n'a lieu que vers l'âge de huit mois. La longévité en captivité est de 16 ans ; dans la nature, elle n'excêde guêre 5 ans.

• Activité

Sous nos latitudes, les loutres sont essentiellement nocturnes; pendant la journée, elles se reposent, enfouies dans un terrier profond ou tapies dans une couche dissimulée dans les ronciers, les fourrés ou les formations d'hélophytes denses. Elles passent une grande partie de leur temps de comportement actif dans l'eau : pour les déplacements, la pêche, la consommation de petites proies et l'accouplement. Elles ne quittent guêre l'élément aquatique que pour la sieste, le repos diurne, la consommation de proies de grande taille et, bien sur, pour gagner d'autres milieux aquatiques disjoints. Contrairement à une interprétation largement répandue, le temps de plongée en apnée d'épasse rarement la minute. Le comportement social est de type individualiste ; la territorialité est dite «intra-sexuelle ». Chaque Loutre est cantonnée dans un territoire particulier, situé à l'intérieur d'un domaine vital beaucoup plus vaste où elle tolère le voisinage d'autres individus. Les groupes familiaux constitués de la mère suitée des jeunes de l'année, parfois associéss aux jeunes de l'année précédente, sont assez fréquents dans la nature. Animal généralement silencieux, la Loutre peut émettre diverses vocalisations dans certaines circonstances. Cris d'appel : sifflements aigus caractéristiques, audibles à près d'un kilomètre. Cris de contact et d'apaisement : trilles gutturaux.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire de la Loutre est essentiellement piscivore. Aucune spécialisation spécifique n'a été mise en évidence ; la Loutre adapte son alimentation au peuplement piscicole des milieux qu'elle fréquente. Elle consomme également d'autres types de proies : amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux, insectes... Son régime peut donc varier d'un milieu à l'autre ou en fonction des saisons, mais également de la disponibilité et de la vulnérabilité des proies (ponte, période de frai, lâcher de barrage...). Ainsi, dans les rivières eutrophes à courant lent et les systèmes hydrauliques, le menu se compose préférentiellement, d'anguilles (Anguilla anguilla), de tanches (Tinca tinca) et de gardons (Rutilus rutilus); dans les étangs et les lacs, de divers cyprinidés, d'anguilles, de perches (Perca fluviatilis) et de grenouilles (Rana Kl. esculenta). La Loutre opère spécialement sa prédation sur les poissons de petite taille (petites espèces et juvéniles d'espèces de grande taille), ce qui correspond bien aux classes prédominantes de la structure démographique générale des peuplements piscicoles. Un individu adulte consomme en moyenne 1 kg de proies par jour ; c'est le domaine aquatique qui lui procure l'essentiel de sa nourriture.

Caractères écologiques et stationnels

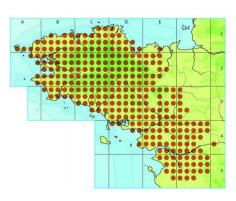
La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Elle se montre très ubiquiste dans le choix de ses habitats et de ses lieux d'alimentation. En revanche, les milieux réservés aux gîtes diurnes sont choisis en fonction de critères de tranquillité et de couvert végétal. En France, l'espèce se rencontre dans les principaux types d'habitats suivants :

- rivières oligotrophes et mésotrophes, associées à certains milieux complémentaires comme les étangs et les lacs (en Bretagne, dans les zones de montagnes et dans les collines du Massif central);
- les grands marais de l'Ouest s'étirant de la Loire à la Gironde, constitués essentiellement de zones humides subsaumâtres poldérisées et de marais bocagers dulcicoles inondables ;
- les lacs et les étangs acidophiles des zones sableuses du sud-ouest de la France (Gironde et Landes de Gascogne) ainsi que les grands lacs, neutrophiles et mésotrophes, de Grand Lieu et de la forêt d'Orient ;
- les rivières encaissées et les gorges du sud du Massif central;
- quelques rares cours d'eau oligotrophes, au régime torrentiel, du contrefort des Alpes, bordés par des ripisylves arbustives (ramières);
- quelques basses vallées et marais méditerranéens(Camargue);
- les rivages et îles atlantiques (côtes bretonnes, vendéennes, charentaises, girondines et îles d'Oléron, de Noirmoutier, archipel de Molène...).

Répartition géographique

L'aire de répartition de la Loutre couvre la presque totalité de l'Eurasie et les pays du Maghreb. Le cercle polaire arctique enforme approximativement la limite septentrionale, quoique en Scandinavie et dans l'est de la Sibérie, elle se rencontre largement plus au nord. La limite méridionale longe les côtes du golfe Persique et de l'océan Indien, jusqu'en Indonésie.

En France, d'après la dernière mise à jour de sa répartition (COLLECTIF, 1999), l'espèce est présente dans 47. La carte de répartition des habitats spécifiques en France met en évidence deux grands ensembles géographiques principalement occupés : la façade atlantique, avec ses zones palustres variées, ses réseaux hydrauliques et ses systèmes aquatiques, et le Massif central, caractérisé par ses rivières de l'étage collinéen et ses étangs. En dehors de ces deux zones, les autres régions géographiques n'hébergent plus que quelques dèmes relictuels, séparés de la population principale. La limite altitudinale de



répartition enregistrée est de 2 000 m, dans un lac d'altitude des Pyrénées occidentales.

En Bretagne, la loutre se rencontre dans l'ensemble de la région Bretagne, exepté l'Ille-et-Vilaine dont elle ne fréquente que le quart sud-est.

La Loutre est bien présente sur le territoire de Lamballe Terre & Mer et notamment sur le bassin versant du Gouessant.

<u>Figure 40 : Répartition de la Loutre d'Europe en Bretagne - Carte extraite de l'Atlas des Mammifères de Bretagne (2005-2014)</u>

ÉTAT DE L'ESPECE SUR LE SITE

Il n'y a pas de donnée concernant la présente de la Loutre sur le site en lui-même mais est présente sur les cours d'eau à proximité. Sa présence est probable mais il est difficile de déterminer sa fréquentation : occasionnelle/ponctuelle. La présence de nombreux amphibiens peut être une ressource alimentaire non négligeable pour l'espèce.

GESTION DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT SUR LE SITE

Les données sur cette espèce sont insuffisantes pour qu'il soit possible de définir des objectifs de conservation. La priorité semble l'acquisition de connaissances sur la fréquentation du site par Loutre.

ANNEXES

Bibliographie

Bensettiti F. & Gaudillat V. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales.* MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p. + cédérom.

SIMONNET F. coord. 2015. Atlas des mammifères de Bretagne. Éd. Locus Solus. 305 p.

	Code UE	A302	
Sylvia undata Schreber, 1774	Directive Oiseaux	An. I	
	Statut de protection	Protection nationale	
Fauvette pitchou	Liste rouge nationale	LC	
rauvette pitchou	Liste rouge régionale	EN	

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Caractères morphologiques

La Fauvette pitchou est petite avec une longue queue souvent relevée. Son vol est papillonnant et bondissant.

La fauvette est gris foncé ou gris brunâtre sur le dessus et lie-de-vin terne sur le dessous. Sa gorge est finement ponctuée de blanc sale (visible de près). L'iris est brun-rouge, cerclé de rouge.

La femelle est semblable au mâle, en un peu plus brune.

Chant:

La Fauvette pitchou zinzinule. Son chant est doux, agréable, parfois pétillant et il est émis du sommet d'un arbre ou de toute autre éminence. En plus de son chant habituel, elle émet un cri d'alarme dur et métallique "tchrrr", en se déplaçant à l'intérieur de la végétation et en sortant du couvert quelques brefs instants pour observer l'intrus. Si elle est excitée, elle peut produire un "té-té-té-té" répétitif et aigu. La seconde partie est très musicale. La Fauvette pitchou produit une grande variété de sons et leur description peut être très subjective.

Caractères biologiques

Les Fauvettes pitchou sont très sensibles aux conditions atmosphériques. Lorsque les hivers sont rudes, dans la partie nord de son aire de répartition, la mortalité peut être importante. Avec les hivers relativement doux en Bretagne, l'espèce est bien présente dans la région.

Nidification:

Au mois de mars, les mâles entreprennent les premiers vols de parade. Le territoire que chaque couple occupe est très petit.

Les nids sont constitués de quelques touffes d'herbes sèches accumulées, d'herbe fine, de laine et de quelques plumes. La plupart des nids sont situés dans des basses touffes de Bruyère (*Calluna vulgaris*) ou dans des buissons épineux. La hauteur au-dessus du sol est variable : très bas dans la bruyère (aux environs de 25 cm), entre 40 cm et 1 mètre 30 dans les buissons épineux et à hauteur moyenne entre 50 et 80 centimètres dans les ronces.

La ponte commence en général après la seconde quinzaine du mois d'avril. Elle est constituée normalement de 3-4 œufs. Les poussins éclosent au bout de 12 ou 13 jours et naissent sans duvet avec une peau très sombre. Les petits quittent le nid au bout de 12 ou 13 jours mais ils peuvent anticiper leur départ s'ils sont dérangés ou s'ils souffrent d'une trop grosse chaleur. Les Fauvettes pitchou mènent à terme deux couvées par saison. L'éventualité d'une troisième couvée n'est pas exclue si les conditions sont favorables.

Régime:

Son alimentation est fondamentalement insectivore. Elle capture des petits coléoptères, des lépidoptères de toute taille et leurs chenilles, des diptères (tipules de prairies, mouches, chironomidés qui sont des insectes de petite taille ressemblant beaucoup à des moustiques), etc. Les araignées, si elles sont abondantes entre les plantes épineuses, peuvent constituer une bonne ressource durant l'hiver.

Caractères écologiques et stationnels

La Fauvette pitchou affectionne principalement les milieux de landes composés d'une végétation de hauteur très hétérogène. Elle est typiquement présente lorsque jouxtent :

- Des « bouquets » d'ajonc d'Europe d'une hauteur de 1 à 2,5 m, puis selon les secteurs, du genêt et/ou quelques petits arbres. Ces arbres dépassent la lande mais ni leur hauteur ni surtout leur recouvrement ne doit pas être très important.
- Une lande moyenne avec une végétation qui s'abaisse graduellement.

En revanche, si le couvert végétal d'ajoncs, même bas, est trop dense et très homogène, elle semble ne pas s'y installer.

Répartition géographique

La Fauvette pitchou se reproduit en Europe Occidentale, dans toute la péninsule ibérique, le sud et l'ouest de la France, l'Italie ainsi que les îles de la Méditerranée.

Habitats communautaires associés

4020 - Landes humides atlantiques ; 4030 - Landes sèches

ÉTAT DE L'ESPECE SUR LE SITE

Distribution

La Fauvette pitchou est nicheuse sur le site.

D'après P. PERON – 1997, au moins 4 couples reproducteurs occupent les 25 ha de la parcelle communale.

État de conservation et évolution de l'espèce

En France et en Europe :

L'espèce est à surveiller en France.

En Europe, elle est classée vulnérable. Le bastion de l'espèce, situé sur la péninsule ibérique, connaît une dégradation des habitats favorables occasionnant une chute lente des effectifs.

<u>Sur le site</u> : Le manque de connaissance sur la population de Fauvette du site rend difficile l'analyse de l'état de conservation de l'espèce.

Facteurs favorables

Les habitats présents sur le site sont favorables à l'espèce, notamment avec l'évolution de la lande qui gagne en hauteur. L'installation de jeunes Pins sur la partie nord de la lande communale semble être aussi un élément favorable pour l'espèce.

Facteurs défavorables

Dérangement par les usagers

Mesures de protection actuelle

Outre le statut général de protection, l'espèce ne bénéficie pas sur le site de mesures de protection particulière.

GESTION DE L'HABITAT SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

L'oiseau se cantonne dans les massifs d'Ajoncs et les jeunes Pins présents dans la lande. Dans la gestion des habitats communautaires, il faudra veiller à conserver ces milieux moins riches floristiquement dans plusieurs secteurs de la parcelle communale.

Par ailleurs, une ré-évaluation de la présence de l'espèce sur le site serait souhaitable afin de cibler au mieux les opérations de restauration et d'entretien de la lande.

ANNEXES

Bibliographie

L. Svensson, K. Mullarney, D. Zetterström, P. J. Grant, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 2000, 400p.

Ar Vran, Revue d'ornithologie bretonne, septembre 2009, num 20-1, Groupe Ornithologique Breton, 64p.

2322 - Inventaires floristiques

✓ Espèces d'intérêt patrimonial non inscrites à la directive Habitats

Le site de la Poterie est reconnu de longue date pour abriter une diversité floristique importante et fait figure d'exception pour un site de landes.

La richesse floristique observée est issue d'une conjonction d'influences complexes :

- Proximité du littoral (13 km),
- Contexte géologique particulier (argiles basiques issues de la décomposition du gabbro),
- Conditions d'hydromorphie importantes et variées,
- Exploitation ancestrale du site par les potiers, ayant favorisé la diversification des cortèges floristiques (creusement de mares, buttes de terre, fauche de litière, pâturage).

Il en résulte un cortège floristique d'une grande richesse et surtout d'une grande originalité pour la Bretagne intérieure.

L'intérêt botanique principal provient de la coexistence, sur un même site, d'espèces acidoclines et basiclines : littorelle à une fleur, platanthère à deux feuilles, etc.







Figure 41 : Genêt des teinturiers, Platanthère à deux feuilles, Littorelle à une fleur

Le tableau ci-après dresse le bilan des espèces d'intérêt patrimonial observées sur le site de 1993 à nos jours.

Carte 14 : la flore d'intérêt patrimonial

<u>Tableau 6 : Liste des plantes remarquables des Landes de la Poterie</u>

Espèce	Nom latin	LR France (UICN)	LR BZH (UICN)	DHFF	Protection	LRMA	Niveau d'enjeu (CBNB - 2019)	Dates d'observation	Effectifs/localisation/remarque
Littorelle à une fleur	Littorella uniflora	LC	LC		Nat1		Enjeu réglementaire	1988, 1993 et 2019	
Fluteau nageant	Luronium natans	LC	LC	ANX2 et 4	Nat1		Enjeu réglementaire	1979, 1993, 2010, 2012, observé tous les ans depuis 2015	Présent dans plusieurs mares du site, parfois différentes selon les années
Boulette d'eau	Pilularia globulifera	LC	LC		Nat1	ANX1	Enjeu réglementaire	1988, 1993, 2013, 2018	Présent dans le secteur de la mare à la Canne (une station de plusieurs m²) mais observations hétérogènes selon les années, en fonction des conditions hydrologiques de la mare.
Canche sétacée	Deschampsia setacea	NT	NT			ANX1	Enjeu de conservation très fort	1986, 1997, 2008, 2013, 2015, 2019	Station importante sur les niveaux de la mare à la Cane à assèchement estival, nombreuses petites stations sur les chemins
Scirpe pauciflore	Eleocharis quinqueflora	LC	EN			ANX1	Enjeu de conservation très fort	1986, 1993	Abords de la mare n°388, non revu en 2008 ou 2015. D'après le CBNB, les données concernant cette espèce semblent douteuses
Jonc noueux	Juncus subnodulosus	LC	VU				Enjeu de conservation très fort	1986, 2008	Bordure petite dépression. Seule station connue en Côte d'Armor, vue en 2008, non revue en 2015
Platanthère à deux feuilles	Platanthera bifolia	LC	VU			ANX1	Enjeu de conservation très fort	1986, 1997, observé tous les ans depuis 2008	5 stations de 2 à 50 pieds sur secteur de lande alcaline
Spiranthe d'été	Spiranthes aestivalis	VU	NT	ANX4	Nat1	ANX1	Enjeu de conservation très fort	1997, 2008, 2015	Ouest mare n° 388, 1 pied vu en 2019, non revu en 2020 et 2021
Laîche de Host	Carex hostiana	LC	NT				Enjeu de conservation fort	1988, 2013, 2015, 2019	Bien présente sur les secteurs de landes alcalines et la parcelle de prairie humide de M. Erhel
Orchis de Fuchs	Dactylorhiza fuchsii	LC	NT				Enjeu de conservation fort	1997, 2008	Plusieurs petites stations dans les landes alcalines. Risque de confusion important avec Dactylorhisa maculata
Orchis incarnat	Dactylorhiza incarnata	NT	NT				Enjeu de conservation fort	1997	Indiquée par Péron, 1997 ainsi que sur les comptes-rendus du Conseil général, cette espèce, pourtant peu discrète, n'a pas été revue en 2008 et 2015
Epipactis des marais	Epipactis palustris	NT	LC				Enjeu de conservation fort	1986, 1997, observé tous les ans depuis 2015	Deux stations dans les landes humides, 1 station en bord de prairie humide (parcelle M. Erhel - 2015).
Gentiane pneumonanthe	Gentiana pneumonanthe	LC	NT			ANX2	Enjeu de conservation fort	1986, 1997, observé tous les ans depuis 2015	Une quinzaine de pieds dans la prairie humide, Station revue en 2021. Quelques pieds vus en 2020 sur la parcelle communale.
Epipactis helleborine	Epipactis helleborine	LC	LC			ANX1	Autres taxons intéressants	2007, 2013, 2021	Vue en 2013 dans la peupleraie hors site (donnée CBNB). Un pied découvert en 2021 à l'entrée de la parcelle communale.
Gaillet faible	Galium debile	LC	LC			ANX2	Autres taxons intéressants	1988, 1997, 2008, 2013, 2015	Au moins 3 stations dans les landes humides / bords de mares
Grassette du Portugal	Pinguicula lusitanica	LC	LC			ANX2	Autres taxons intéressants	1986, 1997	Abords de la mare n°388, non revu en 2015
Renoncule tripartite	Ranunculus tripartitus	LC	LC			ANX2	Autres taxons intéressants	1993	3 stations anciennes, non revu en 2015
Choin noirâtre - station intérieure	Schoenus nigricans	LC	LC			ANX2	Autres taxons intéressants	Observé tous les ans	Marque la physionomie des secteurs de landes alcalines (au moins 8 stations). Observé tous les ans.
Scirpe cespiteux	Trichophorum cespitosum	LC	LC			ANX2	Autres taxons intéressants	1997	4 stations en 1997, non revu en 2015
Chardon doré - station intérieure	Carlina vulgaris	LC	LC				Pas d'enjeu particulier	Observé tous les ans	Quelques pieds en bord de chemin parcelle communale sur petite falaise terreuse.
Genêt des teinturiers	Genista tinctoria	LC	LC				Pas d'enjeu particulier	Observé tous les ans	2 stations pour environ 20 pieds sur des zones entretenues par fauche, parcelle communale et quelques pieds prairie humide
Gesse de Nissole	Lathyrus nissolia	LC	LC				Pas d'enjeu particulier	1997, 2015	Bord du chemin agricole en face de l'entrée du secteur de la Péria des Portes (2015)
Thym faux pouillot	Thymus pulegioides	LC	LC				Pas d'enjeu particulier	1993	Sur les affleurements à lande sèche du centre de la parcelle communale, non revu en 2015
Utriculaire négligée	Utricularia australis	LC	DD				Pas d'enjeu particulier	2008, 2015	Présente dans de nombreuses mares du site (peut-être en mélange avec U. minor ?)
Samole de Valérand - station intérieure	Samolus valerandi	LC	LC				Pas d'enjeu particulier	2008, 2015	Bien présente sur la prairie humide et sur une mare

<u>Listes rouges nationale et régionale (LR France / LR BZH)</u>:

 $EN: espèce \ en \ danger \ ; \ VU: vulnérable \ ; \ NT: quasi-menacé \ ; \ LC: pr\'eoccupation \ mineure \ ; \ DD: données \ insuffisantes$

Directive Habitat Faune Flore (DHFF) :

ANX2 : annexe II de la directive « Habitats » ; ANX4 : annexe IV de la directive « Habitats »

Protection:

NAT : Protection Nationale - arrêté du 20 janvier 1982 ; BZH : Protection Régionale - arrêté du 23 juillet 1987

<u>Liste rouge du Massif Armoricain</u>:

ANX1 : taxons considérés comme rares dans le Massif Armoricain subissant une menace générale très forte

ANX2 : taxons rares sur une partie du territoire armoricain

Niveaux d'enjeux :

Résultat de l'évaluation des enjeux, méthode CBN

✓ Espèces invasives

Alors qu'aucune espèce invasive n'avait été observée sur le site en 2008, quatre espèces dont la forte dynamique peut poser un problème ont été observées en 2015 sur le site :

L'herbe de la pampa *Cortaderia selloana*: au moins deux pieds sont présents au niveau de la parcelle de peupleraie présente au sud-est du site. Cette espèce est considérée comme « invasive avérée » en Bretagne¹, et pose sur certains sites des problèmes importants de gestion des milieux naturels.



Figure 42: Herbe de la pampa (Cortaderia selloana)

- L'érable sycomore Acer pseudoplatanus a été noté en deux points du site. C'est une espèce qui, bien qu'elle ne soit pas considérée comme invasive, présente une dynamique telle qu'elle pose parfois des problèmes, notamment dans les milieux forestiers.
- Le Laurier palme *Prunus laurocerasus* est présent au nord de la grande parcelle communale entre le chemin et le calvaire. Sa présence a divers impacts : il empêche les autres plantes et petits arbres de se développer et donc au milieu de se régénérer. Ici en mode libre et non taillé, le Laurier palme produit de nombreux fruits, rapidement dissiminés par les oiseaux, permettant le développement rapide sur les espaces naturels environnants.



Figure 43 : Laurier palme en mode libre

QUERE E., GESLIN J., 2016 - *Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne*. DREAL Bretagne, Région Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest, 27 p. + annexes.

 Des Asters américains Symphyotrichum spp. sont présents le long de la route départementale 28, en limite du site Natura 2000.

Ces espèces forment rapidement des peuplements monospécifiques denses qui vont concurrencer les autres espèces indigènes et destructurer les communautés prairiales avec la dispersion d'espèces moins compétitrices.



Figure 44 : Symphyotrichum spp le long de la RD28

Toutes les espèces de Symphyotrichum connues en Bretagne sont classées « espèces à surveiller ».

Une première campagne d'arrachage a été réalisée en 2020 pour limiter leur expansion et leur propagation dans la lande, et sera à renouveler tous les ans jusqu'à sa disparition. Ces campagnes d'arrachage pourraient avoir lieu en mai, avant fructification, avec un second passage en fin d'été ¹, en cas de regain partant des parties souterraines. Une vigilance devra être exercée sur le site, notamment au niveau des secteurs ayant subi des travaux.

Ces quatre espèces sont à un stade de développement sur le site qui rend leur gestion possible. Il est préconisé au minimum de les surveiller, l'idéal étant de les retirer du site dès que possible, avant que les problèmes qu'elles pourraient poser ne deviennent trop importants.

Par ailleurs, la renouée du Japon *Fallopia japonica* a été signalée à proximité des Landes de la Poterie, au sudest du site, sur une parcelle communale régulièrement entretenue.

Il conviendra donc d'être particulièrement vigilant à un éventuel développement de cette plante à très fort caractère invasif, notamment au niveau des secteurs ayant fait l'objet de travaux et proches des marges du site (en particulier à proximité de fossés).

- 87 -

¹ http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/symphyotrichum-spp/#1460369323727-af42a43e-c75b

2323 - Inventaires faunistiques

√ État des connaissances

Il est important de souligner que la plupart des données naturalistes existantes concernent la parcelle communale n°746 et non l'ensemble du site Natura 2000. En effet, les autres parcelles sont principalement privées et semblent présenter une biodiversité moins exceptionnelle : boisement, parcelle agricole, fourrés...

<u>Tableau 7 : synthèse des dates des inventaires faunistiques sur les Landes de la Poterie</u>

	ANNEE	REFERENCE		
Invertébrés				
Les Odonates (libellules)	Entre 1991 et 1997	Gilles CAMBERLEIN, Jacques PETIT, Benjamin CHARLES		
	Entre 2007 et 2020	Base de données VivArmor Nature		
Les Orthoptères (criquets et les sauterelles)	1997	Inventaire des orthoptères des Landes de la Poterie par Vincent LIERON		
	Entre 2007 et 2020	Base de données VivArmor Nature		
Les Rhopalocères (papillons de jour)	Entre 2002 et 2009	Base de données de VivArmor Nature		
Les Kilopaloceles (pupilloris de Jour)	Entre 2007 et 2020	Base de données VivArmor Nature		
	2008	Liste établie par D. PHILIPPON		
Les Hétérocères (papillons de nuit)	2009	Liste établie par Alain COSSON		
	Entre 2007 et 2020	Base de données VivArmor Nature		
Autres invertébrés	2020	Inventaire des Hémiptères (punaises) P.LONCLE		
	1997	Mémoire MST, P. Péron		
	2001	Prospection batrachologique sur les Landes de la Poterie, OUEST AMENAGEMENT		
	2016	Étude de l'impact de la présence de la RD28, LTM		
Amphibiens	2018	Étude batrachologique des Landes de la Poterie, M.FAGUET-RIQUIER		
	2016-2017	Relevé du crapaudrome, LTM/VIVARMOR		
	2017-2018	Relevé du crapaudrome, LTM/VIVARMOR		
	2018-2019	Relevé du crapaudrome, LTM/VIVARMOR		
	1997	Mémoire MST, P. Péron		
Squamates (Serpents et Lézards)	Entre 2008 et 2009	Base de données de Vivarmor Nature		
Avifaune	1996 et 1997	Inventaire par Jérémy ALLAIN, Mathieu DUCLOS, Patrick PERON		
	Entre 1997 et 2020	Base de données VivArmor Nature		
	Non renseigné	Base de données du Groupe Mammalogique Breton		
Mammifères	2008 et 2009	Observation des chasseurs		
	2017	Session d'enregistrement acoustique		

Les invertébrés

Les Odonates (libellules)

L'inventaire des libellules a été réalisé en plusieurs temps :

- Entre 1991 et 1997 par Gilles Camberlein, Benjamin Charles et Jacques Petit;
- De 2005 à 2009 par Florence Gully et Marc Cochu;
- Depuis 2009 par Vivarmor Nature.

La présence importante d'espèces d'Odonates sur le site (36 espèces sur le site contre 50 dans le département des Côtes-d'Armor) est principalement due à la diversité des habitats de mare : acidité de l'eau, profondeur, ensoleillement, végétation des abords...

Les Odonates sont surtout liés sur le site à l'habitat communautaire des Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (3110).

Aucun des odonates observés sur le site n'est inscrit aux annexes de la directive Habitats, ni n'est protégé.

Tableau 8 : Odonates d'intérêt patrimonial connus sur les Landes de la Poterie et statuts de sensibilité

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRN¹	LRR ²
Leste dryade	Lestes dryas	LC	EN
Sympétrum noir	Sympetrum danae	NT	NT

Au-delà de ces inscriptions sur des listes rouges, plusieurs espèces peuvent être considérées comme rares à l'échelle départementale : *Ischnura pumilio, Sympecma fusca, Lestes virens, Lestes dryas, Cordulia aenea, Sympetrum danae, Sympetrum foncolombii*.

Le maintien d'un bon état de conservation des différentes espèces d'odonates d'intérêt patrimonial devra être pris en compte lors des travaux de gestion et de restauration. Les habitats concernés sont différents selon la période de vie de l'espèce. En effet, les landes et les prairies sont des terrains de chasse pour les adultes, les milieux aquatiques (mares) sont des milieux de développement larvaire et les boisements sont des habitats de refuge et des milieux de maturation.

Les Orthoptères (Criquets et Sauterelles)

Au total, les inventaires menés (en 1997 par V. Liéron et depuis par Vivarmor Nature et le GRETIA en 2019) montrent la présence de 21 espèces d'orthoptères sur les 29 connues dans le département des Côtes-d'Armor.

Certaines espèces d'Orthoptères présentes sur le site sont liées à un habitat particulier de landes ou bas-marais. Elles sont aussi appelées espèces bio-indicatrices.

Le Criquet de la Palène (*Stenobothrus stigmaticus*), très localisé, est présent dans les milieux d'intérêt patrimonial tels que les pelouses et landes rases.

La Decticelle des bruyères (*Metrioptera brachyptera*) est une espèce peu commune, fréquentant les landes humides et les tourbières où elle se trouve dans les zones riches en bruyères. Elle est par ailleurs classée comme espèce menacée et à surveiller dans la liste rouge des Orthoptères de France.

Le Phanéroptère commun (*Phaneroptera falcata*) et l'Ephippigère des vignes (*Ephippiger ephippiger*) sont également des espèces indicatrices des milieux de landes.

¹ UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.

² liste rouge validée par le CSRPN le 11 juin 2015

Le Criquet des ajoncs (*Chorthippus binotatus*), autre espèce de lande, est l'orthoptère le plus sensible du site : espèce classée « fortement menacée d'extinction » sur la liste rouge nationale. À noter cependant que cette espèce, observée en 1997, n'a pas été revue sur le site depuis. Elle serait à rechercher sur le site, qui contient des habitats favorables.



Figure 45 : Criquet des ajoncs (Chorthippus binotatus)

Note : l'outil utilisé pour l'évaluation du statut de sensibilité des orthoptères est assez ancien¹, et les connaissances de la sensibilité des espèces ont pu évoluer depuis sa parution, dans un sens ou dans l'autre.

Les Lépidoptères rhopalocères (papillons « de jour »)

Dans le cadre de la réalisation de l'atlas des papillons des Côtes-d'Armor, VivArmor Nature a dénombré 27 espèces de papillons de jours sur le site, et 3 espèces sont venues enrichir les connaissances sur le site depuis.

Aucune des espèces observées n'est protégée en France ou particulièrement sensible au niveau national², mais trois d'entre elles présentent une sensibilité régionale³:

- Le Céphale (Cœnonympha arcania), dont la chenille est liée aux graminées, et qui fréquente souvent les landes basses. Cette espèce déjà citée au premier document d'objectifs est classée « vulnérable » sur la liste rouge régionale;
- Hespérie du Brome (*Carterocephalus palaemon*), hespérie probablement liée à la Molinie bleue, découverte en 2019, considérée « quasi-menacée » sur la liste rouge régionale ;
- le Miroir (*Heteropterus morpheus*), autre hespérie inféodée à la Molinie bleue, déjà citée au premier document d'objectif, et considérée « guasi-menacée » sur la liste rouge régionale.



<u>Figure 46 : Miroir (Heteroppterus morpheus)</u>

¹ SARDET E., DEFAUT E. Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénotiques, 9, 2004 : 125-137

² UICN France, MNHN, Opie & SEF (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Dossier électronique.

³ listes rouges validées par le CSRPN le 11 juin 2015

Tableau 9 : Lépidoptères rhopalocères d'intérêt patrimonial connus sur les Landes de la Poterie et statuts de sensibilité

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LRN	LRR
Céphale	Cœnonympha arcania	LC	VU
Échiquier	Carterocephalus palaemon	LC	NT
Miroir	Heteropterus morpheus	LC	NT

Les Lépidoptères hétérocères (papillons « de nuit »)

Les données recueillies en 2008 et 2009 avaient permis d'identifier un total de 95 espèces de papillons de nuit sur le site, auxquelles l'ajout de quelques observations ponctuelles ultérieures permet d'atteindre une diversité totale connue sur le site de 109 taxons.

Certaines de ces espèces peuvent être liées aux landes, qui comprennent certaines de leurs plantes-hôtes : Phalène picotée, Petit paon de nuit, etc.

Il n'existe pas de référentiel permettant d'apprécier le statut de sensibilité des hétérocères aux niveaux national ou régional à la date de rédaction du présent document.

Aucune des espèces observées n'est protégée en France, ni inscrite aux annexes de la directive Habitats.

Autres insectes

La Mante religieuse a été localisée pour la première fois en 2006 sur le site des Landes de la Poterie (Patrick Le Dû) et est désormais régulièrement rencontrée.

Un inventaire des Hémiptères du site, réalisé en 2019, a permis de noter la présence de 73 espèces (*Arma custos, Plea minutissima, Cyphostethus tristriatus*, etc.), ainsi que d'ajouter quelques espèces d'autres groupes d'invertébrés (Coccinellidés, *Thanatophilus sinuatus*, etc.) à la liste des espèces connues sur le site. En l'absence de référentiel, il est impossible de préciser le statut de sensibilité de ces espèces.

Annexe IV : Tableau récapitulatif des Invertébrés recensés sur le site des Landes de la Poterie

✓ Les amphibiens

La batrachofaune des Landes de la Poterie est très riche malgré le caractère inhospitalier des landes à Ajoncs et Bruyères pour ces espèces. Leur présence est liée aux multiples mares créées autrefois par les potiers.

L'étude des amphibiens a été menée en plusieurs étapes :

- Inventaires menés par P. Péron en 1997, dans le cadre de sa Maîtrise de Sciences et Techniques ;
- Une étude a été réalisée sur la batrachofaune en 2000, par le bureau d'études Ouest Aménagement. Le travail a principalement porté sur 27 mares ;
- La mortalité importante d'amphibiens sur la RD28 en période de migration a entraîné la réalisation d'une étude spécifique en 2016 ;
- Une étude de grande ampleur visant spécifiquement les grands tritons et la rainette verte a été menée en 2018 (occupancy site, POP Amphibiens et POP amphibiens tritons), sur 32 mares, durant 45 nuits du 22 mars au 6 juillet 2018.
- Le suivi durant 3 années du crapaudrôme mis en place le long de la RD28 sur 800 m est également une source de données très riches (environ 4000 observations sur 3 hivers).

En outre, des données complémentaires de Vivarmor Nature sont disponibles sur la période qui s'étend de 1997 à 2019.

Ainsi, même si les protocoles sont différents, le grand nombre de données récoltées permet d'avoir une approche assez complète de la fréquentation du site par ce groupe faunistique.

Espèces inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats

La <u>Rainette verte</u> apprécie l'évolution du taux de boisement hydrophile (saules), favorable à sa reproduction. Elle est bien représentée sur le site, où l'étude de 2018 montre qu'elle maintient ses populations.

<u>La Grenouille agile</u> est peu présente sur le site, rencontrant les mêmes difficultés que les autres amphibiens liés à leurs capacités de déplacement dans les landes.



Figure 47 : Rainette verte (Hyla arborea)

<u>La présence des Tritons marbré, crêté et l'hybride (Triton de Blasius)</u> est biogéographiquement intéressante. Les mares qui les accueillent et/ou permettent leur reproduction sont peu nombreuses. Cependant, les travaux réalisés sur les mares en 2012-2013 et la mise en place du crapaudrome ont eu un effet positif sur les populations des grands tritons, l'étude de 2018 parle d'état encourageant pour ces espèces.

L'apparition du Triton de Blasius (hybride naturel entre le Triton crêté et le Triton marbré) reste très aléatoire. Comme évoqué dans la fiche concernant cette espèce, le Triton crêté est rare dans le Département de Côtes-d'Armor, ce qui rend d'autant plus rare le Triton de Blasius.

Lorsque le Triton marbré est présent et se reproduit, sa productivité semble sur le site nettement plus conséquente que celle du Triton crêté. Pour les deux espèces, les conditions essentielles pour les manifestations nuptiales, la ponte et le développement larvaire et la sécurité des Tritons, sont globalement satisfaisantes.

Espèces non inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats

<u>Les Grenouilles vertes et le Triton palmé</u> sont parmi les espèces les plus représentées sur le site.

<u>Le Crapaud commun</u> se retrouve dans la mare à la Canne, un des seuls points d'eau du site qui correspond à ses exigences écologiques.

Le nombre de données concernant le <u>Triton alpestre</u> obtenues notamment entre 2017 et 2019 montre que cette espèce est bien représentée sur le site.

Le <u>Triton ponctué</u>, après n'avoir pas été observé depuis 1997, a été revu en 2018 et 2019 par Vivarmor nature et Lamballe Terre & Mer lors du crapaudrôme (présent dans les seaux). C'est une donnée intéressante, car les **Landes d**e la Poterie constituent une des stations les plus occidentales de cette espèce. Le Triton ponctué a subi une très grande régression dans les décennies passées : en 1988 « il habite toute la Haute Bretagne avec des avancées occidentales jusqu'à Lannion au nord et Lorient au sud » (Le Garff, Penn Ar Bed n°126-127). Les données pour cette espèce sur la période 2016-2020 se limitent à l'Ille-et-Vilaine. Les Landes de la Poterie jouent donc un rôle biogéographique particulier pour l'espèce. Cependant, il est possible qu'à terme, l'isolement de la population du site l'appauvrisse génétiquement, entraînant une disparition de l'espèce sur les

Landes de la Poterie. Aussi, le maintien d'un réseau de points d'eau où il peut se reproduire, facteur de diversité populationnelle, est vital pour le maintien de l'espèce sur le site.

Bilan sur la reproduction des amphibiens sur le site

Au total, les Landes de la Poterie abritent la reproduction de douze espèces d'amphibiens (et la présence du Triton de Blasius, hybride entre les Tritons marbré et crêté), ce qui représente une diversité élevée rapportée au nombre d'espèces présentes en Bretagne (18).

Tableau 10: Amphibiens dont la reproduction est connue sur les Landes de la Poterie, statuts règlementaires et de sensibilité

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN¹	LRN ²	LRR ³
Bufo spinosus	Crapaud épineux	-	PN3	LC	LC
Hyla arborea	Rainette verte	DHIV	PN2	LC	LC
Ichthyosaura alpestris	Triton alpestre	-	PN3	LC	NT
Lissotriton helveticus	Triton palmé	-	PN3	LC	LC
Lissotriton vulgaris	Triton ponctué	-	PN3	LC	EN
Pelophylax kl. esculentus	Grenouille verte s.l.	-	PN5	LC	LC
Pelophylax lessonae	Grenouille de Lessona	DHIV	PN3	NT	DD
Rana dalmatina	Grenouille agile	DHIV	PN2	LC	LC
Rana temporaria	Grenouille rousse	-	PN3	LC	NT
Salamandra salamandra	Salamandre tachetée	-	PN3	LC	LC
Triturus cristatus	Triton crêté	DHII-IV	PN2	NT	VU
Triturus cristatus x T. marmoratus	Triton de Blasius	-	PN3	-	-
Triturus marmoratus	Triton marbré	DHIV	PN2	NT	LC

La situation des Tritons sur le site de La Poterie, qui s'explique avant tout par des problèmes de connectivité, eux-mêmes liés à l'impénétrabilité de la lande, contrariant leurs déplacements et leur mobilité. Les mouvements des urodèles sont lents et les risques de dessiccation sont élevés si la progression est trop laborieuse.

Malgré cela, les Landes de la Poterie concentrent la reproduction de plusieurs espèces.

Afin de rétablir une meilleure « perméabilité » des milieux séparant les mares, des travaux d'aménagement (étrépage) et de gestion (débroussaillage régulier) ont été réalisés en 2012 et 2013. Ces travaux semblent avoir eu un effet positif, notamment pour les grands tritons.

L'étude menée sur l'incidence de mortalité de la RD28 sur les amphibiens au printemps 2016 a montré une mortalité importante, notamment pour deux espèces inscrites à l'annexe IV de la directive habitats : Triton marbré et Grenouille agile. Ce constat a ammené à la mise en place de 3 années de crapaudrome puis de 2 années de fermeture hivernale de la RD28. La recherche d'une solution pérenne et partagée à la protection des amphibiens sur ce tronçon routier est en cours de réflexion avec le Conseil Départemenal des Côtes-d'Armor, Lamballe-Armor, Lamballe Terre & Mer, l'association VivArmor Nature et le CEREMA.

¹ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

² UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

 $^{^{\}scriptsize 3}\,$ liste rouges validée par le CSRPN le 11 juin 2015

Il est possible que les changements globaux en cours et à venir modifient la répartition de certaines espèces d'amphibiens¹, notamment les espèces en limite d'aire de répartition : Triton crêté, Triton ponctué, Triton alpestre. Les espèces les moins thermophiles comme le triton crêté notamment pourraient en souffrir².

Dans cette optique, la connectivité entre les différents sites de reproduction apparaît comme un facteur important pour le maintien de cette espèce, comme des autres tritons, sur le site³.

√ Les squamates (lézards et serpents)

Un protocole d'inventaire avec suivis temporels (POP Reptile 2) a été démarré en 2021 afin d'acquérir des données dans un cadre standardisé des populations de reptiles squamates (lézards et serpents) sur le site des Landes de la Poterie.

6 espèces sur les 7 présentes dans le département des Côtesd'Armor ont été contactées lors des prospections (Lézard des murailles non revu).

La Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), qui n'avait pas été observée sur le site depuis 1997, y est toujours présente, et se place même en deuxième espèce la plus contactée de la saison de prospections, après l'Orvet fragile.



Figure 48: Coronelle lisse Coronella austriaca

Tableau 11 : Squamates connus sur les Landes de la Poterie et statuts règlementaires et de sensibilité

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LRN	LRR
Anguis fragilis	Orvet fragile	Orvet fragile - PN3		LC	LC
Coronella austriaca	Coronelle lisse	- PN3		LC	DD
Lacerta bilineata	Lézard à deux raies	Lézard à deux raies DHIV PN2		LC	LC
Natrix helvetica	Couleuvre helvétique	DHIV	PN2	LC	LC
Vipera berus	Vipère péliade	-	PN4	VU	EN
Zootoca vivipara	Lézard vivipare	DHIV	PN3	LC	NT
Podarcis muralis	Lézard des murailles	DHIV	PN2	LC	LC

¹ http://www.objectifs-biodiversites.com/pages/s-informer/le-rechauffement-climatique-et-la-biodiversite.html

² Griffiths R.A., Sewell D., McCrea R.S., Dynamics of a declining amphibian metapopulation: Survival, dispersal and the impact of climate, *Biological Conservation*, Volume 143, Issue 2, 2010, Pages 485-491, ISSN 0006-3207, https://doi.org/10.1016/j.biocon.2009.11.017.

³ PREAU, C., GRANDJEAN, F., SELLIER, Y. *et al.* Habitat patches for newts in the face of climate change: local scale assessment combining niche modelling and graph theory. *Sci Rep* **10**, 3570 (2020). https://doi.org/10.1038/s41598-020-60479-4

✓ L'avifaune

L'approche avifaunistique des Landes de la Poterie s'est appuyée sur les éléments présentés dans le précédent document d'objectifs, et sur les observations ponctuelles transmises par Vivarmor Nature.

Les études qui ont alimenté le précédent document d'objectifs avaient permis de détecter 55 espèces d'oiseaux sur le site, dont 22 espèces nicheuses.

La diversité de l'avifaune observée à ce jour sur le site, sédentaire ou de passage, s'établit à 70 espèces.

Le peuplement avifaunistique est marqué par l'influence de la lande basse et de la lande boisée de résineux. Les ourlets forestiers et bocagers qui ceinturent le site apportent également de nouvelles espèces qui profitent du développement des haies arbustives et des prairies voisines.

On y trouve des espèces ubiquistes : Accenteur mouchet, Rouge-gorge, Merle noire, Troglodyte mignon ; des espèces fréquentes dans les landes mais à amplitude large : Bruant jaune, Linotte mélodieuse et des espèces plus ou moins inféodées à la lande comme la Fauvette pitchou et le Pipit des arbres.

Plusieurs espèces de rapaces exploitent la lande en recherche alimentaire (Bondrée apivore, Buse variable, Faucon hobereau, Épervier d'Europe, Hibou moyen-duc). Il est possible qu'elles se reproduisent sur le périmètre.

En ce qui concerne les oiseaux d'eau, peu de données existent. Les populations de Canard colvert et de Sarcelle d'hiver restent bien présentes. Une population de Poules d'eau s'est développée, et le Grèbe castagneux niche désormais sur le site.

Le site sert également ponctuellement de halte pour des espèces en migration (Cigogne noire, Sarcelle d'hiver, Courlis cendré, etc.) ou en déplacement local (Grande aigrette, Aigrette garzette).

En l'absence de données précises sur la nidification, il n'est pas possible de caractériser la fréquentation du site par les oiseaux d'intérêt communautaire sur ce point. C'est notamment le cas pour les espèces associées aux landes (Fauvette pitchou) et aux landes boisées ou en cours de boisement (Engoulevent d'Europe, Bondrée apivore). Le statut de nidification d'autres espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux (Pic noir) ou d'intérêt patrimonial (Faucon hobereau, Chevêche d'Athéna, Pic épeichette, etc.) pourrait également être caractérisé lors de telles études.



Figure 49 : Bondrée apivore (Pernis apivorus)

Cependant, la consultation des données naturalistes disponibles en ligne montre que, pour la période 2016-2020 sur la maille comprenant le site Natura 2000 :

- La bondrée apivore est notée « nicheuse probable » ;
- Le pic noir est noté « nicheur possible ».

Tableau 12 : Oiseaux d'intérêt patrimonial observés sur le site et leurs statuts

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DOI	PN	LRN	LRR
Anas clypeata	Canard souchet	-	-	LC	EN
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	-	-	VU	CR
Anthus pratensis	Pipit farlouse	-	Х	VU	VU
Apus apus	Martinet noir	-	Х	NT	LC
Ardea alba	Grande Aigrette	Х	Х	NT	-
Athene noctua	Chevêche d'Athéna	-	Х	LC	VU
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	х	Х	VU	LC
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	-	Х	VU	LC
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	-	Х	VU	LC
Ciconia nigra	Cigogne noire	х	-	EN	0
Circus cyaneus	Busard Saint Martin	х	Х	LC	EN
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	-	Х	VU	LC
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	-	Х	NT	LC
Dendrocopos minor	Pic épeichette	-	Х	VU	LC
Dryocopus martius	Pic noir	х	Х	LC	LC
Egretta garzetta	Aigrette garzette	Х	Х	LC	NT
Emberiza citrinella	Bruant jaune	-	Х	VU	NT
Falco subbuteo	Faucon hobereau	-	Х	LC	NT
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	-	Х	NT	LC
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	-	-	CR	RE
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	-	Х	NT	LC
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	-	Х	VU	LC
Locustella naevia	Locustelle tachetée	-	Х	NT	LC
Numenius arquata	Courlis cendré	-	-	VU	EN
Pernis apivorus	Bondrée apivore	Х	Х	LC	LC
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	-	Х	NT	EN
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	-	Х	VU	VU
Regulus regulus	Roitelet huppé	-	Х	NT	LC
Saxicola torquata	Tarier pâtre	-	Х	NT	LC
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	-	-	VU	LC
Sylvia borin	Fauvette des jardins	-	Х	NT	LC
Sylvia undata	Fauvette pitchou	х	Х	EN	LC

✓ Les mammifères

Mammifères terrestres

Le niveau de connaissance relatif aux mammifères terrestres est inchangé par rapport aux données du précédent document d'objectifs. Aux observations de chasseurs et données du Groupe Mammalogique Breton n'ont été ajoutées que des observations ponctuelles de mammifères terrestres communs et déjà observés sur le site.

Les connaissances se limitent à la présence de la Crossope aquatique, le Campagnol agreste, le Putois, le Chevreuil, le Renard roux, le Lapin de garenne et le Sanglier.

La Loutre d'Europe, inscrite à l'annexe II de la directive « Habitat », est présente dans un périmètre de 3 km autour du site. L'éloignement du réseau hydrographique limite l'attrait des Landes de la Poterie pour cette espèce, mais la présence de nombreuses mares source de nourriture (amphibiens, invertébrés aquatiques) pourrait être attractive ponctuellement.

Par ailleurs, les caractéristiques du site (milieu naturel, en partie boisé, avec de nombreux points d'eau) laissent penser que le site accueille potentiellement des espèces protégées ou déterminantes telles que le Muscardin, la Crocidure leucode, le Campagnol amphibie, ...

Afin de prendre en compte les exigences de potentielles espèces d'intérêt communautaire, voire patrimonial, il serait nécessaire d'évaluer leur fréquentation du site (alimentation, gîte, reproduction).

Chauves-souris:

Contexte chiroptérologique

Dans un rayon de 10 km autour de la zone étudiée, trois colonies de mise-bas de Petit rhinolophe, espèce d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive Habitat), sont présentes dans les communes de Plédéliac, Hénanbihen et Quintenic.

Le Grand murin est connu pour hiberner tous les ans dans la cave du château de la Hunaudaye à Plédéliac. Le Grand rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées ont également été recensés à moins de 10 km de la zone d'étude.

- Étude d'impact complémentaire suite à l'extension du projet éolien

Les données concernant les chauves-souris se basent sur l'étude d'impact du parc éolien situé au nord-ouest du site Natura 2000 et sur une soirée d'écoute nocturne.

L'étude d'impact du projet de parc éolien au nord-est du site des Landes de la Poterie comprenait un diagnostic sur les chiroptères. Cette étude a été réalisée en 2005 par Bretagne Vivante. L'aire d'étude considérée se trouve en périphérie nord et est du site des Landes de la Poterie. La proximité avec les Landes de la Poterie peut laisser imaginer une utilisation du site Natura 2000 comme terrain de chasse pour les espèces détectées dans le cadre de cette étude d'impact.

Lors de la capture au filet, la Barbastelle, espèce d'intérêt communautaire a été observée. Trois autres espèces ont été recensées : l'Oreillard roux, la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle commune.

Écoute nocturne

Une soirée d'écoute réalisée par le Groupe mammalogique breton le 10 août 2017 a permis de contacter 6 espèces sur le site : le Grand murin et le Grand rhinolophe, qui font l'objet d'une fiche plus haut dans le présent document d'objectifs, et quatre autres espèces plus communes (Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune, Murin

de Daubenton, Oreillard gris). Comme l'ensemble des chauves-souris en France, ces quatre espèces sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats.

Tableau 13 : bilan des espèces de chauves-souris contactées sur le site Natura 2000

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH ¹	PN ²	LRN ³	LRR ⁴	RBR ¹⁰	2016	2017
Barbastella barbastellus	rbastellus Barbastelle d'Europe		PN2	LC	NT	modérée	Х	
Myotis myotis	Grand murin	DHII-IV	PN2	LC	NT	modérée		Х
Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	DHII-IV	PN2	LC	EN	Très élevée		Х
Myotis mystacinus / Alcathoe	Murin à moustaches / d'Alcathoe	DHIV	PN2	LC	LC	mineure	Х	
Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	DHIV	PN2	LC	LC	mineure		Х
Myotis nattereri	Murin de Natterer	DHIV	PN2	LC	NT	mineure		
Plecotus austriacus	Oreillard gris	DHIV	PN2	LC	LC	mineure		Х
Plecotus auritus	Oreillard sp.	DHIV	PN2	LC	LC	mineure	Х	
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	DHII-IV	PN2	LC	LC	mineure	Х	
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	DHIV	PN2	NT	LC	mineure	Х	
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	DHIV	PN2	LC	LC	mineure		х
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	DHIV	PN2	NT	LC	mineure	Х	Х

DH (directive Habitats): DHII - les espèces inscrites à l'annexe II de la directive peuvent justifier la création d'un site Natura 2000, DHIV - les espèces inscrites à l'annexe IV doivent faire l'objet d'une protection stricte

PN (protection nationale): PN2 - espèces dont les individus et les habitats sont protégés

LRN et LRR (listes rouges nationale et régionale) : LC - préoccupation mineure, NT - espèces quasi-menacée, VU - espèce vulnérable, EN - espèces en danger.

RBR (responsabilité biologique régionale) : les espèces faunistiques à responsabilité biologique élevée, très élevée ou majeure sont d'intérêt patrimonial

¹ DIRECTIVE 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

² Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - Version consolidée au 29 janvier 2019.

³ UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

⁴ Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale (RBR) et départementale (RBD) - Mammifères de Bretagne - Listes validées par le CSRPN de Bretagne le 11 juin 2015.

✓ Les espèces faunistiques invasives

Écrevisse américaine (Orconectes limosus)

Une Écrevisse américaine a été vue pour la première fois dans la mare à la Canne, en 2008. L'étude menée en 2018 montre que deux mares (n°1 et 2) sont occupées par l'Écrevisse américaine.

La présence de cette Écrevisse peut créer plusieurs types de problèmes concernant des enjeux de conservation dans un espace naturel : concurrence avec les écrevisses indigènes, prédation d'espèces d'intérêt patrimonial, dégradation des milieux, etc.

La mention la plus proche de l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) se situe sur la commune de la Malhoure, à 10 km au sud des Landes de la Poterie, et date de 1989¹. Cette espèce n'a jamais été vue sur les Landes de la Poterie, qui ne comprend de toute façon pas des milieux susceptibles de l'accueillir.

Des études récentes montrent que l'incidence de la présence d'écrevisses invasives sur les amphibiens varie en fonction des espèces concernées². Malgré la présence de l'Écrevisse américaine depuis 2008 sur le site, les populations locales d'amphibiens ne semblent pas avoir subi un déclin significatif. Il est possible que la structure des habitats des Landes de la Poterie (mares déconnectées les unes des autres) limite les effets négatifs que l'Écrevisse peut avoir sur les amphibiens. Il reste possible que la présence de ces Écrevisses limite le développement des populations d'amphibiens, mais la confirmation d'une incidence négative sur ces populations nécessiterait des études précises.

Il n'existe pas de solution bien définie pour gérer les populations d'Écrevisses introduites.

Ragondin

Le Ragondin, espèce invasive, est fréquemment signalé sur le site. Considéré comme « peu présent » dans le document d'objectifs précédent, il reste aujourd'hui ponctuellement observé sur le site, sans que sa présence soit forte. Il a été noté dans 7 mares durant l'étude de 2018. Pour l'instant, il n'occasionne pas de dégâts majeurs sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire / patrimonial du site.

¹ Source: OpenObs (https://openobs.mnhn.fr/openobs-hub/occurrences/search?q=%28state%3ABretagne%29&taxa=18437#tab_mapView)

² HTTP://ESPECES-EXOTIQUES-ENVAHISSANTES.FR/BIODIVERSITE-DES-MARES-A-LEPREUVE-DE-LECREVISSE-DE-LOUISIANE/

233 - Hiérarchisation des enjeux de conservation

Les enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sont hiérarchisés afin de permettre l'ajustement des ordres de priorités des mesures à appliquer. Les objectifs de développement durable du site et les objectifs opérationnels du Docob seront définis sur la base de cette hiérarchisation.

Les critères de hiérarchisation des enjeux de conservation sont les suivants : le statut européen de l'habitat ou de l'espèce, la représentativité de l'habitat à l'échelle de la Bretagne, la présence d'espèces patrimoniales, l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site, la dynamique évolutive de l'habitat et les menaces qui pèsent sur l'espèce.

Tableau 13 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats de l'annexe I de la directive « Habitat » - Méthode d'évaluation détaillée en Annexe VI

La hierachisation des habitats s'appuie sur la méthode du Conservatoire Botanique de Brest²³. Le détail du calcul est en Annexe VI.

Habitats	Couverture sur le site	Intérêt écologique	Intérêt culturel	urel État de conservation, menaces		Responsabilité du site	Valeur patrimoniale de l'habitat au sein du site	Enjeu patrimonial de I'habitat au sein du site
Mares et dépressions (code Natura 2000 : 3110-1)	1,18 ha	Présence historique de 2 espèces végétales d'intérêt patrimonial : le Flûteau nageant et la Boulette d'eau. Présence très probable de la Petite utriculaire (non revue en 2008), inscrite au livre rouge du Massif Armoricain. Présence de nombreuses espèces de libellule. Intérêt pour les amphibiens et notamment pour le Triton crêté, espèces d'intérêt communautaire.	Habitat issu d'une activité potière (extraction d'argile) intense pendant près d'un millénaire. Rouissage du lin et du chanvre dans quelques mares. Abreuvoirs pour les animaux.	Menaces : Envahissement des mares par les saules Présence de l'écrevisse américaine		Elevée (8/15)	Forte	Très élevé
Landes neutro-alcalines (code Natura 2000 : 7230-1)	0,51 ha	Flore patrimoniale riche : Choin noirâtre, Laîche de Host, Genêt des teinturiers, Epipactis des marais.	Utilisation du Choin pour presser le cidre.	99 % de l'habitat est en bon état de conservation. Menace : Abandon des pratiques d'entretien anciennes qui permettent le maintien d'un milieu ouvert.	Modérée (4/10)	Elevée (9/15)	Moyenne	Très élevé
Landes humides (code Natura 2000 : 4020-1) Habitat d'intérêt prioritaire	4,97 ha	Présence de la Plathantère à deux feuilles, d'une station de Spiranthe d'été et de Gaillet des Fanges. Présence de la Fauvette pitchou (Annexe I de la Directive « Oiseaux).	Témoin d'une activité de fauche importante (Ajoncs et Bruyères) servant de litière pour les animaux et de combustible pour les fours à pots.	968% de l'habitat est en bon état de conservation. Menace : Evolution naturelle vers une végétation préforestière due au manque d'entretien. Celle-ci reste néanmoins lente.	Très élevée (8/10)	Elevée (9/15)	Forte	Très élevé
Landes sèches et fraîches (code Natura 2000 : 4030-5 et 4030-8)	14,75 ha	Présence de quelques pieds de Gentiane pneumonanthe (Liste rouge de du Massif Armoricain). Présence de la Fauvette pitchou (Annexe I de la Directive « Oiseaux »).	Témoin d'une activité de fauche importante (Ajoncs et Bruyères) servant de litière pour les animaux et de combustible pour les fours à pots.	73 % de l'habitat est en bon état de conservation. Menace : Evolution naturelle de la végétation vers un stade pré-forestier due au manque d'entretien du site.	Elevée (6/10)	Modérée (7/15)	Forte	Elevé
Prairies marécageuses à Carvi verticillé et Jonc acutiflore (6410-6)	0,16 ha	Présence de la Gentiane pneumonanthe	Témoin d'une gestion prairiale ancienne	Habitat dégradé et menacé de disparition Menaces : abandon et envahissement par les espèces ligneuses	Elevée (6/10)	Modérée (7/15)	Forte	Elevé
Prairies marécageuses à Canche sétacée et Agrostide des chiens (6410-8)	0,31 ha	Présence de la Plathantère à deux feuilles et de la Laîche de Host		Bon état de conservation				
Mégaphorbiaies à Jonc acutiflore et Angélique des bois (code Natura 2000 : 6430- 1)	0,02 ha (hors périmètre Natura)	Habitat à faible richesse écologique		Bon état de conservation.	Modérée (4/10)	Modérée (5/15)	Faible	Modéré

COLASSE V., 2020 - Responsabilité biologique pour la conservation des habitats d'intérêt communautaire terrestres et d'eau douce en Bretagne. Évaluation à l'échelle de la région et des sites Natura 2000. DREAL Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 62 p., 3 annexes.

<u>Tableau 14 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces inscrites aux annexes des directives Habitats et Oiseaux</u>

Espèces	Statut de l'espèce	État de conservation sur le site	Menaces générales pesant sur l'espèce	
Triton crêté (code Natura 2000 : 1166)	Annexe II et IV de la DH LRN : NT, LRR : VU.	Mauvais. Limite d'aire de répartition	Rives des mares parfois trop pentues. Eutrophisation des mares Fermeture des mares par le développement de ligneux. Empoissonnement. Prédation des œufs par l'Ecrevisse américaine. Mortalités constatées liées à la départementale 28 avec un impact non négligeable eu égard à la faiblesse de la population.	Très fort
Spiranthe d'été	Annexe IV de la DH LRN : VU, LRR : NT	Mauvais : diminution régulière de l'espèce, qui n'a pas été revue l'an dernier	Fermeture progressive de son habitat par les ligneux et les chaméphytes.	Très fort
Flûteau nageant (code Natura 2000 : 1831)	Annexe II et IV de la DH	Stable mais populations peu étendues	Espèce peu compétitive, disparaissant rapidement lors de concurrence végétale. Espèce ayant besoin d'ensoleillement, ligneux en bord de mare à surveiller	Fort
Fauvette pitchou	Annexe I de la DO	Manque de données	Dérangement par les usagers du site.	Fort
Triton marbré	Annexe IV de la DH LRN : NT	Bon	Rives des mares parfois trop pentues. Eutrophisation des mares Fermeture des mares par le développement de ligneux. Empoissonnement. Prédation des œufs par l'Ecrevisse américaine. Mortalités constatées liées à la départementale 28 avec un impact non négligeable eu égard à la faiblesse de la population.	Fort
Bondrée apivore	Annexe I de la DO	Manque de données	Dérangement par les usagers du site.	Moyen
Pic noir	Annexe I de la DO	Manque de données	Dérangement par les usagers du site.	Moyen
Busard saint-Martin	Annexe I de la DO	Manque de données	Dérangement par les usagers du site.	Moyen
Rainette verte	Annexe IV de la DH LRN : NT	Bon	Eutrophisation des mares Fermeture des mares par le développement de ligneux. Empoissonnement. Prédation des œufs par l'Ecrevisse américaine.	Moyen
Grenouille agile	Annexe IV de la DH	Mauvais mais le nombre de mortalités sur le RD28 suggère la présence d'une population plus importante que détectée	Eutrophisation des mares Fermeture des mares par le développement de ligneux. Empoissonnement. Prédation des œufs par l'Ecrevisse américaine. Mortalités constatées liées à la départementale 28 avec un impact non négligeable eu égard à la faiblesse de la population.	Moyen
Barbastelle d'Europe, Grand murin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe	Annexe II et IV de la DH	Les espèces fréquentent le site, qui joue donc un rôle de zone d'alimentation, mais leur statut est difficile à déterminer	Uniformisation des milieux	Moyen
Murin à moustaches / d'Alcathoe, de Daubenton, Oreillard gris, Ppistrelles commune et de Kuhl, Sérotine commune	Annexe IV de la DH	Les espèces fréquentent le site, qui joue donc un rôle de zone d'alimentation, mais leur statut est difficile à déterminer	Uniformisation des milieux	Faible

Le site n'est pas désigné au titre de la Directive Oiseaux. Pour autant, aucune mesure entreprise ne doit être contraire au maintien de la Fauvette pitchou.

Ces habitats et espèces peuvent donc être classés en 4 catégories, selon la valeur de leur enjeu de conservation local :

	- Mares et dépressions : 3110-1
Enjoy do conservation	- Landes neutro-alcalines : 7230-1
Enjeu de conservation Très fort	- Landes humides : 4020-1
lies for t	- Triton crêté : 1166
	- Spiranthe d'été
	- Landes sèches et fraîches : 4030-5 et 4030-8
	- Prairies marécageuses à Carvi verticillé et Jonc acutiflore : 6410-6
Enjeu de conservation	- Prairies marécageuses à Canche sétacée et Agrostide des chiens : 6410-8
Fort	- Fauvette pitchou
	- Flûteau nageant : 1831
	- Triton marbré
	- Mégaphorbiaies à Jonc acutiflore et Angélique des bois : 6430-1
Enjeu de conservation	- Rainette verte
Moyen	- Grenouille agile
	- Barbastelle d'Europe, Grand murin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe
Enjeu de conservation	- Chauves-souris non inscrites à l'annexe II de la directive Habitats
Faible	- Loutre d'Europe

24 - DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

241 – Activités historiques et préhistoriques du site

✓ Exploitation du sous-sol des Landes de la Poterie

Aujourd'hui délaissé et inexploité, le sous-sol des Landes de la Poterie a fait l'objet de diverses exploitations et recherches.

Dès la Préhistoire, l'homme a su tirer parti des accidents silicieux affleurant sur les landes, aux propriétés proches de celles du silex.

La bibliographie signale la présence d'ateliers de tailles et des pièces datant du paléolithique. Néanmoins, aucune recherche systématique et sérieuse n'a été réalisée à ce jour.

Les gros blocs de limonite, minerai de fer d'altération superficielle d'âge tertiaire, ont aussi été prospectés. La présence de scories confirmerait la présence de four dit « catalans » dans les bois du Plessis et des champs de Bien-y-Vient (P. HAMON).

En 1924, toujours sur les landes, des travaux de recherche furent dirigés sur le graphite présent en éboulis dans les champs à côté du moulin des Houssas.

Un niveau de phtanites charbonneux d'âge briovérien fut mis évidence mais se révéla inexploitable.

√ L'extraction d'argile

Néanmoins, ce qui constitue toute l'originalité du site, c'est la présence d'argile, que les potiers, de génération en génération, venaient chercher pour leur industrie.

Nul ne sait à quand remonte le travail des premiers potiers, mais ils sont signalés présents avec certitude autour de l'an mil. Il est probable que l'exploitation ait commencé bien avant, sous les gallos-romains peut-être. L'extraction d'argile s'est arrêtée en 1928.

L'argile était extraite dans des puits creusés sur les landes, où de nombreuses excavations existent encore aujourd'hui. Elles sont à l'origine d'une partie de la richesse floristique et faunistique, décrite précédemment.

√ La fauche des végétaux et le pâturage

Les Landes de la Poterie ont été exploitées pour leurs argiles mais également pour les différents végétaux qui y poussent. Chaque type de végétaux fauchés était utilisé à des fins précises. La Bruyère et l'Ajonc servaient de litière et/ou de fourrage pour les animaux. On utilisait aussi ces végétaux ligneux comme combustible secondaire dans les fours à pots du village, en complément du bois.

La Molinie servait de litière d'hiver pour les porcs. Enfin, le Choin noirâtre, dont la présence ici est exceptionnelle, était utilisé comme paille à cidre dans les pressoirs.

Il y eût une telle exploitation de la lande, qu'en 1872, Jean-Michel Méheust, maire de la Poterie réglemente la vente de litière sur la lande. Car depuis quelques années, les Ajoncs et la Bruyère sont coupés « presqu'aussitôt sortis de terre et en toutes saisons, ce qui les fait en partie périr »²⁴.

Les Potiers mettent également du bétail (vaches, chèvres, moutons) en pâture sur la lande. Il y eût ainsi jusqu'à deux cents animaux par jour à pâturer près de 60 ha de landes.

²⁴ D'après « La Poterie hier et autrefois » de Marcel Hamon, 1969.

✓ Le rouissage du lin et du chanvre

Chaque famille de Potiers possédait un champ de lin ou de chanvre. Le rouissage de ces végétaux se pratiquait dans les « caves de la lande ». Les bottes y étaient plongées plusieurs jours afin qu'une bactérie appelée « amylobacter » consomme les parties les moins dures de la tige. Cela permettait ensuite de séparer plus facilement les fibres textiles. Cette activité très polluante, du fait de la disparition d'oxygène de l'eau, a sans doute eu un impact moins positif que les autres usages sur le milieu naturel. Néanmoins, seules quelques caves avaient cet usage, les vaches des potiers allant s'abreuver dans les autres mares.

Ces usages sont autant d'exemples qui illustrent la véritable symbiose qui existait entre la société potière et le milieu naturel. Sans mesures de gestion et de protection, l'abandon de ces pratiques traditionnelles peut devenir une menace pour la richesse écologique et historique du site des Landes de la Poterie.

242 - Activités humaines actuelles

2421 - L'agriculture

Sur le site, seulement deux secteurs (parcelles A48 et 610, 7, 686 et 684) et deux fragments de parcelles (n°D41 et n°D284) sont agricoles, soit au total 8,2 ha. Le site des Landes de la Poterie est très relictuel sur un territoire essentiellement agricole.

Les parcelles agricoles présentent sur le site Natura 2000 concernent principalement une exploitation, celle du GAEC Saint-Yves. Composée de 2 associés, l'exploitation en polyculture/élevage dispose de vaches laitières et de 102 ha de Surface Agricole Utile.

Gestion des parcelles agricoles

L'essenssiel des parcelles agricoles dans l'emprise du site Natura 2000 sont exploitées par le GAEC Saint-Yves. Les parcelles A7, A686 et A684 sont cultivées sur 4 ha.

Les parcelles A48 et A610, plus proches de l'exploitation et au sud du site correspondent à une surface de 3 ha. Celle-ci est en prairie et n'a pas été retournée depuis au moins 30 ans. Elle est pâturée par environ 60 vaches laitières, 3 à 4 jours par mois, d'avril à novembre. Les zones de refus sont fauchées une à deux fois par an, selon le besoin.

Impacts de l'agriculture

Les parcelles agricoles d'aujourd'hui n'abritent pas d'espèces patrimoniales ou d'habitats d'intérêt communautaire et peuvent aparaitre comme une rupture dans la continuité écologique de certaines espèces. Par ailleurs, on observe grâce aux anciennes vues aériennes que les surfaces agricoles ont progressivement grignotées sur les habitats de Landes.

2422 - La Populiculture

Deux parcelles ont été plantées dans les années 90 en peupliers dans un objectif économique (plantations subventionnées pour une récolte de bois sous 30 ans). La parcelle n° D43 vient d'être acquise par la commune de Lamballe-Armor et il est envisagé d'abattre ces peupliers dans les annnées à venir (arbres en cours de dépérissement) pour y favoriser un habitat plus favorable à la biodiversité.

La deuxième peupleraie se situe dans « le trou » du périmètre Natura 2000, sur la parcelle n° D285 mais influe sur les habitats environnants et notamment sur la prairie humide à Gentiane en y apportant de l'ombre et donc en accélérant la fermeture du milieu.

2423 - La chasse et la pêche

✓ La chasse

Structure cynégétique

La structure cynégétique concernée par le site Natura 2000 est la société de chasse communale de La Poterie/Trégomar. Celle-ci comprend environ 45 adhérents (2021).

Réglementation

La pratique de la chasse est depuis la modification de l'Arrêté préfectoral de biotope autorisé sur le périmètre Natura 2000.

La Société de chasse dispose d'un bail avec la mairie de Lamballe-Armor pour une durée de 9 ans pour pratiquer la chasse sur les parcelles communales dont les Landes de la Poterie.

Pratiques cynégétiques, types de chasse

L'espace est ouvert à la pratique de la chasse dans le cadre de la réglementation générale s'appliquant à cette activité.

Il est chassé sur le site :

- Du gibier d'eau, principalement du Canard colvert, de la Bécasse et de la Bécassine sourde. Le Canard souchet, le Canard siffleur, la Bécassine des marais et la Sarcelle d'hiver chassés autrefois sont, semble-t-il, moins nombreux aujourd'hui. Ce type de chasse se concentre essentiellement autour de la mare à la Canne.
- Des pigeons ramiers et des faisans avec des essais d'implantation de population locale.
- Des grands mammifères tels que le Cerf, le Chevreuil et le Sanglier.

Le ragondin, présent sur le site, fait l'objet de piégeage par les chasseurs.

Les jours de chasse sont principalement le jeudi et le dimanche, occasionnelement le samedi. Il n'y a pas de chasse les mardis et vendredis.

La pêche

Peu de données existent sur les pratiques de pêche car la carte de pêche n'est pas nécessaire sur ce type de mares. Il semblerait qu'elle concerne seulement quelques pêcheurs autour de la mare à la Canne. Les poissons recensés dans la mare sont de la Tanche, de la Carpe et du Brochet.

Leur présence se traduit principalement par les trouées qu'ils réalisent pour atteindre la berge et y pêcher. Par ailleurs, il semblerait que des introductions de poissons aient été réalisées, augmentant les risques de prédations pour les amphibiens.

Impacts de la pêche

Tout comme la chasse, le piétinement peut porter atteinte au milieu. Néanmoins, celle-ci semble très anecdotique par rapport à d'autres activités.

Par ailleurs, il faut veiller à ce qu'aucune introduction de poissons ne soit réalisée sur le site.

2424 – La promenade et la randonnée

✓ La randonnée pédestre

Un réseau de sentiers pédestres parcourt le site Natura 2000.

Le site est plutôt fréquenté par des locaux, à la belle saison, les chemins étant difficilement praticables à la saison des pluies.

A noter, le circuit du GRP (Grande Randonnée de Pays) de Penthièvre qui traverse le site.

Le sentier de découverte des Landes de la Poterie

Le Conseil Général des Côtes-d'Armor, associé à la commune propriétaire du site, a réalisé un sentier de découverte des Landes de la Poterie. Celui-ci correspond à un parcours sur la lande associée à un livret d'interprétation, appelé « Au Pays des mille mares ».



Figure 50 : Sentier découverte "Au pays des mille mares"

Sur le terrain, la boucle est balisée par des panneaux signalant le numéro de la station renvoyant au livret. Chaque étape correspond à un thème historique ou écologique du site :

- 1: Des trous partout
- 2 : Des animaux à double vie
- 3 : Le gabbro de Trégomar, une originalité de la Poterie
- 4 : Un site exploité aussi pour sa végétation
- 5 : L'Utriculaire, une plante carnivore ?
- 6: Le Choin, témoin du passé
- 7 : L'argile, matière première des potiers
- 8 : Les potiers, une activité florissante au XVIIIe siècle
- 9 : Des caves à lin et à chanvre

Le sentier de découverte a été inauguré en mai 2005.

Aménagements sur le site

Avant la création du sentier de découverte, divers aménagements ont été réalisés au préalable sur la parcelle communale, en 2003 :

- Mise en place d'un platelage pour les accès aux stations 2 et 5,
- Empierrement du chemin entre les stations 3 et 4,
- Poses de clôtures,
- Installation de bornes directionnelles,
- Conception et pose d'un panneau d'entrée de site.



Figure 51 : platelage d'accès à une mare

√ La pratique du VTT

Des traces de roues de VTT peuvent s'apercevoir sur les sentiers. Ce sport se pratique probablement de façon individuelle et peu fréquente.

√ L'hippisme

Les Landes de la Poterie sont très appréciées des cavaliers, rendant cette activité prépondérante sur le site. La proximité du club hippique de la Poterie contribue à cette forte fréquentation. Par ailleurs des cavaliers individuels viennent aussi se promener sur le site.

Le Club hippique de la Poterie

Le Club hippique de la Poterie est situé à côté du manoir des Portes, à 500 m du site Natura 2000. Il emploie 3 personnes pour environ 400 adhérents : 70% enfants ; 20 % adultes et 10% groupes scolaires ou handicapés.

Les promenades du club se déroulent essentiellement autour ou sur le site des Landes de la Poterie. Les accompagnateurs disposent de plusieurs circuits, utilisés selon le temps qu'il fait (accessibilité des chemins), les types de chevaux concernés, les catégories de public intéressées.

En été, les promenades sur la lande sont quotidiennes, tandis que l'hiver, elles se réalisent environ deux fois par semaine, sur les chemins agricoles, extérieures à la parcelle communale.

Carte 15 : Définition des différents sentiers sur le site des Landes de la Poterie

Impacts défavorables

- La randonnée (pédestre ou équestre) a un impact défavorable dès lors qu'elle se pratique hors du circuit principal. Elle peut avoir un impact sur la faune (dérangement) et sur la flore (piétinement).
- La pratique de différents types de randonnée peut poser problème en termes de praticabilité des chemins et de gêne envers certains usagers (ex des VTT et chevaux qui vont plus abîmer les chemins par temps de pluie et rendre l'accès aux marcheurs plus difficiles).

Impact favorable

- Le piétinement, lorsque la pression exercée n'est pas excessive, peut favoriser l'apparition d'habitat d'intérêt communautaire, contribuant à la diversité écologique du site. C'est le cas pour certains habitats de prairies humides.

2425 – Les activités naturalistes et scientifiques

Le suivi naturaliste

La richesse et l'originalité écologique du site attirent les naturalistes depuis de nombreuses années. Les connaissances apportées par les scientifiques et naturalistes permettent une meilleure cohérence dans les mesures de gestion apportées sur le site.

Néanmoins, les activités naturalistes doivent s'effectuer de façon respectueuse, avec un minimum d'atteinte sur le milieu (dérangement de la faune, piétinement d'habitat d'intérêt communautaire ou d'espèces végétales patrimoniales).

Etude d'impact des pompages d'eau

Lamballe Terre & Mer a relancé une étude de recherche en eau souterraine profonde sur son territoire afin de développer sa production d'eau potable.

Il a été retenu celui du Château d'eau de la Poterie.

Compte tenu de sa proximité au site Natura 2000 des Landes de la Poterie, le dispositif d'évaluation de l'impact éventuel d'un pompage sur le milieu environnant a été renforcé.

Pour ce faire, un suivi du niveau d'eau est réalisé dans plusieurs mares du site par la pose d'échelles limnimétriques,

Les mares concernées sont les n°99 (mare à la Canne), n°389 (est de la parcelle communale), n°185 (nord-est de la parcelle communale) et n°83 (sud de la parcelle communale).

Impacts favorables

Toutes études ou inventaires sur le site peut s'avérer intéressante pour améliorer la gestion du site.

Impacts défavorables

Les activités naturalistes, comme pour les autres usagers, présentent des risques pour le milieu, lorsqu'elles se déroulent hors du circuit principal.

2426 - Les sorties naturalistes, animation, chantier

Sorties et animation sur le site

Des sorties naturalistes et des visites sont organisées pour les enfants ou le grand public par Lamballe Terre & Mer, l'association La Poterie, Nature et Patrimoine, l'association VivArmor Nature, la Maison de la Nature de Jugon-les-Lacs-CN... Ces animations sont encadrées et on pour objectif de faire connaitre le site et d'aborder des notions de biodiversité.

Il est organisé en moyenne par an, 3 à 5 visites du site.



Figure 52 : visite guidée des Landes de la Poterie

Chantier de génie écologique

Depuis 4 ans, un partenariat s'est monté avec le Lycée de la Ville Davy à Quessoy et Lamballe Terre & Mer pour l'organisation d'un chantier par an sur de l'entretien de landes ou de prairie humide.



Figure 53 : chantier de débroussaillage avec le lycée de la Ville Davy

L'association La Poterie, Nature et Patrimoine

L'association " La Poterie, nature et patrimoine" a pour but d'animer le bourg de La Poterie à travers son patrimoine, avec Le musée (expositions de poteries anciennes et contemporaines), les Landes de La Poterie et des manifestations (exposition de potiers créateurs).

L'atelier terre de la Marouette

L'atelier terre de la Marouette est une association qui propose des cours de poterie pour tous et toute l'année, à son local à la Poterie mais également à l'extérieur. L'animation des ateliers est assurée par deux professionnelles, accompagnées d'une équipe de bénévoles.

Impact favorable

Les associations font connaître le site et conservent de riches informations sur les volets historiques et naturalistes des Landes de la Poterie.

2427 - Divers

✓ Les quads et les motos

Des quads et des motos sont parfois repérés sur le site (malgré leur interdiction précisée dans l'APPB). Même rare, leur passage impacte de façon importante le milieu naturel et les sentiers.

✓ Le vandalisme et dépôt

Les panneaux de signalisation présents sur la parcelle communale ont été vandalisés en 2008.

Par ailleurs, des dépôts de déchets se font sur certains secteurs du site mais semble avoir diminués avec la pose de panneau d'avertissement sur les barrières d'entrée de site.

243 - Outils de communication

→ Panneaux d'information itinérants

Quatre panneaux d'informations sur les Landes de La Poterie ont été réalisés début 2010 dans le cadre de l'élaboration du Docob. Aussi, lors de différentes manifestations ou demandes de partenaires extérieurs, les panneaux d'informations circulent dans les lycées, les manifestations (Foire aux Potiers) ou locaux publics (mairies, bibliothèques).



→ Diffusion de plaquettes d'informations

Des plaquettes d'information ont été réalisées fin 2010 pour être envoyées à tous les habitants du territoire de Lamballe Communauté.

Depuis, les brochures sont distribuées à l'office du tourisme, à Lamballe Terre &Mer et lors de diverses manifestations (ex : Festival Nature Armor).

Figure 54 : plaquette d'information sur les Landes de la Poterie

□ Une maquette représentant la barrière piège a été réalisée par Clément PIGNON et présenté au festival Nature Armor à Saint-Brieuc.

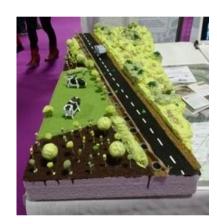
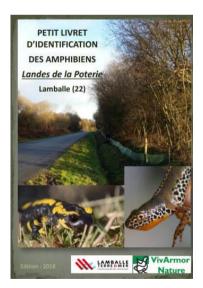


Figure 55 : maquette des Landes et de la RD28



⇒ Livret sur la reconnaissance des amphibiens du site des Landes de la Poterie réalisé par Lamballe Terre & Mer avec l'appui de VivArmor Nature (distribué aux bénévoles).

Figure 56 : livret d'identification des amphibiens des Landes de la Poterie

25 - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

251 - Qu'est qu'un objectif de développement durable ?

Le Code de l'environnement, dans son article R414-11, en donne la définition suivante :

« Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ». La définition des objectifs de développement durable aboutit à l'identification des résultats attendus dans la mise en œuvre du Docob.

252 - Définition des objectifs de développement durable

A - Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces

- Maintenir le bon état de conservation des habitats et des espèces
- o Assurer une gestion visant à restaurer dans un bon état de conservation les habitats et les espèces

B - Informer et sensibiliser le public à la richesse et à la préservation du site

- o Informer et sensibiliser le public
- o Veiller aux pratiques et au développement des nouvelles activités

C - Mettre en œuvre, suivre et évaluer les mesures de gestion

- o Animer et mettre en œuvre les mesures de gestion
- Maintenir un bon niveau de connaissance naturaliste sur le site
- o Evaluer la mise en œuvre et l'évolution de l'état de conservation

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

APPB : Arrête préfectoral de protection de biotope

ATEN: Atelier technique des espaces naturels

CBNB: Conservatoire botanique national de Brest

CPIE: Centre permanent d'initiatives à l'environnement

DHFF ou DH: Directive habitat faune flore

DIREN: Direction régionale de l'environnement

DO: Directive Oiseaux

DOCOB: Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)

DREAL : Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement

ENS: Espace Naturel Sensible

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale **FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER: Fonds européen de développement régional

FEOGA: Fonds européen d'orientation et de garantie agricole

FEP: Fonds européen pour la pêche

FSD : Formulaire standard des données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)

INRA: Institut national de la recherche agronomique

MEEDDM: Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

MNHN: Muséum national d'histoire naturelle

ONCFS: Office national de la chasse et de la faune sauvage **ONEMA**: Office national de l'eau et des milieux aquatiques

PLU: Plan local d'urbanisme

SAFER: Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

SCOT : Schéma de cohérence territorial

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de site d'importance communautaire (directive habitats)

SIG: Système d'information géographique

ZICO: Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF: Zone naturel d'intérêt écologique, floristique et faunistique

ZPS : Zone de protection spéciale (directive oiseaux)

ZSC: Zone spéciale de conservation (directive habitats)

GLOSSAIRE

Aire de distribution : territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Animateur – structure animatrice : structure désignée par les élus du Comité de Pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale : unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune : ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biodiversité: contraction de «diversité biologique», expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biotope : ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Charte Natura 2000 : outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire d'obtenir une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de Pilotage Natura 2000 (COPIL): organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Contrats Natura 2000 : outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'État un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne : catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et

aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux.

La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvage » : appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive « Oiseaux sauvages » : appellation courante de la Directive 2009/147/CE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages ayant abrogé la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Dynamique de la végétation : en un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob): document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le Comité de Pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce d'intérêt communautaire : espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire : espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive

Habitats) : effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres.

L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,

- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats): effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des État s membres.

L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable. La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats, déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais.

Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 : régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Formation végétale : végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD): document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque État membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Habitat d'espèce : ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire : habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite.

Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel : cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie, etc.).

Mesures agri-environnementales: mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'État, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000 : réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Phytosociologie : science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC) : sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Région biogéographique: entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes.

L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions

biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littoraux de la mer Noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000 : réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Sites d'importance communautaire (SIC) : sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats » (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Structure porteuse : structure désignée par les élus du Comité de Pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du Comité de Pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance

Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF): lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types: les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS) : zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces

d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC): zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

BIBLIOGRAPHIE

Sur le site des Landes de la Poterie :

BAUDET L., 2001. La Poterie : une commune en Pays Gallo. La Mémoire du Peuple, 756 pages.

BAUDET L., 2007. Bien avant que vienne l'âge de la Poterie, il y a eut au village de la Poterie un âge de bronze, du fer et de l'acier, Les Amis du Vieux Lamballe et du Penthièvre, bulletin 2008, mémoires 2007, n°35.

CERESA, 2008, Cartographie des habitats naturels terrestres et des espèces végétales, pour le compte de la DIREN Bretagne, 47 pages.

Conseil Général 22, 1999. Site naturel des landes de la Poterie/Lamballe : gestion du site naturel, aménagement pour l'accueil du public, suivi scientifique. Propositions du Conseil Général des Côtes-d'Armor/DICSEN, programme 1999.

Conseil Général 22, 2008. Site des Landes de la Poterie/ Lamballe – Proposition de travaux pour l'année 2008 sur la propriété communale et la propriété de M. Erhel, Conseil Général : service randonnée, espaces naturels terrestres et des espèces végétales, DIREN Bretagne.

COSSON A., 2009. Compte rendu de la sortie groupe entomo du 1^{er} août 2009 dans les landes de la Poterie, la lettre du Réseau des Naturalsites Costarmoricains n°98, VivArmor Nature.

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, 1988. Carte des sols au 1/100 000 du département des Côtes-d'Armor – notice, 56 pages.

DURFORT J., 2010. ZNIEFF de type 1 n°00000054, Landes de la Poterie. DREAL Bretagne, Version provisoire.

FARCY O. Projet de parc éolien de Lamballe, Côte d'Armor, Diagnostic Chiroptères. Octobre 2005, 8 pages.

GEHU J.M. et GEHU-FRANCK J., 1987. Les landes de la Poterie près de Lamballe (22) : un exemple remarquable de diversité phytocoenotique relictuelle. Arguments pour leur protection, colloque phytosociologique – Phytosociologie et conservation de la nature, Strasbourg.

GUILLAUME M., Le substrat géologique du Gouëssant : aspects physiques du Gouëssant, Les Amis du Vieux Lamballe et du Penthièvre. Bulletin 2004, Mémoires 2003, n°31, 4 pages.

HAMON M., 1969. La Poterie, hier et autrefois. Les presses bretonnes, 250 pages.

JACOB Y., 1998, Plan d'interprétation des Landes de La Poterie, 66 pages.

MAURICE L. et BROUARD N., 1985. Les Landes de la Poterie, un patrimoine naturel archéologique, historique. Le Râle d'eau, bull. G.E.P.N. n°42, 7 pages.

MAURICE L., LEVASSEUR J-E., GUENEGOU M-C., KERMAREC A., DIARD L., 1986. Les Landes de La Poterie en Lamballe, un site d'un intérêt botanique exceptionnel (note préliminaire), in Bull. Soc. Sc. Bretagne n°58, 4 pages.

NEVOUX S., 2000. Contribution à l'élaboration d'un plan de gestion des Landes de La Poterie, 68 pages.

Ouest Aménagement, 2001. Prospection batrachologique sur les Landes de La Poterie, pour le compte de la DIREN Bretagne, 57pages.

PERRON P., 1997. Les landes de la Poterie (22) – Diagnostic socio-écologique et plan de gestion. Mémoire de stage – MST Aménagement et Mise en Valeur des Régions, 57 pages.

POZEK S., 1998. Les landes de La Poterie, Approche pédologique. Mémoire de stage – Maîtrise des Sciences de la Terre, 10 pages.

SETUR, 2001. Suivi scientifique des espèces végétales remarquables des « Landes de La Poterie », commune de Lamballe, 14 pages.

VivArmor Nature, 2006. Landes de La Poterie, Dénombrement annuel des orchidées des placettes expérimentales de fauche. Ville de Lamballe, 9 pages.

VivArmor Nature, 2007. Landes de La Poterie, Dénombrement annuel des orchidées des placettes expérimentales de fauche. Ville de Lamballe, 9 pages.

Base de données des observations naturalistes du réseau VivArmor nature, 2009.

Base de données du Groupe Mammalogique Breton, 2009.

« Au pays des mille mares », commune de Lamballe – site des landes de la Poterie – collection Paysage et Territoire.

Documents généraux

CERCLES DES NATURALISTES DE BELGIQUE. Gérer une mare. Janvier 1999, 75 pages.

CHEVRIER et al., 2004. Les invertébrés continentaux de Bretagne, Collection les Cahiers naturalistes. GRETIA, Editions Biotope, 144 pages.

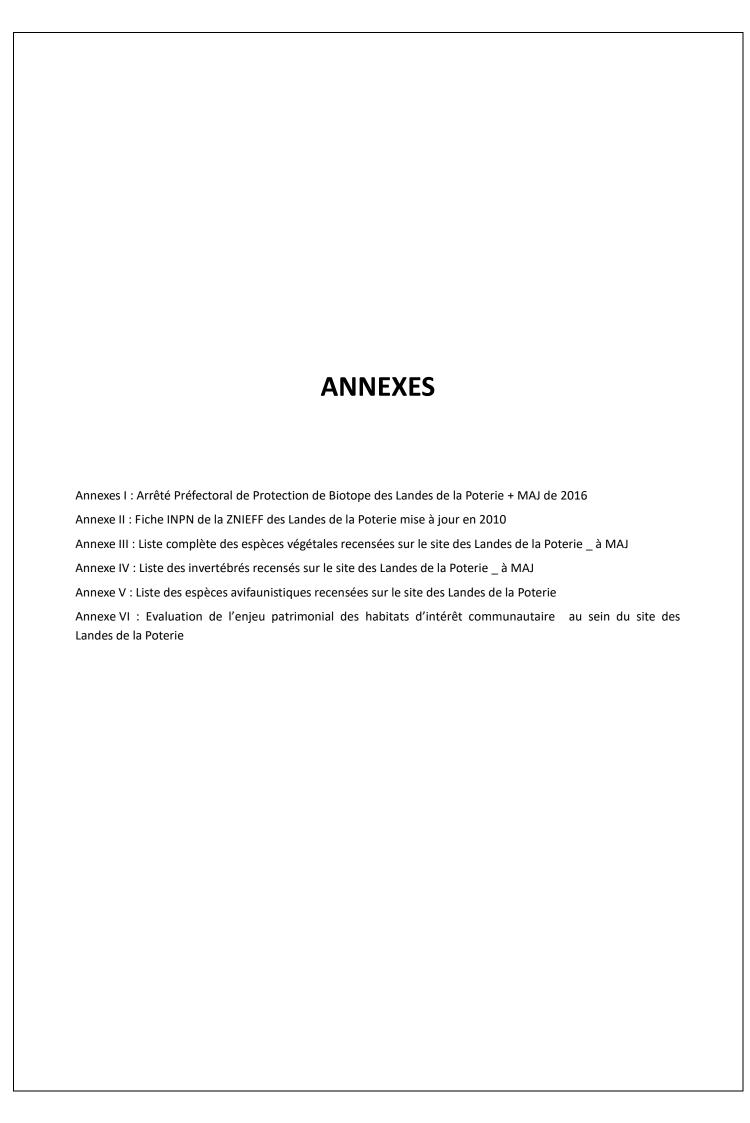
CHINERY M., 2002. Insectes de France et d'Europe occidentale, Ed Arthaud, 320 pages.

DURFORT J., 2007. Les tourbières de Bretagne. Les Cahiers naturalistes de Bretagne, 176 pages.

LE GARFF B., 1988. Amphibiens et reptiles de Bretagne. Pen Ar Bed n°126/127, 180 pages.

Ouvrage collectif des naturalistes des Côtes-d'Armor, 2009. Les papillons des Côtes-d'Armor, guide atlas des Rhopalocères. VivArmor Nature, Côtes-d'Armor, 104 pages.

SVENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTRÖM D., GRANT P. J., 2000. Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé, 400 pages.





REPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFECTURE des CŌTES.du.NORD

ARRÊTÉ

portant protection du biotope conscitué par les landes de LA POTERIE (commune de LAMBALLE)

Le Préfet des Côtes-du-Nord Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite Croix de Guerre des T.O.E.

- VU la loi n * (5)-629 du 10 juillet 1976 modifiée, relative à la protection de la nature, notamment ses articles 3 et 4 ;
- VU le décret n' 77-1295 du 25 novembre 1977 pris pour l'application des articles 3 et 4 de la loi n' 76-629 du 10 juillet 1976 précitée et notamment son article 4 ;
- VU le décret n° 77-1301 du 25 novembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et concernant la commission départementale des sites ;
- VU l'arrêté interministériel du 17 avril 1981, fixant la liste des espèces protégées et plus particulièrement l'article ler, visant les oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire;
- VU l'arrêté interministériel du 24 avril 1979, fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire ;
- VU l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982, visant les espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire ;
- VU les demandes de protection des landes de LA POTERIE, en date du 17 novembre 1987 par le Lycée Henri Avril de LAMBALLE, du 18 janvier 1988 par le mairedélégué de LA POTERIE et du 25 juin 1988 par le groupement pour l'étude et la protection de la nature et le groupe ornithologique d'Armor;
- VU l'avis du Président de la Chambre d'agriculture, en date du 11 décembre 1989 ;
- VU l'avis émis par la commission départementale des sites, siégeant en formation de protection de la nature, en date du 15 décembre 1989 ;
- SUR proposition du Secrétaire Cénéral de la Préfecture des Côtes-du-Nord,

. . . / . . .

ARTICLE 1 - Afin de protéger la faune et la flore : sont interdits sur une partiè du territoire de la Commune de LA POTERIE, Commune associée de LAMBALÀ dont les parcelles cadastrales concernées figurent en annexe l(a) du présent arrêté toutes actions ou travaux susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique du milieu, à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie des espèces animales et végétales présentes, protégées au titre de la loi du 10 juillet 1976, et énumérées dans les rapports cités dans les attendus.

ARTICLE 2 - Sont notamment interdits :

- . la pratique de la moto tout terrain ou d'autres véhicules à moteur, sauf pour motif professionnel,
- . l'usage du feu, même pour les défrichements, sauf dérogation sur proposition du comité de gestion visé à l'article 5 ci-après en application de l'article 7,
- . le boisement, sauf reconstitution sur les espèces déjà boisées,
- la destruction, la coupe, l'arrachàge, la cueillette ou l'enlèvement des végétaux pour d'autres raisons que celle de l'exploitation agricole,
- . les dépôts, rejets ou épandages de tous produits ou matériaux susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du milieu,
- les constructions en dur, permanentes ou temporaires, l'imperméabilisation du sol, la création de chemins cimentés, bitumés ou empierrés.
- . les exhaussements, affouillements du sol et déroctage,
- . les extractions de matériaux et toutes activités industrielles,
- . le drainage, l'assèchement, le sous-solage,
- le pompage d'eau dans les mares et tout spécialement dans celles situées dans les parcelles cadastrées section 252 A n°s 610 et 688, annexées sur le plan 1(b),
- . la camping-caravaning,
- la chasse sauf dérogation sur proposition du comité de gestion visé à l'article 5 ci-après en application de l'article 7.
- ARTICLE 3 Afin de préserver la reproduction des espèces animales et végétales présentes sur le site, protégées par la loi du 10 juillet 1976 et énumérées dans les rapports cités en référence, sont interdits, pendant toute la durée de reproduction, soit du 15 avril au 15 août, les activités susceptibles de porter atteinte au calme et à la tranquillité des lieux, notamment :
 - . la pratique de l'aéromodélisme, même non motorisé,
 - . la pratique du tir en dehors de la période de chasse.

.../...

ARTICLE 4 - Les dispositions visées aux articles 2 et 3 ne concernent pas les travaux nécessaires au maintien de l'équilibre biologique, aux aménagements de protection ou de restauration des milieux naturels et à la mise en valeur écologique du milieu. Ces travaux seront toutefois soumis à l'autorisation du Comité de Gestion à l'article 5 ci-après.

ARTICLE 5 - Le Comité de Gestion comprendra les membres de droit suivants :

- . le Maire de LAMBALLE ou son représentant,
- . le Maire-Délégué de LA POTERIE ou son représentant,
- . un membre biologiste du corps enseignant du Lycée Henri Avril de LAMBALLE,
- . le Président du Groupement pour l'Etude et la Protection de la Nature ou son représentant,
- . un membre du Laboratoire de Botanique de l'Université de RENNES.

ARTICLE'6 - Le Comité de Gestion comprend également, à titre d'associés :

- . le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,
- . le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement ou son représentant,
- . toute personne, Service, organisme ou autorité que le Comité de Gestion désire inviter à ses réunions, en tant que de besoin,
- toute Association locale motivée par la gestion de l'arrêté de biotope.
- ARTICLE 7 Le Comité de Gestion du biotope est chargé de gérer et d'administrer les Landes de LA POTERIE, c'est-à-dire :
 - . définir et proposer des mesures complémentaires ou nouvelles, notamment en matière de réglementation,
 - . donner son avis sur les aménagements projetés,
 - . effectuer des actes courants de gestion,
 - . organiser la surveillance des lieux,

et ce, pour défendre les intérêts du biotope.

- ARTICLE 8 Le Comité de gestion est prioritairement informé par les administrations et les élus de tout projet privé ou public concernant cette lande. Il est réuni annuellement et en tant que de besoin par M. le Préfet ou son représentant.
- ARTICLE 9 Le Comité de Gestion élaborera un règlement intérieur qui déterminera les modalités de son fonctionnement.
- ARTICLE 10 Seront punis des peines prévues à l'article R 38 du Code rural, ceux qui auront contrevenu aux dispositions du présent arrêté préfectoral pris en application de l'article 4 du décret n° 77.1295 du 25 novembre 1977.

. . . / . . .

ARTICLE 11 - . M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

. M. la Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement,

. M. le Maire de LAMBALLE,

. M. le Maire-Délégué de LA POTERIE,

. M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

. M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs,

. NM. les Gardes de l'Office national des Forêts commissionnés par décision ministérielle,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture des Côtes-du-Nord.

20 (60), 1989

LE PREFET,

Raymond JAFFREZOU

- 14 -



PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale des territoires et de la mer

Service environnemen

ARRETE

portant modification de l'arrêté du 29 décembre 1989 de protection de biotope constitué par les landes de la Poterie (commune de Lamballe)

Le Préfet des Côtes-d'Armor Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

- VU la directive n°92/43 CEE du conseil de la communauté européenne en date du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-1 à L.411-3, L.415-1 à L.415-6 ainsi que ses articles R.411-15 à R.411-17 et R.415-1;
- VU l'arrêté préfectoral portant protection du biotope constitué par les landes de la Poterie (commune de Lamballe) du 29 décembre 1989;
- VU l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites en date du 28 juin 2016;
- VU le compte rendu de la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 des landes de la Poterie (FR53 00036) en date du 30 septembre 2010;

CONSIDERANT que le site des landes de la Poterie protégé par l'arrêté préfectoral de biotope du 29 décembre 1989 susvisé, a été intégré au réseau Natura 2000 par arrêté ministériel du 4 mai 2007, les deux arrêtés s'appliquant donc exactement au même périmètre ;

CONSIDERANT que les prérogatives du comité de gestion prévu par l'arrêté de protection de biotope sont assurés par le comité de pilotage du site Natura 2000, qu'il n'y a pas lieu de maintenir deux structures redondantes et qu'il est donc justifié de supprimer le comité de gestion;

CONSIDERANT que la prolifération des grands animaux (sangliers notamment) est susceptible de porter atteinte aux habitats et aux espèces ayant justifié la désignation du site et qu'il importe donc d'autoriser sur le site la pratique de la chasse;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor

.../...

ARRETE

ARTICLE 1er - Modifications

L'arrêté du 29 décembre 1989 de protection de biotope susvisé est modifié comme suit :

- article 2 : Le dernier alinéa concernant l'interdiction de la chasse est supprimé.
- article 4: La phrase suivante « Ces travaux seront toutefois soumis à l'autorisation du comité de gestion à l'article 5 ci-après » est supprimée.
- les articles 5, 6, 7, 8 et 9 sont supprimés.

ARTICLE 2 - Publicité

Le présent arrêté sera affiché pendant une durée d'un mois en mairie de Lamballe, inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor, notifié aux propriétaires et publié en extrait dans deux journaux (Ouest-France et Le télégramme).

ARTICLE 3 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor, le maire de Lamballe, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur départemental des territoires et de la mer, les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le colonel commandant le groupement de gendarmerie des Côtes-d'Armor, et tous les agents ayant compétence en matière de protection de la nature, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Brieuc, le

2 1 JUIL, 2016

Frédéric DOUÉ









LANDES DE LA POTERIE (Identifiant national : 530005960)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000054)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DURFORT J., .- 530005960, LANDES DE LA POTERIE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 62P. https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530005960.pdf

Région en charge de la zone : Bretagne

Rédacteur(s) : DURFORT J.

Centroïde calculé: 246172°-2398383°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : Date actuelle d'avis CSRPN :

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900 Date de dernière diffusion INPN : 19/04/2016

fiche téléchargeable sur le lien suivant :

https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530005960.pdf

ANNEXE III : Liste des espèces végétales recensées sur le site des Landes de la Poterie

Famille	Nom latin	Nom Français	Référence	Protection
Acéracées	Acer pseudoplatanus	Erable sycomore	10	
Alismatacées	Alisma lanceolatum	Plantain d'eau lancéolé	8	
Alismatacées	Alisma plantago-aquatica	Grand plantain d'eau	4	
Alismatacées	Baldellia ranunculoides	Flûteau fausse-renoncule	8	
Alismatacées	Luronium natans	Flûteau nageant	1, 6, 12	DH2, PN
Apiacées	Angelica sylvestris	Angélique sauvage	8	·
Apiacées	Apium inundatum	Ache inondée	3	
Apiacées	Apium nodiflorum	Ache nodiflore	4	
Apiacées	Carum verticillatum	Carum verticillé	8	
Apiacées	Daucus carota	Carotte sauvage	10	
Apiacées	Heracleum sphondylium	Berce commune	8	
Apiacées	Hydrocotyle vulgaris	Ecuelle d'eau	8	
Apiacées	Oananthe aquatica	Oenanthe aquatique	4	
Apiacées	Oenanthe crocata	Oenanthe safranée	8	
Apiacées	Sanicula europea	Sanicle d'Europe	12	
Aquifoliacées	Ilex aquifolium	Houx	8	
Aracées	Arum italicum subsp. Neglectum		10	
Arialacées	Hedera helix	Lierre	8	
Asteracées	Achillea ptarmica	Achillée sternutatoire	10	
Asteracées	Anthemis cotula	Camomille puante	11	
Asteracées	Artemisia vulgaris	Armoise commune	8	
Asteracées	Bellis perennis	Paquerêtte	8	
Asteracées	Carlina vulgaris	Carline vulgaire	8	ER
Asteracées	Centaurea jacea	Centaurée Jacée	4	
Asteracées	Centaurea nigra	Centaurée noire	8	
Asteracées	Cirsium arvense	Cirse des champs	8	
Asteracées	Cirsium dissectum	Cirse des prairies	8	
Asteracées	Cirsium palustre	Cirse des marais	8	
Asteracées	Eupatorium cannabinum	ense des marais	8	
Asteracées	Leontodon saxatilis	Liondent faux-pissenlit	10	
Asteracées	Leontodon taraxacoides	Liondent à tige nue	8	
Asteracées	Leucantemum vulgare	Marguerite	8	
Asteracées	Ormenis nobilis	Camomille romaine	8	
Asteracées	Pulicaria dysenterica	Puliculaire dysentrique	8	
Asteracées	Scorzonera humilis	Scorozonère humble	8	
Asteracées	Serratula tinctoria	Serratule des teinturiers	8	
Asteracées	Solidago virgaurea	Verge d'or	8	
	Taraxacum officinale	Pissenlit	8	
Asteracées Betulacées	Betula pubescens	Bouleau blanc poisseux	8	
Boraginacées	Myosotis laxa sbbsp.caespitosa		10	
Boraginacées	Myosotis scorpioides	Myosotis cespiteux Myosotis des marais	8	
	'	,	8	
Boraginacées Campanulacées	Symphytum officinale Jasione montana	Grande consoude	8	
·		Jasione des montagnes Lobélie		
Campanulacées	Lonicora porioh manum	Chèvrefeuille des bois	8	
Caprifoliacées	Lonicera periclymenum		- 	
Caprifoliacées	Sambuscus nigra	Sureau noir	8	
Caprifoliacées	Viburnum opulus	Viorne obier		
Caryophylacées	Cerastium fontanum ssp. Triviale	Céraiste commun	1	
Caryophylacées	Cerastium glomeratum	Céraiste aggloméré	1	
Caryophylacées	Cerastium pumilum	Céraiste nain	4	
Caryophylacées	Lychnis Flos-cuculi	Lychnis fleur de coucou	8	
Caryophylacées	Stellaria alsine	Stellaire des sources	4	
Caryophylacées	Stellaria graminea	Stellaire graminée	8	
Caryophylacées	Stellaria holostea	Stellaire holostée	8	

Caryophylacées	Stellaria uliginosa	Stellaire des sources	4	
Celastracées	Evonymus europaeus	Fusain d'Europe	10	
Convolvulacées	Calystegia sepium	Liseron des haies	8	
Convolvulacées	Cuscuta epithymum	Cuscute à petites fleurs	8	
Cornacées	Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	8	ER
Corylacées	Corylus avellana	Noisetier	8	
Crassulacées	Umbilicus rupestris	Nombril de Vénus	8	
Crucifères	Cardamine flexuosa	Cardamine flexueuse	8	
Cyperacées	Carex binervis	Laîche à deux nervures	8	
Cyperacées	Carex demissa	Laîche déprimée	8	
Cyperacées	Carex elata	Laîche raide	4	
Cyperacées	Carex flacca	Laîche glauque	8	ER
Cyperacées	Carex hostiana	Laîche blonde	8	ER
Cyperacées	Carex lepidocarpa	Laîche écailleuse	4	
Cyperacées	Carex panicea	Laîche millet	8	
Cyperacées	Carex pendula	Laîche à épis pendants	8	
Cyperacées	Carex pilucaris	Laîche puce	8	
Cyperacées	Carex pilulifera	Laîche à pilules	4	
Cyperacées	Carex remota	Laîche espacée	8	
Cyperacées	Carex rostrata	Laîche à bec	8	
Cyperacées	Carex sylvatica	Laîche des bois	4	
Cyperacées	Carex vesicaria	Laîche vésiculeuse	4	
Cyperacées	Eleocharis multicaulis	Scirpe à nombreuses tiges	8	
Cyperacées	Eleocharis palustris	Scirpe des marais	8	
Cyperacées	Eleocharis quinqueflora	Scirpe pauciflore	2	LR1
Cyperacées	Eleocharis uniqlumis	Scirpe à une écaille	2	ER
Cyperacées	Schoenus nigricans	Schoin noirâtre	8	LR1
- 7/1	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		-	
Cyperacées	Scirpus caespitosus ssp. Germinacus		8	
Cyperacées	Scirpus fluitans	Scirpe flottant	8	
Cyperacées	Scirpus setaceus	Scirpe sétacé	8	
Dioscoreacées	Tamus communis	Tamier commun	10	
Dryoptéridacées	Dryopteris carthusiana	Dryopteris des chartreux	10	
Dipsacacées	Succisa pratensis	Succisse des prés	8	
Equisetacées	Equisetum arvense	Prêle des champs	8	
Equisetacées	Equisetum fluviatile	Prêle des eaux	12	
Equisetacées	Equisetum palustre	Prêle des marais	8	
Equisetacées	Equisetum telmateia	Grande prêle	4	
Equisetacées	Equisetum X littorale		8	
Ericacées	Calluna vulgaris	Callune	8	
Ericacées	Erica ciliaris	Bruyère ciliée	8	
Ericacées	Erica cinerea	Bruyère cendrée	8	
Ericacées	Erica tetralix	Bruyère tétragone	8	
Ericacées	Erica X Watsoni		8	
Euphorbiacées	Euphorbia amygdaloides	Euphorbe des bois	10	
Euphorbiacées	Mercurialis perennis	Mercuriale vivace	10	
Fabacées	Cytisius scoparius	Genêt à balai	8	
Fabacées	Genista anglica	Genêt des anglais	8	
Fabacées	Genista tinctoria	Genêt des teinturiers	8	ER
Fabacées	Lathyrus nissolia	Gresse sans vrille	11	
Fabacées	Lotus corniculatus	Lotier corniculé	8	
Fabacées	Lotus pedunculatus	Lotus des marais		
Fabacées	Lotus tenuis	Lotier à feuilles ténues	8	ER
Fabacées	Trifolium repens	Trèfle rampant	10	
Fabacées	Trifolium squamosum	·	11	
Fabacées	Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	8	
Fabacées	Ulex gallii	Ajonc de Le Gall	8	
Fabacées	Vicia hirsuta	Vesce hérissée	1	
Fagacées	Castanea sativa	Chataîgner	10	

Fagacées	Quercus robur	Chêne séssile	8	
Gentianacées	Blackstonia perfoliata	Chlore perfoliée	2	ER
Gentianacées	Centaurium erytherea	Petite centaurée commune	8	
Gentianacées	Cicendia filiformis	Cicendie filiforme	3	
Gentianacées	Exaculum pusillum	Cicendie naine	3	
Gentianacées	Gentiana pneumonanthe	Gentiane pneumonanthe	8	LR2
Geraniacées	Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	8	
Haloragacées	Myriophyllum alterniflorum		8	
Haloragacées	Myriophyllum verticillatum		1, 2	ER
Hypericacées	Hypericum androsaemum	Millepertuis androsème	12	
Hypericacées	Hypericum elodes	Millepertuis des marais	8	
Hypericacées	Hypericum linarifolium	Millepertuis à feuille de lin	3	
Hypericacées	Hypericum perforatum	Millerpertuis perfolié	4	
Hypericacées	Hypericum pulchrum	Millerpertuis élégant	8	
Hypericacées	Hypericum tetrapterum	Millerpertuis à quatre ailes	8	
Iridacées	Iris pseudacorus	Iris faux acore	10	
Joncacées	Juncus acutiflorus	Jonc à tépales aigus	8	
Joncacées	Juncus articulatus	Jonc à fruits luisants	8	
Joncacées	Juncus bufonius	Jonc des crapauds	10	
Joncacées	Juncus bulbosus	Jonc couché	8	
Joncacées	Juncus bulbosus Kochii		3	
Joncacées	Juncus conglomeratus	Jonc agloméré	8	
Joncacées	Juncus effusus	Jonc épars	8	
Joncacées	Juncus heterophyllus	Jonc hétérophylle	4	
Joncacées	Juncus inflexus	Jonc glauque	8	ER
Joncacées	Juncus pygmaeus	Jonc nain	4	
Joncacées	Juncus subnodulosus	Jonc à tépales obtus	2	ER
Joncacées	Juncus tenagia	Jonc des vasières	3, 5	
Joncacées	Juncus tenuis	Jonc grêle	4	
Joncacées	Luzula campestris	Luzule champêtre	4	
Lamiacées	Ajuga reptans	Bugle rampant	8	
Lamiacées	Brunella vulgaris	Brunelle à grandes fleurs	8	
Lamiacées	Glechoma hederacea	Lierre terrestre	10	
Lamiacées	Lycopus europaeus	Lycope d'Europe	8	
Lamiacées	Mentha aquatica	Menthe aquatique	8	
Lamiacées	Mentha arvensis	Menthe des champs	8	
Lamiacées	Prunella vulgaris	Brunelle commune	4	
Lamiacées	Scutellaria minor	Scutellaire naine	8	
Lamiacées	Stachys officinalis	Epiaire officinale	8	
Lamiacées	Stachys sylvatica	Epiaire des bois	8	
Lamiacées	Teucrium scorodonia	Germandrée	8	
Lamiacées	Thymus pulegiodes	Thym commun	6	
Lamacces	Thymus palegioues	Thym commun		
Lemnacées	Spirodela polyrhiza	Spirodèle à plusieurs racines	1	
Lentibulariacées	Pinguicula lusitanica	Grassette du Portugal	8	LR2
Lentibulariacées	Utricularia minor	Petite utriculaire	3	LR1
Lentibulariacées	Utricularia australis	Utriculaire citrine	10	
Liliacées	Hyacinthoïdes non-scripta	Jacinhe des bois	10	
Liliacées	Polygonatum multiflorum	Sceau de Salomon multiflore	8	
Liliacées	Simethis planifolia	Simethis à feuilles aplaties	4	
Linacées	Linum bienne	Lin	8	
Linacées	Linum catharticum	Lin purgatif	8	
Linacées	Radiola linoides	Radiole faux-lin	5	
Marsileacées	Pilularia globulifera	Boulette d'eau	8	PN, LR1
Oléacées	Fraxinus excelsior	Frêne élevé	10	
Oléacées	Ligustrum vulgare	Troëne	11	
Onagracées	Circaea lutetiana	Circée de Paris	8	
Onagracées	Epilobium hirsutum	Epilobe hérissée	8	
Onagracées	Epilobium obscurum	Epilobe vert foncé	4	

Onagracées	Epilobium tetragonum	Epilobe à tige carrée	8	
Orchidacées	Dactylorhiza fuschii	Orchis de Fuchs	8	LR1
Orchidacées	Dactylorhiza incarnata	Orchis incarnat	8	LR1
Orchidacées	Dactylorhiza maculata	Orchis tâcheté	8	
Orchidacées	Epipactis palustris	Epipactis des marais	8	ER
Orchidacées	Orchis laxiflora	Orchis à fleurs lâches	8	
Orchidacées	Plathantera bifolia	Plathantère à deux feuilles	8	LR1
Orchidacées	Spiranthes aestivalis	Spiranthe d'été	8	DH4, PN
Pinacées	Picea sitkensis		8	
Pinacées	Pinus pinaster	Pin pinaster	8	
Pinacées	Pinus sylvestris	Pin sylvestre	8	
Pinacées	Pseudotsuga menziesii	Sapin de Douglas	8	
Plantaginacées	Littorella uniflora	Littorelle à une fleur	3, 6	
Plantaginacées	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	8	
Plantaginacées	Plantago media	Plantain moyen	8	
Poacées	Agrostis canina	Agrostide des chiens	8	
Poacées	Agrostis capillaris	Agrostide capillaire	8	
Poacées	Agrostis curtisii	Agrostide à soie	8	
Poacées	Agrostis stolonifera	Agrostide stolonifère	3	
Poacées	Agrostis vinealis	Agrostide des sables	11	
Poacées	Alopecurus geniculatus	Vulpin genouillé	8	
Poacées	Anthoxanthumodoratum	Flouve odorante	10	
Poacées	Brachypodium pinnatum	Brachypode penné	1	
Poacées	Brachypodium sylvaticum	Brachypode des bois	10	
Poacées	Briza media	Brize intermédiaire	8	
Poacées	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	10	
Poacées	Danthonia decumbens	Danthonie	8	
Poacées	Deschampsia setacea	Canche des marais	8	LR1
Poacées	Festuca arundinacea	Fétuque roseau	10	
Poacées	Festuca ovina	Fétuque ovine	8	
Poacées	Glyceria fluitans	Glycérie flottante	8	
Poacées	Holcus lanatus	Houlque laineuse	8	
Poacées	Molinia caerulea	Molinie bleue	8	
Poacées	Nardus stricta	Nard raide	10	
Poacées	Poa annua	Pâturin annuel	8	
Poacées	Poa nemoralis	Pâturin des bois	10	
Poacées	Poa pratensis	Pâturin des prés	8	
Poacées	Poa trivalis	Pâturin commun	8	
Polygalacées	Polygala vulgaris	Polygala commun	8	
Polyganacées	Polygonum amphibium	Renouée amphibie	8	
Polyganacées	Polygonum persicaria	Persicaire	8	
Polyganacées	Rumex acetosa	Oseille des prés	10	
Polyganacées	Rumex conglomeratus	Patience agglomérée	10	
Potamogetonacées	Potamogeton coloratus	Potamot coloré	2	LR1
Potamogetonacées	Potamogeton natans	Potamot nageant	1, 5	
Potamogetonacées	Potamogeton oblongus	Potamot	8	
Potamogetonacées	Potamogeton polygonifolius	Potamot à feuilles de renouée	8	
Primulacées	Anagallis tenella	Mouron délicat	8	
Primulacées	Samolus valerandii	Samole de Valérand	8	ER
Pteridacées	Athyrium filix-femina	Anthyrium alpestre	8	
Pteridacées	Dryopteris dilatata	Dryoptéris dilaté	8	
Pteridacées	Dryopteris filix-mas	Dryoptéris écailleux	8	
Pteridacées	Pteridium aquilinum	Fougère aigle	8	
Renonculacées	Aquilegia vulgaris	Ancollie	1	
Renonculacées	Ranunculus acris	Renoncule âcre	8	
Renonculacées	Ranunculus flammula	Renoncule flammette	8	
Renonculacées	Ranunculus hederaceus	Renoncule à feuille de lierre	11	
Renonculacées	Ranunculus peltatus	Renoncule pelée	8	
Renonculacées	Ranunculus repens	Renoncule rampante	10	

Renonculacées	Ranunculus sardous	Renoncule sarde	4	
Renonculacées	Ranunculus tripartitus	Renoncule tripartite	8	LR2
Rhamnacées	Frangula alnus	Bourdaine	8	
Rosacées	Crataegus monogyna	Aubépine monogyne	8	
Rosacées	Filipendula ulmaria	Reine des prés	10	
Rosacées	Geum urbanum	Benoîte commune	8	
Rosacées	Potentilla anserina	Potentille des oies	8	
Rosacées	Potentilla erecta	Potentille	8	
Rosacées	Prunus avium	Merisier vrai	10	
Rosacées	Prunus spinosa	Epine noire	8	
Rosacées	Rosa canina	Rosier des chiens	8	
Rosacées	Rubus fructicosus	Ronce	8	
Rubiacées	Cruciata laevipes	Gaillet croisette	8	
Rubiacées	Galium aparine	Gaillet gratteron	8	
Rubiacées	Galium debile	Gaillet débile	8	LR2
Rubiacées	Galium molugo	Gaillet commun	8	
Rubiacées	Galium palustre	Gaillet des marais	8	
Rubiacées	Galium saxatile	Gaillet du Hartz	1	
Rubiacées	Galium uliginosum	Gaillet aquatique	8	
Salicacées	Salix atrocinerea	Saule roux-cendré	8	
Salicacées	Salix fragilis	Saule fragile	10	
Salicacées	Salix repens	Saule rampant	8	
Scrophulariacées	Euphrasia cf micrantha	Euphraise grêle	11	
Scrophulariacées	Euphrasia Rostokoviana	Euphraise	4	
Scrophulariacées	Euphrasia stricta	Euphraise raide	3	
Scrophulariacées	Melampyrum pratense	Melampyre des prés	1	
Scrophulariacées	Odontites vernus	Odontite rouge	11	
Scrophulariacées	Pedicularis sylvatica	Pédiculaire des bois	8	
Scrophulariacées	Veronica arvensis	Véronique des champs	10	
Scrophulariacées	Veronica scutellata	Véronique à écus	8	
Solanacées	Solanum dulcamara	Douce amère	8	
Typhacées	Typha latifolia	Massette à larges feuilles	8	
Valerianacées	Valeriana officinalis	Valériane officinale	4	
Urticacées	Urtica dioica	Grande ortie	10	
Violacées	Viola canina	Violette des chiens	8	
Violacées	Viola lactea	Violette blanchâtre	8	
Violacées	Viola riviniana	Violette de rivin	8	
Callierganacées	Warnstorfia exannulata		9	
Amblystegiacées	Drepanocladus cf. aduncus		8	
Callierganacées	Scorpidium scorpioides		9	
	Spagnum denticulatum Brid. Var.			
Sphagnacées	auriculatum		8	

<u>Référence :</u>

- 1 : Blais Pierre Michel : "Relations entre la chimie des eaux libres et interstitielles et la végétation phanérogamique de quelques mares de la Poterie en Lamballe (22)", Mémoire de DEA Eco-éthologie option hydrobiologie, Université Rennes 1, 1979.
- 2 : Maurice L, Levasseur J-E, Guénégou M-C, Kermarrec A, Diard L : "Les Landes de la Poterie en Lamballe, un site d'un intérêt botanique exeptionnel", Bulletin de la Socité Sc. Bretagne 58, n°1-4, p49-57, 1986.
- 3 : Géhu J-M, Géhu-Franck J : "Les landes de la Poterie près de Lamballe (22) Un exemple remarquable de diversité phytocénotique relictuelle : arguments pour leur protection". Colloques phytosociologiques XV-Phytosociologie et Conservation de la Nature, Strabourg 1987.
- 4 : ZNIEFF de 1ére génération, Landes de la Poterie, Diren Bretagne, 1982
- 5 : R. Prelli, date d'observation : 6/9/95
- 6 : R. Prelli, date d'observation : 1993

7 : Le Coniat, instituteur à Trégomar, archives 1899

- 8 : Patrick Péron : "Les Landes de la Poterie (22) Diagnostic socio-écologique et plan de gestion", Mémoire de fin d'études de Maîtrise de Sciences et Techniques "Aménagement et Mise en Valeur Durable des Régions", Universit Rennes 1, 1997
- 9: J. Durfort, date d'observation: 07/2009
- 10 : CERESA : "Site Natura 2000 5300036 Landes de la Poterie Cartographie des habitats naturels terrestres et des espèces végétales", DIREN Bretagne, 2008.
- 11 : Base de données de l'Atlas floristique costarmoricain, 2009
- 12 : R. Prelli, R. Guillard, date d'observation : juillet 210

Protection:

DH2 : Directive "Habitat" annexe II

PN : Protection Nationale (arrêté du 20 janvier 1982)

DH4 : Directive "Habitat" annexe IV

ER : Espèce remarquable non protégée

LR1 : Liste rouge du Massif Armoricain annexe I LR2 : Liste rouge du Massif Armoricain annexe II Famille Espèces Statut de protection Référence

Les Orthoptères

Acrididae	Chortippus albomarginatus	Criquet marginé		VL
Acrididae	Chortippus biggutulus brunneus mollis			VL
Acrididae	Chortippus binotatus	Chortippe provencal		AG
Acrididae	Chortippus dorsatus	Criquet vert-échine		VL
Acrididae	Chortippus parallelus	Criquet des pâtures		VL
Acrididae	Chortippus vagans	Criquet des pins		VL
Acrididae	Chrysocraon dispar	Criquet des clairières		VL
Acrididae	Omocestus rufipes	Criquet noir-ébène		VL
Acrididae	Stenobothrus lineatus	Sténobothre ligné		VL
Gryllidae	Nemobius sylvestris	Grillon des bois		VL
Gryllotalpidae	Gryllotalpa gryllotalpa			VL
Tetrigidae	Tetrix sp			VL
Tettigonïdae	Conocephalus discolor	Conocéphale bigarré	LROT 3	VL
Tettigonïdae	Ephippiger ephippiger	Ephippigère des vignes		VL
Tettigonïdae	Leptophyes punctatissima	Sauterelle ponctuée		VL
Tettigonïdae	Metrioptera brachyptera	Decticelle des bruyères		VL
Tettigonïdae	Metrioptera roeselii	Decticelle barriolée		VL
Tettigonïdae	Phaneroptera falcata	Phanéroptère commun		VL
Tettigonïdae	Pholidoptera griseoaptera	Decticelle cendrée		VL
Tettigonïdae	Tettigonia viridissima	Grande sauterelle verte		VL

Les lépidoptères

Arctiidae	Arctia caja	Ecaille martre	DP
Arctiidae	Eilema caniola	Manteau pâle	AC
Arctiidae	Eilema complana	Lithosie aplatie	AC
Arctiidae	Eilema griseola	Lithosie grise	AC, DP
Arctiidae	Euplagia quadripunctaria	Ecaille chinée	DP
Arctiidae	Lithosia quadra	Lithosie quadrille	AC
Arctiidae	Miltochrista miniata	La rosette	AC
Arctiidae	Phragmatobia fuliginosa	Ecaille cramoisie	AC, DP
Crambidae	Agriphila inquinatella		DP
Crambidae	Agriphila straminella		AC
Crambidae	Agriphila tristella	Crambus des tiges	AC
Crambidae	Anania verbascalis		DP
Crambidae	Elophila nymphaeata		DP
Crambidae	Eudonia mercurella		DP
Crambidae	Evergestis forficalis		DP
Crambidae	Nomophila noctuella	Pyrale hybride	AC
Crambidae	Pleuroptya ruralis	Pyrale du houblon	AC, DP
Drepanidae	Falcaria lacertinaria	Lacertine	AC
Drepanidae	Tethea ocularis	L'Octogésime	AC, DP
Drepanidae	Thyatira batis		DP
Geometridae	Biston betularia	Phalène du bouleau	AC
Geometridae	Cabera exanthemata	Cabère pustulée	DP
Geometridae	Cabera pusaria		DP
Geometridae	Campaea margaritata	Céladon	AC
Geometridae	Cosmorhoe ocellata	Lynx	DP
Geometridae	Crocallis elinguaria	Phalène de la Mancienne	AC, DP
Geometridae	Cyclophora punctaria		DP
Geometridae	Epirrhoe alternata	Alternée	DP
Geometridae	Eulithis testata	Cidarie agate	AC
Geometridae	Eupithecia nanata	Eupithécie naine	AC
Geometridae	Gymnoscelis rufifasciata		DP
Geometridae	Idaea aversata	Impolie	AC
Geometridae	Idaea biselata	Truie	AC

Geometridae Geometridae Geometridae Geometridae	Lomaspilis marginata Macaria alternata Macaria liturata	Bordure entrecoupée Plilobie alternée		AC
Geometridae		Plilobie alternée		DD
	Macaria liturata			DP
Geometridae				DP
	Opisthograptis luteolata	Citronelle rouillée		DP
Geometridae	Pachycnemia hippocastanaria	la Callunaire		AC
Geometridae	Peribatodes rhomboidaria	Boarmie rhomboïdale		DP
Geometridae	Petrophora chlorosata	Phalène de l'Aquiline		VN
Geometridae	Selenia dentaria	Ennomos illunaire		AC
Geometridae	Timandra comae	Timandre aimée		DP
Gracillariidae	Caloptilia stigmatella			DP
Hepialidae	Triodia sylvina (= Hepialus sylvinus)			
		Sylvine		DP
				l
Hesperiidae	Heteropterus morpheus	Miroir	COR, INV, LRE	VN
Hesperiidae	Ochlodes sylvanus	Sylvaine (La)		VN
Lasiocampidae	Euthrix potatoria	Buveuse		AC
Lycaenidae	Callophrys rubi	Thécla de la Ronce		VN
Lycaenidae	Celastrina argiolus	Azuré des Nerpruns		VN
Lycaenidae	Everes argiades	Azuré du Trèfle		VN
Lycaenidae	Lycaena phlaeas	Cuivré commun		VN
Lycaenidae	Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane		VN
Lymantriidae	Euproctis similis			DP
Lymantriidae	Lymantria dispar	Disparate		DP
Lymantriidae	Lymantria monacha			DP
Noctuidae	Abrostola triplasia	Lunettes		DP
Noctuidae	Acronicta megacephala	Mégacéphale		DP
Noctuidae	Agrotis ipsilon	Noctuelle baignée		DP
Noctuidae	Agrotis puta			DP
Noctuidae	Amphipyra berbera			DP
Noctuidae	Apamea monoglypha			AC
Noctuidae	Autographa gamma	Gamma		DP
Noctuidae	Bena bicolorana			DP
Noctuidae	Catocala fraxini	Lichenée bleue		DP
Noctuidae	Cosmia trapezina	Trapèze		AC, DP
Noctuidae	Craniophora ligustri	Noctuelle du Troène		DP
Noctuidae	Cryphia algae			DP
Noctuidae	Diachrysia chrysitis	Vert-doré		DP
Noctuidae	Diarsia rubi			DP
Noctuidae	Hypena proboscidalis	Noctuelle à museau		DP
Noctuidae	Lycophotia porphyrea	Noctuelle porphyre		AC, DP
Noctuidae	Mamestra brassicae	Noctuelle du chou		AC
Noctuidae	Mesapamea secalis			AC, DP
Noctuidae	Mythimna albipuncta	Point blanc		DP
Noctuidae	Mythimna ferrago	Noctuelle lythargyrée		AC
Noctuidae	Mythimna pallens	Noctuelle pâle		DP
Noctuidae	Noctua agr. janthe / janthina			DP
Noctuidae	Noctua fimbriata			DP
Noctuidae	Noctua pronuba	Hibou		DP
Noctuidae	Ochropleura plecta	Cordon blanc		AC, DP
Noctuidae	Phlogophora meticulosa	Méticuleuse		DP
Noctuidae	Phytometra viridaria	Noctuelle couleur de bronze		VN
Noctuidae	Pseudoips prasinana			DP
Noctuidae	Xestia (Megasema) c-nigrum	C-noir		AC, DP
Noctuidae	Xestia castanea			DP
Noctuidae	Xestia cf. xanthographa	Trimaculée		DP
Noctuidae	Xestia sexstrigata			DP
Notodontidae	Furcula furcula	Harpye fourchue		DP
Notodontidae	Notodonta dromedarius			DP
Notodontidae	Notodonta tritophus	Dromadaire		AC
Notodontidae	Notodonta ziczac	Bois veiné		AC, DP
Notodontidae	Pheosia gnoma	Bombyx dyctéoïde		AC, DP
Nymphalidae	Aglais urticae	Petite Tortue		VN

Nymphalidae	Aphantopus hyperantus	Tristan	VN
Nymphalidae	Araschnia levana	Carte géographique	VN
Nymphalidae	Coenonympha arcania	Céphale	VN
Nymphalidae	Coenonympha pamphilus	Fadet commun	VN
Nymphalidae	Inachis io	Paon-du-jour	VN
Nymphalidae	Limenitis camilla	petit Sylvain	VN
Nymphalidae	Maniola jurtina	Myrtil	VN
Nymphalidae	Melanargia galathea	Demi-Deuil	VN
Nymphalidae	Pararge aegeria	Tircis	VN
Nymphalidae	Vanessa atalanta	Vulcain	VN
Nymphalidae	Vanessa cardui	Belle-Dame	VN
Oecophoridae	Carcina quercana	Oécophore rosée	DP
Papilionidae	Papilio machaon	Machaon	VN
Pieridae	Anthocharis cardamines	Aurore	VN
Pieridae	Gonepteryx rhamni	Citron	VN
Pieridae	Pieris brassicae	Piéride du Chou	VN
Pieridae	Pieris rapae	Piéride de la Rave	VN
Pyralidae	Endotricha flammealis	Flammé	DP
Pyralidae	Phycita roborella		DP
Thaumetopoeidae	Thaumetopoea processionea	Processionnaire du chêne	DP
Tortricidae	Acleris emargana		DP
Tortricidae	Cydia amplana		DP
Tortricidae	Cydia splendana		DP
Tortricidae	Cydia succedana	Tordeuse du pois	AC, DP
Tortricidae	Epinotia immudana		DP
Tortricidae	Epinotia ramella		DP
Tortricidae	Spilonota ocellana		AC

Les Odonates

Aeshnidae	Aeshna affinis	Aeschne affine		CPC
Aeshnidae	Aeshna cyanea	Aeschne bleue		CPC, O22
Aeshnidae	Aeshna mixta	Aeschne mixte		022
Aeshnidae	Anax imperator	Anax empereur		CPC, O22
Coenagrionidae	Cercion lindenii	Agrion de Vander Linden		CPC
Coenagrionidae	Ceriagrion tenellum	Agrion délicat	COR, LRE	CPC, O22
Coenagrionidae	Coenagrion puella	Agrion jouvencelle		CPC, O22
			LRO, COR, INV,	
Coenagrionidae	Coenagrion scitulum	Agrion mignon	LRE	CPC, O22
Coenagrionidae	Enallagma cyathigerum	Agrion porte-coupe		CPC, O22
Coenagrionidae	Erythromma lindenii	Agion de Vander Linden		022
Coenagrionidae	Erythromma najas	Naïade aux yeux rouges		022
Coenagrionidae	Ischnura elegans	Agrion élégant		CPC, O22
Coenagrionidae	Ischnura pumilio	Agrion nain	LRO	CPC, O22
Coenagrionidae	Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu		CPC, O22
Corduliidae	Cordulia aenea	Cordulie bronzée		022
Gomphidae	Gomphus pulchellus	Gomphe gentil		022
Lestidae	Chalcolestes viridis	Leste vert		CPC
Lestidae	Lestes barbarus	Leste sauvage		CPC
Lestidae	Lestes dryas	Leste dryade	LRO	CPC, O22
Lestidae	Lestes sponsa	Leste fiancé		CPC, O22
Lestidae	Lestes virens	Leste verdoyant		CPC, O22
Lestidae	Lestes viridis	Leste vert		022
Lestidae	Sympecma fusca	Leste brun	COR, LRE	022
Libellulidae	Crocothemis erythraea	Libellule écarlate		CPC, O22
Libellulidae	Libellula depressa	Libellule déprimée		022
Libellulidae	Libellula quadrimaculata	Libellule à quatre taches		CPC, O22
Libellulidae	Orthetrum cancellatum	Orthétrum réticulé		CPC, O22
Libellulidae	Orthetrum coerulescens	Orthétrum bleuissant		022
Libellulidae	Platetrum depressum	Libellule déprimée		CPC
Libellulidae	Sympetrum danae	Sympétrum noir	LRO	CPC, O22
Libellulidae	Sympetrum fonscolombii	Sympétrum de Fonscolombe		O22

Libellulidae	Sympetrum meridionale	Sympétrum méridional	022
Libellulidae	Sympetrum sanguineum	Sympétrum sanguin	CPC, O22
Libellulidae	Sympetrum striolatum	Sympétrum strié	CPC, O22

Dictyoptères

Mantidae	Mantis religiosa	Mante religieuse	VN

<u>Homoptère</u>

Cicadellidae	Ledra aurita		DP

Coéloptères

Chrysomelidae	Timarcha goettingensis		DP
Coccinellidae	Alysia sedecimguttata		DP
Coccinellidae	Balaninus nucum		DP
Lucanidae	Platycerus caraboides		VN

<u>Référence :</u>

AG: Alain Guéguen, 1982

CPC: Observations des odonates entre 1991 et 1997 par Gilles CAMBERLEIN, Jacques PETIT, Benjamin CHARLES

VN : Données extraites de la base de données de VivArmor Nature (lépidoptères : entre 2004 et 2009)

VL : Inventaire des orthoptères réalisé par Vincent Liéron en 1997

O22 : Observation des Odonates entre 2005 et 2009 par "Odonates 22" (Marc COCHU et Florence GULLY)

DP : Liste établie par Didier Philipon lors d'une sortie le 30 août 2008

AC : Compte rendu de la sortie groupe entomo du 1er août dans les Landes de la Poterie, La lettre du réseau des naturalistes costarmoricains n°98, VivArmor Nature

Protection:

LRO: Liste Rouge des Odonates de France (Dommaget, 1987).

LROT 4: Liste Rouge des Orthoptères de France, catégorie 3 = espèces menacées, à surveiller.

COR: Liste Corine des Invertébrés menacés qui doit être pris en compte lors de l'inventaire des sites (Devillers et al, 1991).

LRE: Liste rouge européene (Koomen & Helsdingen, 1996).

INV: Liste des espèces menacées en Europe (Collins & Wells, 1987; Heath, 1981; Van Tol & Verdonk, 1998; Wells & Chatfield, 1992).

ANNEXE V : Liste des espèces avifaunistiques recensées sur le site des Landes de la Poterie

Ordre	Famille		Espèces	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive "Oiseaux"	Statut national	Référence
Accipitriformes	Accipitridés	Accipiter nisus	Epervier d'Europe		Annexe II		Article 4 bis	PP
Accipitriformes	Accipitridés	Buteo buteo	Buse variable		Annexe II		Article 1	PP
Anseriformes	Anatidés	Anas clypeata	Canard souchet	Annexe III	Annexe II		Article 5	OC
Anseriformes	Anatidés	Anas crecca	Sarcelle d'hiver	Annexe III	Annexe II		Article 5	OC
Anseriformes	Anatidés	Anas penelope	Canard siffleur	Annexe III	Annexe II		Article 5	OC
Anseriformes	Anatidés	Anas platyrhyncos	Canard colvert	Annexe III	Annexe II			PP
Charadriiformes	Scolopacidés	Gallinago gallinago	Bécassine des marais	Annexe III	Annexe II		Article 5	OC
Charadriiformes	Scolopacidés	Numenius arquata	Courlis cendré	Annexe III	Annexe II		Article 5	GEOCA
Charadriiformes	Scolopacidés	Scolopax rusticola	Bécasse des bois	Annexe III	Annexe II		Article 5	ОС
Charadriiformes	Scolopacidés	Tringa ochropus	Chevalier culblanc	Annexe II	Annexe II		Article 1	PP
Ciconiformes	Ardéidés	Ardea cinerea	Héron cendré	Annexe III			Article 1 et 5	PP
Ciconiiformes	Podicipitidés	Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	Annexe II				GEOCA
Colombiformes	Colombidés	Columba palombus	Pigeon ramier					SN
Colombiformes	Colombidés	Streptopelia turtur	Trourterelle des bois	Annexe III			Article 5	PP
Falconiformes	Accipitridés	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin		Annexe II	Annexe I	Article 1	GEOCA
Falconiformes	Accipitridés	Pernis apivorus	Bondrée apivore	Annexe II		Annexe I	Article 1	GEOCA
Falconiformes	Falconidés	Falco subbuteo	Faucon hobereau		Annexe II		Article 1	GEOCA
Falconiformes	Falconidés	Falco tinnunculus	Faucon crécerelle		Annexe II		Article 1	SN
Gruiformes	Rallidés	Gallinula chloropus	Gallinule poule d'eau	Annexe III			Article 5	SN
Passeriformes	Certhiidés	Certhia brachydactyla	Gripereau des jardins	Annexe II			Article 1	PP
Passeriformes	Cisticolidés	Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	Annexe III			Article 1 et 5	GEOCA
Passeriformes	Corvidés	Corvus corone	Corneille noire					SN
Passeriformes	Corvidés	Garrulus glandarius	Geai des chênes					SN
Passeriformes	Corvidés	Pica pica	Pie bavarde					SN
Passeriformes	Emberizidés	Emberiza citrinella	Bruant jaune	Annexe II				PP
Passeriformes	Fringillidés	Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	Annexe II			Article 1	PP
Passeriformes	Fringillidés	Carduelis chloris	Verdier d'Europe	Annexe II et III			Article 1 et 5	PP
Passeriformes	Fringillidés	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Annexe III			Article 1 et 5	PP
Passeriformes	Fringillidés	Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	Annexe III			Article 1 et 5	GEOCA
Passeriformes	Motacillidés	Anthus pratensis	Pipit farlouse	Annexe II			Article 1	GEOCA
Passeriformes	Motacillidés	Anthus pratensis	Cisitcole des joncs	Annexe II			Article 1	GEOCA
Passeriformes	Motacillidés	Anthus trivialis	Pipit des arbres	Annexe II			Article 1	PP
Passeriformes	Paridés	Parus caeruleus	Mésange bleue	Annexe II			Article 1	PP
Passeriformes	Paridés	Parus cristatus	Mésange huppé	Annexe II			Article 1	GEOCA
Passeriformes	Paridés	Parus major	Mésange charbonière	Annexe II			Article 1	PP
Passeriformes	Paridés	Sitta europaea	Sittelle torchepot	Annexe II			Article 1	PP

Passeriformes	Prunellidés	Prunella modularis	Accenteur mouchet	Annexe II			Article 1	PP
Passeriformes	Régulidés	Regulus ignicapillus	Roitelet triple-bandeau	Annexe II			Article 1	PP
Passeriformes	Régulidés	Regulus regulus	Roitelet huppé	Annexe II			Article 1	GEOCA
Passeriformes	Sturnidés	Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet					SN
Passeriformes	Sylviidés	Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	Annexe II	Annexe II		Article 1	GEOCA
Passeriformes	Sylviidés	Locustella naevia	Locustelle tachetée	Annexe II	Annexe II		Article 1	PP
Passeriformes	Sylviidés	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Annexe II	Annexe II		Article 1	PP
Passeriformes	Sylviidés	Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	Annexe II	Annexe II		Article 1	PP
Passeriformes	Sylviidés	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Annexe II	Annexe II		Article 1	PP
Passeriformes	Sylviidés	Sylvia borin	Fauvette des jardins	Annexe II	Annexe II		Article 1	PP
Passeriformes	Sylviidés	Sylvia communis	Fauvette grisette	Annexe II	Annexe II		Article 1	GEOCA
Passeriformes	Sylviidés	Sylvia undata	Fauvette pitchou	Annexe II	Annexe II	Annexe I	Article 1	PP
Passeriformes	Troglodytidés	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Annexe II			Article 1	PP
Passeriformes	Turdidés	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	Annexe II			Article 5	PP
Passeriformes	Turdidés	Saxicola torquata	Traquet pâtre	Annexe III			Article 1 et 5	SN
Passeriformes	Turdidés	Turdus merula	Merle noir	Annexe III			Article 5	PP
Piciformes	Picidés	Dendrocopos major	Pic épeiche	Annexe II			Article 1	GEOCA
Piciformes	Picidés	dendrocopos minor	Pic épeichette	Annexe II			Article 1	GC
Piciformes	Picidés	Picus viridis	Pic vert	Annexe II			Article 1	PP
Strigiformes	Strigidés	Asio otus	Hibou moyen-duc				Article 1	GEOCA
Strigiformes	Strigidés	Athene noctua	Chouette chevêche				Article 1	PP

Référence :

PP : Mémoire de MST, Patrick PERON, 1997

SN : Mémoire de Stéphane Nevoux, 2000

OC : Observations des chasseurs

VN : Données extraites de la base de données de VivArmor Nature

GEOCA : Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes-d'Armor

GC: Observation de Gilles Camberlein, 2007

ANNEXE VI : Evaluation de l'enjeu patrimonial des habitats d'intérêt communautaire au sein du site des Landes de la Poterie

			Echelle de la région												Echelle du site																										
			A - résenta agne / F		Sens	3 - ibilité	B1 - Ai		B2 - Amp écolog			réquen Europe		B4 - Te	ndance	Respon Bret	sabilité agne	/ rése	ésentati au Natur Bretagno	a 2000		onsabilit site		- Etat de servation			ésentativ atiale	ité I	D3 - Enjeu de co de la Flo			1 - Enjeu ervatioi Faune	n de la	D5 - Enjeux de cor groupements d			val	ion de la eur iniale de bitat	de l'hal du si	patrimonial bitat au sein te Natura 2000	
	Intitulé habitat	Surfa e (ha		note	classe	note	classe	note	classe	note	classe	%	note	classe	note	classe	note	dasse	%	note	dasse	note	classe	ЕС тоу	note	classe	%	note	asspin	flore référente	note classe	espèce référente		note classe	groupe référent	note	e	Moyen ne de D1 - D2 - D3 - D4 - D5 (arron di supéri eur)	Classe	note	dasse
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	0.94	0,20	4	For te	3	Moy enn e	2	Larg e	4	Etroi te	0,068	3	Assez rare	2	Stable	7	Elevée	0,012	1	Très faible	8	Elevée	3	5 E	Bon	0,044	3 Moy	ven e	Fluteau nageant, Boulette d'eau > 4 enjeu églementai re	For	Crapau Leste dryade Sympe m noir	tru	moy en	Potamo polygonifolii - Scirpetum fluitantis Allorge 1922; Hyperico elodis - Potametum oblongi (Allorge 1926) Braun- Blanquet & Tüxen 1952	3 f	aible	3,6	Forte	12	Très élevé
4020	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	4.97	, 0,27		For te	4	Fort e	2	Larg e	4	Etroi te	0,025	5	Très rare	3	Régres sion lente	8	Très élevée	0,003	1	Très faible	9	Elevée	2,7		∕loy en -	0,230	5 Tre	te s	Plathantère à deux feuilles, 4 Spiranthe d'été	For	Fauvet pitchou		4 Fort	Ulici gallii - Ericetum tetralicis (Vanden Berghen 1958) Gloaguen & Touffet 1975	3 f	aible	4	Forte	13	Très élevé
4030	Landes sèches européennes	14.7	2 0,12	3	Mo yen ne	3	Moy enn e	2	Larg e	4	Etroi te	0,184	2	Peu comm un	2	Stable	6	Elevée	0,002	1	Très faible	7	Modér ée	2,6		∕loy en -	0,681	5 Tre	es te F	Gentiane pneumonan 3 the	Моуе	Céphal Fauvet n pitchoi Vipère péliade	te u,	4 Fort	Ulici gallii - Ericetum cinereae (Vanden Berghen 1958) Gloaguen & Touffet 1975	4 n	noyen	4	Forte	11	Elevé
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo- limoneux (Molinion caeruleae)	0.47	, 0,1 ² 9	3	Mo yen ne	3	Moy enn e	1	Très large	3	Moy enn e	0,215	2	Peu comm un	3	Régres sion lente	6	Elevée	0,001	1	Très faible	7	Modér ée	2,7	4 N	∕loy en -	0,022	2 Fail	ole F	Gentiane pneumonan the, Canche sétacée	For	Céphal Miroir	e, .	2 Faibl	Deschampsio setaceae - Agrostietum caninae (Lemée 1937) de Foucault 2008	4 n	noyen	3,2	Forte	11	Elevé
6430	Mégaphorbiai es hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,00			Fai ble	2	Faibl e	1	Très large	3	Moy enn e	0,299	1	Assez comm un	2	Stable	4	Modér ée	0,000	1	Très faible	5	Modér ée	3	5 E	Bon	0,000	1 Tre	ės ble ^F	pas d'enjeu 1	Faib	alimen ion pou e des chauve souris	ur :	très 1 faibl e	Junco acutiflori - Cynosuretum cristati Sougnez 1957	2 f	aible	2	Faible	7	Modéré
7230	Tourbières basses alcalines	0.51	0,00		Trè s faib le	3	Moy enn e	2	Larg e	4	Etroi te	0,147	2	Peu comm un	3	Régres sion lente	4	Modér ée	1,000	5	Très forte	9	Elevée	3	5 E	Bon	0,024	2 Fail	ole F	Epipactis palustris 3	Моуе	Céphal Miroir	e, .	Paible e	Cirsio dissecti - Scorzoneretum humilis de Foucault 1981	3 f	aible	3	Moyen ne	12	Très élevé